

Compte-rendu d'activité 2018



CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ



SOMMAIRE

Le Compte-Rendu annuel d'Activité du Concessionnaire (CRAC) est établi conformément au cahier des charges de concession et comprend les éléments suivants:

Éditorial Le service public de l'électricité L'organisation du concessionnaire Les chiffres clés de la concession	4 5 7 8
Compte-rendu de l'activité d'Enedis pour le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité sur votre territoire	11
 La présence d'Enedis sur votre territoire Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électr 	
3. Enedis, une priorité clients affirmée4. Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession	53 77 101
Annexes au compte-rendu de l'activité d'Enedis	132

Concernant la mission confiée à Enedis,



Isabelle Drouet Déléguée Territoriale Centre & Sud Manche Enedis dans la

nedis est un opérateur industriel de service public dont les missions conditionnent la qualité de vie, le bien-être et l'égalité entre foyers, entre territoires. Desservir 24h sur 24 tous les territoires au même prix, quel qu'en soit le coût, contribue de manière essentielle à l'égalité territoriale. La qualité des réponses apportées aux besoins d'électricité des territoires ne dépend pas de leur localisation.

Enedis est un opérateur industriel de maille nationale qui garantit une des qualités de la desserte les meilleures d'Europe. Les investissements d'Enedis répondent à une logique d'amélioration de la qualité partout et pour tous. Sur les 10 dernières années, ce n'est pas loin de 30 milliards d'euros qu'Enedis a investi sur les réseaux de distribution.

Enedis est un opérateur industriel renforçant la résilience des territoires par la normalisation des matériels, par la normalisation des méthodes d'exploitation de réseau et de gestion de crise à l'échelle nationale mais aussi par sa force d'innovation pour répondre aux grands enjeux de la transition énergétique.

Enedis est un opérateur industriel pour le raccordement des nouveaux clients avec plus de 370 000 raccordements réalisés par an pour répondre au développement des territoires et plus de 17000 raccordements de producteurs représentant environ 2 GW de puissance. Enedis travaille à simplifier ses processus, en lien avec les pouvoirs publics, pour réduire les délais.

A l'horizon 2035, ce sont plus de 9 millions de véhicules électriques qui devraient être raccordés. Le déploiement optimisé passe par des infrastructures de recharge publiques adaptées aux différentes échelles du territoire, et un pilotage de la recharge à domicile.

Le déploiement des 35 millions de compteurs intelligents LINKY est un projet impliquant des industriels partenaires et induisant plus de 10 000 emplois en France pour un investissement total de 4 Md€ entre 2014 et 2021.

En 2018, 58 102 compteurs sont installés sur le département de la Manche dont 51 710 sur votre concession. La finalisation de ce déploiement est une condition essentielle pour s'inscrire dans la transition énergétique et la mutation des usages.

En 2019, les discussions pour le renouvellement du contrat de concession ont débuté autour d'un intérêt et d'un objet communs, le système électrique, et, surtout, les services qu'il apporte à nos concitoyens, qui sont au cœur d'une transition énergétique réussie.

Enedis joue un rôle de facilitateur de la transition énergétique en mettant à disposition des collectivités, quelle que soient leurs tailles, des données qu'elles pourront utiliser tant dans l'élaboration de leur politique de lutte contre la précarité énergétique que pour l'élaboration de leur PCAET ou de leur PLUI.



LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ

Un service public, deux missions

L'exercice du service public de l'électricité, dans le cadre des cahiers des charges de concession, recouvre deux missions dévolues par la loi à Enedis, filiale gérée en toute indépendance, et à EDF.

CES DEUX MISSIONS CONSTITUTIVES DU SERVICE CONCÉDÉ SONT :

1 - Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité

Enedis assure, dans le cadre de sa mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, la desserte rationnelle en électricité du territoire national par les réseaux publics de distribution. À cet effet, elle développe, exploite, entretient et modernise le réseau public de distribution. De même, Enedis garantit la continuité du réseau, le raccordement et l'accès à celui-ci à l'ensemble des utilisateurs du réseau, dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires et gère de nombreuses données associées. Enedis est indépendante des fournisseurs d'électricité.

Ces activités sont financées par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) qui constitue l'essentiel des recettes du distributeur (à plus de 90 %).

Le TURPE est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) en accord avec les orientations de politique énergétique définies par le Gouvernement. Ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire national, conformément au principe d'égalité de traitement inscrit dans le code de l'énergie et garantit une cohésion sociale et territoriale.

L'organisation du système français du service public de l'électricité s'articule autour de deux échelons

AU NIVEAU NATIONAL

L'alimentation en électricité de la concession est assurée par l'ensemble du système électrique national dans lequel l'offre et la demande sont équilibrées à tout instant. La réalisation de cet équilibre s'appuie sur une programmation à long terme des investissements de production et sur un développement rationnel du réseau public de transport géré par RTE (Réseau de Transport d'Électricité), conforté par des interconnexions avec les pays voisins.

Situés à la charnière entre le réseau de transport et le réseau de distribution, les postes sources, propriété de RTE et d'Enedis, chacun pour la partie des installations qu'il exploite, jouent un rôle clé dans la qualité et la continuité de l'alimentation électrique des concessions de distribution.

Enedis et EDF bénéficient, au même titre que les Entreprises Locales de Distribution (ELD), d'un monopole légal dans leur zone de desserte, respectivement, pour l'exploitation et le développement du réseau public de distribution d'électricité et pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV). Ces missions s'effectuent dans le cadre d'une péréquation tarifaire et d'une régulation nationale sous l'égide de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

AU NIVEAU LOCAL

Enedis et EDF exercent leurs missions dans les conditions fixées par la loi et le contrat de concession signé avec chaque autorité concédante pour son territoire.

Le contrat de concession fixe notamment le périmètre de la concession, définit le service concédé, la redevance de concession, la répartition éventuelle de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau concédé entre l'autorité concédante et le concessionnaire, ainsi que la durée de la concession. Il traite également des relations du concessionnaire avec les usagers du service, fixées pour l'essentiel, s'agissant de la mission de fourniture aux TRV, par les conditions générales de vente (CGV) d'EDF annexées au contrat de concession. Ce dernier prévoit le contrôle par l'autorité concédante des missions concédées et la production d'un Compte-Rendu annuel d'Activité (CRAC) établi par Enedis et EDF, chacune pour sa mission. Le présent document constitue ce compte-rendu d'activité pour l'exercice 2018.

LE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE CONCESSION

Le renouvellement des contrats de concession est mis en œuvre sur la base d'un nouveau modèle national établi par Enedis et EDF avec la FNCCR et France urbaine en 2017. Dès 2018, des renouvellements de contrats de concession ont pu être finalisés et de nouvelles négociations ont été engagées, dans la perspective de renouveler l'ensemble des contrats en cours avant fin 2021. Au 31 décembre 2018, près de 60 contrats de concession ont été signés sur la base du nouveau modèle. En outre, une soixantaine d'autorités concédantes, des syndicats départementaux pour la plupart, se sont d'ores et déjà engagées formellement à renouveler leur contrat sur cette base, au plus tard en 2021.

L'ORGANISATION DU CONCESSIONNAIRE

Pour la mission de développement et l'exploitation du réseau public

Organisation d'Enedis

L'activité de distribution publique d'électricité confiée à Enedis dans sa zone de desserte s'exerce dans un contexte technique d'interconnexion des réseaux qui constitue le seul moyen d'assurer une continuité satisfaisante de la distribution.

Après la rationalisation de l'exercice des activités électriques et gazières opérée en 1946 par la loi de nationalisation, les principes sous-tendant la gestion du service public de l'électricité sont ceux d'égalité, de continuité et d'adaptabilité, et ce, dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de coût, de prix et d'efficacité économique, sociale et énergétique.

La législation communautaire et nationale impose à Enedis d'agir en gestionnaire de réseau efficace. Les coûts prévisionnels de l'entreprise sont pris en charge sur les quatre ans de la période tarifaire, mais Enedis est incitée à améliorer sa performance par la mise en place de mécanismes spécifiques de régulation. Ceux-ci portent sur l'efficacité, tant du point de vue de la maîtrise des coûts que de la continuité d'alimentation et de la qualité du service rendu aux utilisateurs du réseau. L'entrée en vigueur de TURPE 5 bis HTA-BT en 2018 a vu ces dispositifs renforcés.

La législation, la recherche d'efficacité et de la satisfaction des clients, ainsi que la préparation de l'avenir (à titre d'illustration, le déploiement du compteur Linky™) conduisent Enedis à adapter en permanence son organisation opérationnelle. Ainsi, Enedis s'est structurée depuis 2012 autour de 25 Directions régio-



nales ancrées dans les territoires, au plus près des clients et des autorités concédantes. Afin de renforcer cette proximité et cette légitimité, issue de la relation avec chaque autorité concédante, le Directoire d'Enedis a décidé en janvier 2016, de faire de chacune de ces Directions régionales un centre de responsabilité opérationnel. Chacune de celles-ci lui rend compte directement, notamment afin d'accentuer la capacité d'Enedis à prendre en compte les signaux, ainsi que les innovations des territoires, dans les politiques nationales et la feuille de route de l'entreprise.

Le Directeur régional est notamment en charge de la mise en œuvre de la politique industrielle d'Enedis et de la satisfaction de toutes ses parties prenantes. Les Directeurs territoriaux, rattachés à chacune de ces Directions régionales, sont les interlocuteurs privilégiés des autorités concédantes.

VOS INTERLOCUTEURS CHEZ ENEDIS

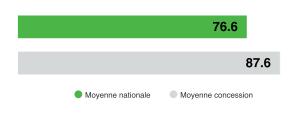
Vos interlocuteurs	Fonction	Téléphone
Denis Dugabelle	Directeur Territorial Enedis Normandie	02 31 30 34 56
Julien Illes	Délégué Territorial Cotentin	06 67 68 90 49
Isabelle Drouet	Déléguée Territoriale Centre Sud Manche	06 24 46 73 92

LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION

Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité

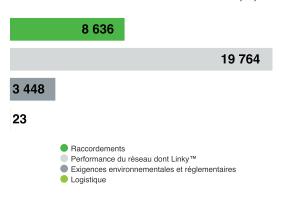
La qualité de desserte Critère B hors RTE (en min)

DURÉE MOYENNE DE COUPURE DES CLIENTS BT, HORS INCIDENTS RTE (en min)

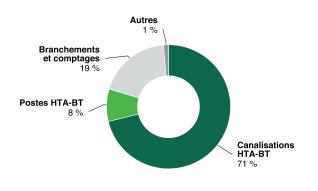


Les investissements et le patrimoine

INVESTISSEMENTS ENEDIS SUR LA CONCESSION (k€)

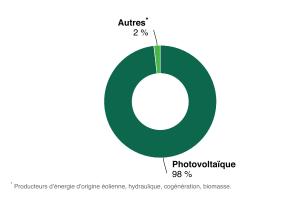


RÉPARTITION DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE DES OUVRAGES

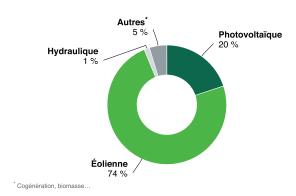


Les producteurs sur la concession

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PRODUCTEURS



RÉPARTITION DE LA PUISSANCE DES PRODUCTEURS



Réseau de distribution publique d'électricité: Les chiffres clés

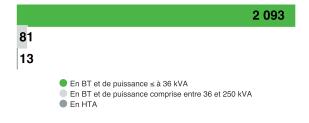


Raccordements à la concession

RÉPARTITION DES RACCORDEMENTS D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION NEUVES RÉALISÉS

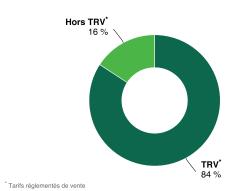


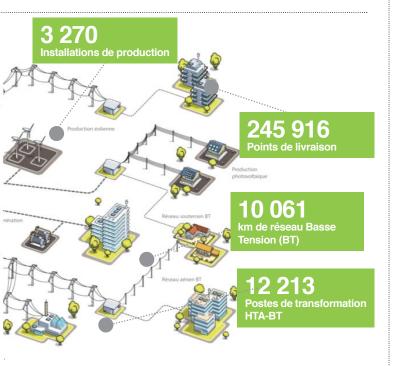
RÉPARTITION DES RACCORDEMENTS D'INSTALLATIONS DE CONSOMMATION NEUVES RÉALISÉS



Nombre de consommateurs

RÉPARTITION DU NOMBRE DE CONSOMMATEURS





LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION

Les utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité de la concession

LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION RACCORDÉES AU RÉSEAU PUBLIC

INSTALLATIONS DE PRODUCTION À FIN 2018 (concession)		
	Nombre	Puissance délivrée*
Total	3 270	178 523
dont producteurs d'énergie électrique d'origine photovoltaïque	3 211	35 575
dont producteurs d'énergie électrique d'origine éolienne	29	131 925
dont producteurs d'énergie électrique d'origine hydraulique	9	2 575
dont autres (biomasse, biogaz, cogénération)	21	8 449

^{*} La puissance est exprimée en kVA pour les producteurs raccordés en basse tension et en kW pour ceux raccordés en HTA.

LES CONSOMMATEURS RACCORDÉS AU RÉSEAU PUBLIC

TOTAL DES CLIENTS (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients	242 339	245 916	1,5%
Énergie acheminée (en kWh)	2 511 470 618	2 585 657 899	3,0%
Recettes d'acheminement (en €)	92 425 748	98 062 671	6,1%
TOTAL DES CLIENTS BT AYANT UNE PUISSANCI	E SOUSCRITE ≤ 36 KVA (concession)		
	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients	239 911	243 432	1,5%
Énergie acheminée (en kWh)	1 586 335 216	1 647 582 882	3,9%
Recettes d'acheminement (en €)	70 038 549	74 945 473	7,0%
TOTAL DES CLIENTS BT DONT LA PUISSANCE S	OUSCRITE EST > 36 KVA (CONCESSION)		
	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients	1923	1 977	2,8%
Énergie acheminée (en kWh)	235 031 976	241 649 588	2,8%
Recettes d'acheminement (en €)	9 694 590	10 209 953	5,3%
TOTAL DES CLIENTS HTA (concession)			
	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients	505	507	0,4%
Énergie acheminée (en kWh)	690 103 426	696 425 429	0,9%
Recettes d'acheminement (en €)	12 692 609	12 907 245	1,7%





1. La présence d'Enedis sur votre territoire	13
1.3. Au plan national : les faits marquants de l'année 2018, les perspectives et enjeux pour 2019	13 35 42 46 52
2. Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité	e 53
1	53 60 72
3. Enedis, une priorité clients affirmée	77
3.4. L'installation des compteurs communicants3.5. La facilitation des démarches de raccordement	78 79 84 88 94
4. Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession	01
4.2. Les informations patrimoniales	01 20 28

1. La présence d'Enedis sur votre territoire

Enedis, dans le cadre d'étroites relations avec les autorités concédantes et les collectivités, s'attache à apporter une réponse adaptée à chaque demande. Ainsi, un interlocuteur privilégié dédié accompagne au quotidien les collectivités, les élus ou leurs services.

En donnant une place essentielle au respect de l'environnement, tout en assurant la fiabilité du réseau public de distribution, Enedis intervient au niveau local en menant des actions en faveur du développement durable, notamment pour atténuer l'impact visuel des ouvrages dans les paysages.

Enedis, dans son rôle sociétal, met en place avec les territoires divers programmes d'actions solidaires. À travers cet engagement citoyen, ses actions de partenariat et de mécénat, Enedis confirme son ancrage à long terme dans le territoire en tant qu'entreprise responsable.

1.1. Votre concession : les faits marquants de l'année 2018, les perspectives et enjeux pour 2019

L'ANNÉE 2018 EN QUELQUES DATES

Enedis, dans le cadre d'étroites relations avec les autorités concédantes et les collectivités, s'attache à apporter une réponse adaptée à chaque demande. Ainsi, un interlocuteur privilégié dédié accompagne au quotidien les collectivités, les élus ou leurs services.

En donnant une place essentielle au respect de l'environnement, tout en assurant la fiabilité du réseau public de distribution, Enedis intervient au niveau local en menant des actions en faveur du développement durable, notamment pour atténuer l'impact visuel des ouvrages dans les paysages.

Enedis, dans son rôle sociétal, met en place avec les territoires divers programmes d'actions solidaires.

À travers cet engagement citoyen, ses actions de partenariat et de mécénat, Enedis confirme son ancrage à long terme dans le territoire en tant qu'entreprise responsable.

La Délégation Territoriale d'Enedis dans la Manche représente l'ensemble de l'entreprise Enedis vis-à-vis des clients, des collectivités et du SDEM50. Elle est principalement chargée de conseiller les collectivités locales sur tous les aspects liés à la distribution d'électricité dans la Manche, de gérer les termes du contrat de concession et communiquer auprès des acteurs du territoire. En accompagnement des évolutions territoriales, chacune des mairies du département, chaque E.P.C.I. et tous les conseillers départementaux disposent d'un interlocuteur privilégié disponible, connu et identifié. Les élus nous confortent tout au long de l'année, par leur satisfaction, sur l'utilité d'un tel dispositif de proximité qu'eux et nous-mêmes souhaitons voir perdurer.



Le 3 janvier 2018 - Enedis mobilisée pour faire face à la tempête « Eleanor »



La tempête Eleanor a balayé une grande moitié de la France et provoqué de nombreux dégâts sur les réseaux d'électricité, tout particulièrement en Normandie. Les équipes d'Enedis et les entreprises prestataires se sont mobilisées pour réalimenter au plus vite les clients.





Linky: Enedis a accompagné les collectivités

En 2018, 58.102 compteurs Linky ont été posés dans le département. Les entreprises RSP dans le Sud Manche et Feedback pour le Centre et le Nord du département assurent le déploiement

La Direction Territoriale Manche a organisé des permanences d'une demi-journée pour répondre à la demande des collectivités.

Ces actions seront maintenus jusqu'à la fin du calendrier de déploiement du compteur.





Assemblée annuelle de l'Association des Maires de la Manche

Samedi 9 juin 2018, Enedis était présente à l'assemblée de l'Association des Maires de la Manche à Coutances. La Direction Territoriale a accueilli et échangé avec les élus sur l'espace Enedis.



ICOE Cherbourg – les 12, 13 et 14 juin 2018

Une présence importante pour Enedis.

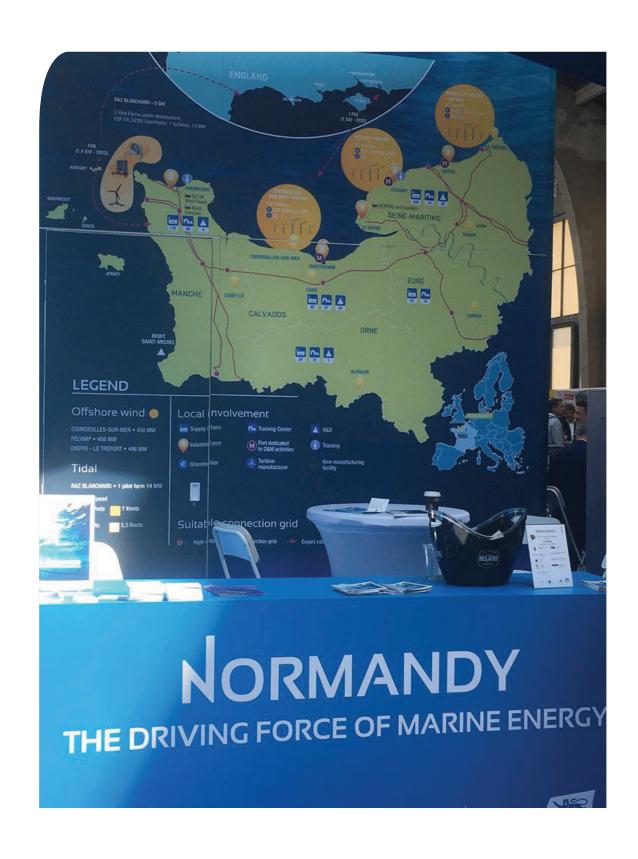
En juin 2018 avait lieu à Cherbourg la Conférence Internationale sur les Energies Marines (International Conference on Ocean Energy). **La Direction Territoriale Enedis de la Manche** y était présente.



Enedis était partenaire de l'ICOE 2018. Hervé Morin, Président de la Région Normandie est venu sur le stand d'Enedis pour évoquer et découvrir avec Julien Illes, Délégué Territorial Enedis Cotentin, les techniques mises en œuvre pour l'atterrage des hydroliennes du Raz Blanchard, dans le Cotentin.









Communauté d'Agglo du Cotentin

Réunions intercommunales : Enedis à la rencontre des élus de la Manche

Les Interlocuteurs Privilégiés et les membres de la Délégation Territoriale d'Enedis ont animé dans le département des réunions de proximité avec les élus entre juin et décembre 2018. Ces rencontres étaient l'occasion pour le distributeur d'électricité de dresser

le bilan de ses activités et d'échanger sur les sujets phares d'actualité : qualité de l'énergie et chantiers engagés sur le réseau électrique, point sur le déploiement du compteur Linky.





Communauté d'Agglo de St-Lô et Communauté de communes de la Baie du Cotentin





Communautés de communes Côte Ouest Centre Manche et Coutances Mer et Bocage

Application «Enedis à mes côtés»

Enedis offre à ses 35 millions de clients la possibilité de télécharger l'application « Enedis à mes côtés » depuis l'App Store, Google Play et Windows Phone. Les clients et élus peuvent contacter facilement les services dépannage ou raccordement d'Enedis en indiquant le code postal ou par géo-localisation afin d'obtenir des informations sur les coupures d'électricité, les travaux et toutes les recommandations en matière de prévention des risques électriques.





Premier renouvellement de Contrat de Concession dans La Manche sur la base du nouveau modèle

Pour réaffirmer son attachement aux valeurs du service public et mieux répondre aux enjeux de la transition énergétique, la commune de Digosville a signé le renouvellement du contrat de concession pour une durée de 30 ans avec Enedis et EDF le 26 juillet 2018.

Enedis et Vous : La lettre à destination des collectivités locales et autorités concédantes

Tous les trimestres la Direction Territoriale Manche publie la revue «Enedis et Vous» pour informer les élus des actions d'Enedis sur le territoire. Ce document destiné aux collectivités locales et autorités concédantes comprend des informations générales sur l'entreprise, valorise les partenariats locaux et traite des dossiers thématiques d'actualité.







Festival de la Terre et de la Ruralité

Enedis dans la Manche a participé à la troisième manifestation agricole la plus fréquentée du département (après Lessay et Saint-Hilaire-du-Harcouët). Ce festival s'est tenu à Saint Sauveur le Vicomte le 2 septembre. Tout au long de cette journée, dans un environnement festif, ce rendez-vous a proposé au public des échanges avec les professionnels présentant leur métier.





Tème CONFERENCE DEPARTEMENTALE de la Manche Article 21 de la Loi NOME Les investissements sur le réseau public de distribution d'électricité Document support de la conférence départementale 16 novembre 2018 ELECTRICITE EN RESEAU Direction Territoriale Manches - 20 Avenue de Tournilles - Equatorievilles - 50120 - Chartourg en Colertin Tel: 20 23 06 24 79 Fax: 20 23 06 2454 Mail: concoologgenedia fr

Conférence Départementale

Le 16 novembre a eu lieu en Préfecture de la Manche la 7^{ème} Conférence Départementale instituée par la loi NOME réunissant les représentants de l'état, du Conseil Départemental de la Manche, des Autorités Concédantes et d'Enedis.

Enedis à la rencontre des maires de France

Enedis était au rendez-vous pour cet événement annuel essentiel dans sa relation aux territoires. Tout au long du salon, un flux important de visiteurs s'est relayé sur le stand. Ce fut l'occasion pour Enedis de rencontrer de nombreux élus et acteurs locaux et de renforcer son lien avec les acteurs des territoires.

La Direction Territoriale Enedis Manche a accompagné les élus du département sur le stand de l'entreprise.

Pour Enedis, il s'agit d'un moment clé dans sa relation avec les élus pour mettre en avant les innovations de l'entreprise et démontrer sa capacité à se transformer en service public nouvelle génération au service des territoires.







Forum des Métiers

L'objectif de ces forums organisés à Cherbourg en Cotentin les 23 et 24 janvier et à Coutances le 23 mars est de rapprocher le monde scolaire du monde professionnel et d'orienter au mieux les élèves dans leur avenir. La Direction Territoriale Enedis dans la Manche a participé à ces évènements pour présenter les métiers de l'entreprise.



avec le lycée E.Doucet de Cherbourg en Cotentin en est un bel exemple. L'organisation de la visite d'un poste de transformation 90000/20000 volts a permis à nos techniciens d'échanger avec les professeurs et élèves du Lycée.



Signature de la convention avec le Lycée E.Doucet d'Equeurdreville





Visite d'un Poste Source avec les élèves du lycée E.Doucet



Olympiade des Métiers en Normandie

Du 28 novembre au 1^{er} décembre, le Parc des Expositions de Caen a accueilli l'un des plus prestigieux événements autour du savoir-faire français, avec les finales nationales des Olympiades des métiers. Cette compétition exceptionnelle a permis aux jeunes de toutes régions et de tous horizons (apprentis, lycéens pro, étudiants, salariés...) de mesurer leur savoir-faire dans une soixantaine de métiers très divers. **Enedis**

dans la Manche était présente à ces Olympiades pour informer et communiquer sur ses métiers.



Enedis et l'UNEA signent une convention de partenariat

Mercredi 14 novembre, Enedis accueillait l'UNEA (Union Nationale des Entreprises Adaptées) pour la réunion de ses adhérents et la signature d'une convention de partenariat. Celle-ci vise à favoriser l'emploi des travailleurs handicapés en achetant de façon « responsable ».





Depuis de nombreuses années, Enedis soutient l'inté-

gration des personnes en situation de handicap dans le monde du travail. Au travers de l'accord signé, Enedis s'engage à promouvoir les achats solidaires pour développer l'emploi au sein d'établissements adaptés (ESAT et Entreprises Adaptées).

De nombreuses prestations sont ainsi réalisées par les salariés d'ESAT et d'Entreprises Adaptées comme le recyclage des compteurs dans le cadre du déploiement du compteur Linky, la cartographie, l'entretien des vêtements de travail de ses agents, la numérisation, etc.

Grâce à ces achats dans le secteur adapté pour plus de 10 millions par an, Enedis contribue à l'emploi de plus de 450 personnes au niveau national.

Enedis en Normandie : La DREAL réunit les acteurs du SRADDET

Première région à répondre à l'impulsion du Ministère en ce sens, la DREAL Normandie a réuni les acteurs régionaux du SRADDET le 17 décembre 2018. **La DR Enedis Normandie**, présente à cette réunion en tant



qu' « opérateur de réseau » au même titre que RTE a fait valoir notre connaissance du réseau, nécessaire à l'optimisation des raccordements notamment, ainsi que notre savoir-faire en matière de données, raccordement (offre flexibilité) et accompagnement de nouveaux usages (IRVE, autoconsommation électrique, compteurs communicants Linky).

L'enjeu est d'aboutir à un projet de territoire partagé par la population et l'ensemble des acteurs régionaux, publics et privés. Avec, pour fils conducteurs, la simplification et la mise en cohérence des politiques publiques, ainsi que le développement durable du territoire.

En 2018, 5 rencontres pour échanger

La Région Normandie a organisé 5 rencontres au Havre, Alençon, **Saint-Lô**, Caen, Evreux pour échanger sur les propositions d'objectifs du SRADDET et les premiers éléments réglementaires envisagés.



LE PROJET DE SRADDET NORMAND ADOPTÉ

Le projet de SRADDET normand, a été arrêté par le Conseil régional de Normandie lors de l'Assemblée plénière du 17 décembre 2018. Cette étape est essentielle car elle permet le lancement d'une consultation élargie, puis de l'enquête publique avant que le projet soit définitivement adopté en fin d'année 2019.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE TERRITOIRE

Le concessionnaire contribue à la réalisation d'actions dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, à travers des conventions signées avec les collectivités territoriales en charge de ce type d'opérations.

La contribution d'Enedis porte sur des aspects techniques et environnementaux. Cette démarche s'applique également aux contrats urbains de cohésion sociale.



Rénovation du poste de Digosville

L'emploi solidaire

Dans le cadre de ses engagements sociétaux, Enedis accompagne chaque année l'association « Chantier Ecole » en lui confiant des missions de rénovation de postes de distribution publique. En 2018, trois rénovations ont été réalisées à Saint Pierre Eglise, St Hilaire du Harcouet et Digosville.



Nettoyage poste Saint Hilaire (avant - après)





Rénovation poste Saint Pierre Eglise (avant - après)



LA CONTRIBUTION À L'ÉCONOMIE LOCALE



24 embauches en Normandie en 2018

L'entreprise propose chaque année des postes ouverts à tous les niveaux de diplômes, répartis en 4 grandes familles : relation clients et fournisseurs, exploitation des ouvrages, développement des réseaux et fonctions transverses. Enedis en Normandie a recruté 24 personnes en 2018. Trois d'entres elles avaient initialement bénéficié d'une formation en alternance dans la Manche.

Elagage avec les ESAT

Enedis dans la Manche, acteur reconnu en faveur de l'insertion dans le monde du travail des personnes handicapées, sollicite régulièrement les ESAT pour des chantiers d'élagage aux abords de nos ouvrages, en collaboration avec les collectivités.

En décembre 2018, Enedis a missionné l'ESAT Béthanie de Picauville, sur la commune de Digosville.



ESAT de Picauville

AUTRES ACTIONS DE PARTENARIAT ET DE MÉCÉNAT OU PARRAINAGE



Enedis finance 4 permis Poids Lourds pour le SDIS de la Manche

Vendredi 16 février Denis Dugabelle — Directeur Territorial Enedis Normandie a signé une convention avec Jacky Bouvet — Président du SDIS50, dans le cadre d'un partenariat sur le financement des permis poids lourd des sapeurs pompiers volontaires de la Manche à hauteur de 5000€. Depuis plusieurs années Enedis accompagne le SDIS50 sur la prévention des risques

électriques lors des interventions à proximité des ouvrages.

Signature d'une convention de partenariat

Mardi 13 mars, Domitille Chenot, Présidente de l'Association « Chantier Ecole Normandie » et Julien Illes Délégué Territorial Enedis Cotentin, ont signé une $11^{\rm ème}$ convention en présence de Serge Martin Maire de Digosville et Thierry Totain Conseiller Territorial Enedis. Ce contrat participe à une démarche





d'insertion et d'amélioration de l'environnement en confiant des missions de rénovation de postes de distribution publique à des associations d'insertion de publics en difficulté.



Enedis accompagne les étudiants du Lycée Doucet

Depuis 7 ans, Enedis dans la Manche accompagne le lycée Edmond Doucet de Cherbourg en Cotentin et accueille, entre autre, chaque année, 2 étudiants en stage. En présence de David Margueritte, Vice-Président de région en charge de la formation professionnelle et de l'apprentissage, Marie-Noëlle Potier Proviseur du lycée Doucet et Julien Illes Délégué Ter-

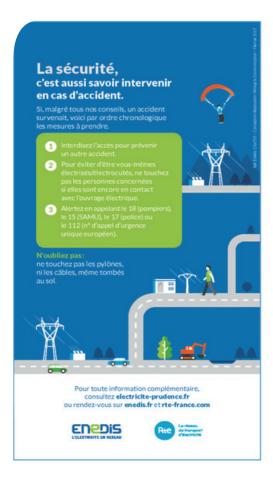


ritorial Enedis Cotentin ont renouvelé la convention de partenariat.

LA SÉCURITÉ DES TIERS ET LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS PAR ÉLECTRISATION

Afin de sensibiliser les personnes ayant des activités professionnelles ou de loisirs à proximité des réseaux électriques de distribution publique, Enedis déploie des actions de communication, formation et sensibilisation ciblées, en partenariat avec les services de l'État, les syndicats professionnels, les associations de sports et loisirs, en s'appuyant notamment sur les ressources et réseaux locaux.





« Électricité, prudence, gardons nos distances » est le slogan de la campagne de sensibilisation et d'information lancée par Enedis et RTE.

En tant qu'opérateurs responsables, Enedis et RTE s'attachent à améliorer constamment la santé-sécurité de leurs salariés, de leurs prestataires et des tiers.

Les deux entreprises sont associées depuis 2010 dans une campagne de prévention-sécurité à destination des tiers pour rappeler l'ensemble des conseils de sécurité et les réflexes essentiels à avoir à proximité des ouvrages électriques.

Les messages de cette campagne s'adressent notamment aux publics dont les activités peuvent présenter des situations à risque : les agriculteurs, les pêcheurs, les professionnels du secteur du bâtiment et des travaux publics, les amateurs de sports aériens, les bricoleurs, etc ...

Greg et Léa à la découverte des risques électriques...

Les risques électriques au quotidien - la maison des dangers : salon, cuisine, salle de bains, chambre, garage, jardin.

Enedis présente une plaquette illustrée de jeux pour les enfants présentant l'entreprise et ses missions de manière ludique, ainsi que les consignes de sécurité

à respecter, dans le cadre de la campagne «Electricité prudence».





Cette affiche complète le livret « Greg et Léa à la découverte de la sécurité électrique ». Avec l'aide de leurs parents ou enseignants, ce document permet aux enfants de rechercher 14 situations dangereuses .

1.2. Plus particulièrement sur votre concession



de Barenton.

Convention Article 8 2018-2019

Lundi 19 février, à la mairie de Barenton en présence du Maire Hubert Guesdon, Nadège Besnier, Présidente du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) et Denis Dugabelle, Directeur Territorial d'Enedis en Normandie ont renouvelé l'accord sur la réalisation des travaux coordonnés pour la sécurisation et l'amélioration des réseaux électriques de la Manche avec un premier chantier sur la commune



Rénovation Poste Barenton

Travaux d'effacement

Le départ Siouville issu du poste source de Tolmer construit en 1963 a subi de nombreuses perturbations de par sa proximité avec le bord de mer (<3km). La tempête de neige de mars 2013 a démontré la nécessité d'enfouir le réseau et de le restructurer. Pour éviter qu'un nouvel événement climatique puisse interrompre de nouveau l'alimentation des communes de Siouville-Hague, Héauville, Helleville



et Vasteville, la ligne principale a été reconstruite entièrement en souterrain. Ce chantier a impliqué la pose de 12.4 km de réseau souterrain et 11.3 km de dépose de ligne aérienne. Cette restructuration permet d'améliorer la qualité de fourniture et d'éviter des coupures très longues lors d'événements climatiques importants.

Chantiers PDV

En 2018, 24 opérations de maintenances préventives ont été réalisées dans le département de la Manche. 468 supports bois HTA ont été remplacés dans le cadre des travaux de prolongation de la durée de vie des ouvrages.



Travaux Postes Sources

Poste Source de GER

Les travaux du poste de Ger ont démarré en 2017. Pour respecter la nidification de certaines espèces protégées dans le parc Naturel régional, les travaux ont été interrompus entre la mi-mars et mi-août 2018. Conformément au calendrier annoncé, la mise en service du poste source sera réalisée fin 2019.



Poste Source de Le GUISLAIN

Le 30 novembre 2018, Enedis a présenté le projet de travaux relatif à la construction des départs HTA issus du futur poste source Le Guislain. 4 nouveaux départs seront construits en sortie du poste source. Ces travaux d'un montant de 2,7 millions d'euros débuteront en février 2020 pour une durée d'un an et impacteront 11 communes du territoire centre Manche (Beaucoudray- Le Guislain- Saint-Denis le Gast- La Haye Bellefond- Moyon- Tessy-Bocage- Chevry-Hambye Villebaudon- Maupertuis et Notre Dame de Cenilly). Le poste source Le Guislain sera mis en service fin 2020.

Poste Source de GOUVILLE

Le 19 juin 2018, Enedis a signé l'acte de vente de la parcelle retenue pour la construction du poste source de Gouville. Le poste source de Gouville sera mis en service fin 2020.



LINKY

Commencé en septembre 2016 dans la Manche, le déploiement des compteurs Linky se poursuit avec 68.118 compteurs posés sur votre concession au 31 décembre 2018. (pose en masse par nos prestataires Feedback Energie et RSP) et pose en diffus (nouveaux pavillons, dépannage...) par nos techniciens Enedis.



Hambye – première édition du Rallye Manche Electro Tour – le 16 juin 2018

Afin de promouvoir les véhicules électriques, l'écoconduite, la mobilité durable et les bornes de recharge, le SDEM50 a organisé la première édition du Manche Electro Tour le 16 juin 2018. Ce premier rallye organisé dans la Manche consistait à réaliser une boucle au départ de l'Abbaye d'Hambye et arrivée sur la place du village pour sensibiliser les équipages à l'éco-conduite.

Enedis a signé une convention avec le SDEM50 en présence de Marc Lefèvre, Président du Conseil Départemental au village de la Mobilité Durable situé sur la place du village. Dans le cadre de cette Convention, Enedis partenaire du SDEM50, a engagé deux équipages pour parcourir la boucle à bord de deux kangoo électriques de sa flotte.











Convention pour la création d'un référentiel commun

Le 23 juillet 2018 le SDEM50 et Enedis ont renouvelé la convention pour la mise en place d'un référentiel commun relatif aux dépenses d'éclairage public éligibles au terme E dans le calcul de la redevance d'investissement R2 pour les années 2018 et 2019.



Avenant n°12 - PCT

Le 15 mars 2018, le SDEM50, EDF et Enedis ont signé l'avenant n° 12 du contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique relatif à l'application du protocole PCT.

Le SDEM50 et Enedis ont convenu d'établir un bilan périodique de la mise en œuvre des dispositions du protocole sur le territoire de la concession.



Avenant n°13 – Adhésion de la Commune de Torigny les Villes

Le 20 août 2018, le SDEM50, EDF et Enedis ont signé l'avenant n° 13 au contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique du Syndicat Départemental des Energies de la Manche relatif à l'adhésion de la commune de Torigny-les-Villes.



Avenant n°14 – « Protocole de Montpellier »

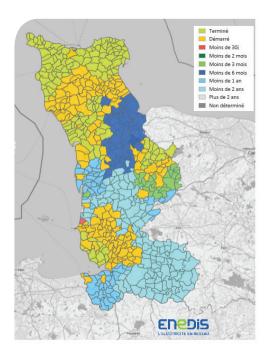
Le 4 septembre 2018, le SDEM50, EDF et Enedis ont signé l'avenant n° 14 au contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique du Syndicat Départemental des Energies de la Manche relatif à la prolongation partielle des effets de l'article 2 de l'avenant n°9 dit «protocole de Montpellier».

Les parties se sont fixées comme objectif de signer le Nouveau Contrat au plus tard le 31 décembre 2020.

LES PERSPECTIVES ET ENJEUX POUR 2019

LINKY

Le déploiement de Linky dans la Manche continue en respectant le planning annoncé en 2016. Il se poursuivra en 2019 dans le sud de l'EPCI St-Lô Agglo, la partie ouest Avranches –Mont-Saint-Michel et dans quelques communes de la Baie du Cotentin.





Enedis accompagne les poseurs Linky

Pour assurer la montée en compétence des poseurs, des agents Enedis Manche ont partagé leur expérience du terrain avec les techniciens de nos prestataires.

Olivier Briens, Technicien sur le site d'Avranches, est chargé du déploiement Linky pour former les agents Enedis à la pose de compteurs. Le 10 janvier 2018, il a partagé son savoir et son expérience avec les techniciens de notre prestataire Relève Service Plus (RSP). Ce complément de formation, réalisé en présence du Référent Compteur — Eric Lesieur — et à la demande des poseurs, s'est déroulé sur le site de l'entreprise de pose. Les échanges ont été riches, appréciés et conviviaux. Olivier Briens côtoie déjà tous les poseurs de par son activité de Visiteur Qualité Compteur depuis novembre 2017.

L'équipe Linky va poursuivre cette dynamique et proposer à l'ensemble des autres prestataires normands d'organiser ce type de réunion d'information en 2019.

L'open data d'Enedis enrichi des données de production d'électricité



Enedis est investie dans une démarche de mise à disposition de données pour mieux répondre aux

attentes de ses clients (acteurs du système électrique, collectivités locales, clients particuliers...). Ainsi, l'entreprise est le premier distributeur d'électricité européen à s'être engagé dans l'open data et à avoir communiqué le bilan électrique (volumes d'électricité consommée par secteur d'activité et produits par filière, analysés au regard des conditions climatiques), la description du réseau de distribution d'électricité, le panorama des installations de production raccordées au réseau ou en attente de raccordement, les données de consommation des différents segments de clients (résidentiel, agriculture, industrie et tertiaire).

Depuis mai 2017, les données de production d'électricité annuelle et par filière calculées à la maille d'un regroupement d'environ 2 000 habitants en moyenne (maille Iris) sont également publiées en open data. L'ensemble des données publiées est disponible sur le site internet d'Enedis http://www.enedis.fr/open-data ou sur la plateforme d'open data d'Enedis http://data.enedis.fr/.

1.3. Au plan national : les faits marquants de l'année 2018, les perspectives et enjeux pour 2019

L'ANNÉE 2018 EN QUELQUES DATES

TIP SEPA: un nouveau moyen de paiement pour les clients

Depuis le **24 janvier**, Enedis propose à ses clients un nouveau moyen de règlement de leurs factures : le paiement TIP SEPA, en remplacement du coupon-chèque institué en 2008. Mis en place dans le cadre du Système européen de paiements ou *Single european payments area (SEPA)*, le TIP SEPA, proposé à tous les clients qui n'ont pas opté pour le prélèvement automatique, élargit l'offre de moyens de paiement et facilitera à terme les règlements à distance. Tous les clients d'Enedis peuvent bénéficier de ce nouveau mode de paiement qui est une première étape vers l'harmonisation de l'ensemble des moyens d'encaissement de l'entreprise.

L'open data d'Enedis : faciliter l'accès aux données et augmenter la finesse des informations publiées

En qualité de gestionnaire de réseaux et opérateur de données, Enedis poursuit son action dans le domaine de l'open data. Les bilans de consommation et production gagnent en précision, Enedis propose depuis **mi-mars**, des agrégats de données par commune et par département, ainsi que la distinction entre résidentiels et professionnels. Cette mise à disposition plus complète, intégrant des données INSEE, permet d'aider les territoires à mieux définir leurs politiques énergétiques, notamment leur Plan climat air énergie territoires (PCAET). Des outils à vocation pédagogique ont été mis en ligne sur le site internet d'Enedis sur la page consacrée à l'open data https://www.enedis.fr/open-data; et le site open data https://data.enedis.fr/ dédié aux développeurs d'applications et utilisateurs de données est désormais plus ergonomique.

Mise en œuvre du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD)

La protection des données personnelles de ses 36 millions de clients et de ses 38 700 collaborateurs est un enjeu fort pour Enedis. Face aux attentes croissantes, Enedis est mobilisée pour respecter la légis-lation sur la protection des données personnelles renforcée par le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD). Ce nouveau règlement européen, entré en application le **25 mai,** a pour ambition de permettre aux entreprises européennes de développer leurs activités numériques dans un contexte juridique égalitaire et compétitif. Complétant la loi «Informatique et libertés», le RGPD renforce les règles de protection des droits et libertés des personnes sur leurs données à caractère personnel (DCP) et la responsabilisation des acteurs traitant des données.

Comité du Système de la Distribution Publique d'Électricité (CSDPE)

Le Comité du Système de Distribution Publique d'Électricité (CSDPE), institué par l'article 153 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a pour mission d'examiner la politique d'investissement notamment de la société gestionnaire des réseaux publics de distribution d'électricité Enedis, ainsi que des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité. Le CSDPE a notamment validé le **21 juin** le format de présentation, commun à tous les

maîtres d'ouvrages, des programmes prévisionnels des investissements des conférences loi NOME, qui doit encore faire l'objet d'un arrêté ministériel.

Entrée en vigueur du TURPE 5bis au 1er août 2018

Le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité dit TURPE 5 HTA-BT, entré en vigueur le 1^{er} août 2017, a été annulé partiellement par le Conseil d'État le 9 mars 2018 au motif qu'il rémunérait de façon inadaptée certains investissements financés par Enedis. A la suite de cette décision, la délibération de la CRE du 28 juin 2018 a défini un nouveau tarif dit TURPE 5*bis* HTA-BT qui est entré en vigueur le **1**^{er} **août** pour une durée d'environ 3 ans. Compte tenu, d'une part, des conséquences de la décision du Conseil d'État et d'une révision à la baisse du taux prévisionnel d'imposition sur les sociétés (effet à la hausse de +0,06 %) et, d'autre part, de la prise en compte des montants qui auraient résulté de l'évolution au titre de l'inflation et de l'apurement du solde du CRCP (compte de régulation des charges et des produits) au 1^{er} janvier 2018 (effet à la baisse de -0,27 %), le TURPE a évolué en moyenne de -0,21 % au 1^{er} août 2018. S'agissant des autres éléments du tarif, notamment le cadre de régulation et la structure du tarif, le TURPE 5*bis* HTA-BT reprend ceux initialement définis dans le cadre du TURPE 5 HTA-BT.

Publication de la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (dite «loi ESSOC»)

La loi pour un État au service d'une société de confiance a été publiée au *Journal officiel* le **11 août**. Son article 59 modifie l'article L. 342.2 du Code de l'énergie et permet désormais aux producteurs, comme aux consommateurs, sous certaines conditions (entreprises agréées par Enedis notamment) de réaliser à leurs frais les travaux de leur raccordement. Les modalités d'application de ces nouvelles dispositions ont été fixées par le décret n° 2019-97 du 13 février 2019 pris pour l'application de l'article L. 342-2 du Code de l'énergie.

Publication de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite «loi ELAN»)

Les colonnes montantes électriques sont les ouvrages électriques qui acheminent l'électricité entre le réseau public de distribution d'électricité (aval du coupe-circuit principal) et les compteurs individuels des différents consommateurs ou producteurs situés au sein d'un même immeuble ou de bâtiments séparés construits sur une même parcelle cadastrale.

L'article 176 de cette loi, publiée le **24 novembre,** clarifie le régime juridique de ces ouvrages électriques. Les colonnes montantes électriques mises en service avant la publication de la loi appartiennent au Réseau Public de Distribution d'électricité (RPD) à l'issue d'un délai de deux ans, pendant lequel les propriétaires ou copropriétaires des immeubles dans lesquels sont situés ces ouvrages peuvent :

- notifier à Enedis l'acceptation du transfert définitif au RPD desdits ouvrages, qui prend alors effet à compter de la notification. Le transfert est effectué à titre gratuit, sans contrepartie pour le gestionnaire de réseau ;
- revendiquer la propriété de ces ouvrages, sauf si Enedis ou l'autorité concédante apporte la preuve que lesdits ouvrages appartiennent déjà au RPD.

Les colonnes montantes électriques mises en service à compter de la publication de la loi appartiennent au RPDE. Enedis n'est tenue à aucune obligation financière liée aux provisions pour renouvellement des colonnes montantes électriques ainsi transférées au RPD.

Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) : l'avantage décisif des réseaux électriques

Le **27 novembre**, le Gouvernement a présenté sa feuille de route énergétique pour les 10 ans à venir. Cette programmation pluriannuelle de l'énergie sert ainsi une ambition : parvenir à la neutralité carbone en 2050 en agissant notamment sur la production d'énergie, la rénovation thermique et les transports. Des domaines dans lesquels Enedis joue un rôle essentiel tant sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables (multiplication par trois de la production d'énergie éolienne et par cinq de la production photovoltaïque à l'horizon 2030), que sur la mobilité électrique (4,8 millions de véhicules électriques en 2028 avec une étape d'ici 2023 de 100 000 bornes de charges accessibles pour 1,2 million de véhicules) ou encore sur l'efficacité énergétique (apports des compteurs Linky™ pour mettre en œuvre les programmes de rénovation thermique et identifier les priorités). Les perspectives de la PPE confirment les trajectoires d'investissements prises par Enedis.

53 000 compteurs communicants bientôt installés au Caire

Enedis, riche de son expérience acquise lors du déploiement du compteur communicant Linky™ en France, exporte son expertise à l'étranger. L'entreprise intervient dans le cadre d'un appel d'offres pour le déploiement de plus de 50 000 compteurs communicants en Égypte, en collaboration avec les fabricants de compteurs Sagemcom et Global Tronics. **Fin décembre**, la 1^{re} phase de démonstration de faisabilité sur 500 compteurs a été finalisée. Enedis apporte son appui sur l'expertise technique, la formation des poseurs et le management du déploiement des compteurs communicants, lui permettant ainsi d'accroître sa notoriété et son image à l'international. Plus de 700 millions de compteurs communicants sont actuellement installés dans le monde, ce nombre devrait atteindre 1,5 milliard en 2021.

LES PERSPECTIVES ET ENJEUX POUR 2019

Projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises (PACTE)

Adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 9 octobre 2018 et débattu au Sénat en Commission spéciale et en séance publique en janvier 2019, le projet de loi « PACTE « a pour objet de « relever un défi majeur, celui de la croissance des entreprises, à toute phase de leur développement, pour renouer avec l'esprit de conquête économique « et pour cela, de transformer le modèle d'entreprise français pour « l'adapter aux réalités du XXIº siècle «. Certaines de ses dispositions, si elles étaient adoptées, impacteraient les activités d'Enedis, dont notamment le projet d'article 52 bis A qui permettrait à la CRE ou à la DGEC d'accorder des dérogations aux conditions d'accès aux réseaux et à leur utilisation pour mener à bien un déploiement expérimental de réseaux et d'infrastructures électriques intelligents.

Projet de loi d'orientation des mobilités (LOM)

Présenté en Conseil des ministres fin novembre 2018, le projet de loi «LOM» examiné dès le mois de février 2019 au Sénat, est dimensionnant pour l'ambition « Mobilité électrique » de la France et a des incidences significatives en termes de raccordement des IRVE pour Enedis, notamment en matière de planification du déploiement de ces infrastructures.

1.4. Le respect de l'environnement et de la biodiversité

Enedis s'implique depuis longtemps en faveur de la préservation de l'environnement. L'activité d'exploitant du réseau public de distribution d'électricité est un formidable outil pour faciliter la transition énergétique et répondre aux défis liés au changement climatique. Elle est fortement impactée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Au total, 95 % des énergies renouvelables sont raccordées au réseau de distribution.

Par ailleurs, Enedis cherche au quotidien à réduire l'empreinte carbone de ses activités métiers et à limiter les risques environnementaux et leurs conséquences humaines, financières et sur la biodiversité.

Le réseau exploité par Enedis sur le territoire national est constitué, à la fin d'année 2018 par :

- 1,37 million de km de réseau (HTA + BT) dont 48 % en souterrain (649 797 km), décomposé en :
 - 644 901 km de réseau HTA dont 50 % en souterrain (319 782 km),
 - 721 000 km de réseau BT, dont 91 % en technique souterraine ou torsadée (659 257 km).

Le réseau BT se décompose lui-même en :

- aérien BT fil nu à hauteur de 9 % (61 744 km),
- aérien BT torsadé pour 46 % (329 241 km),
- souterrain BT à hauteur de 46 % (330 015 km).

LES TRAVAUX D'INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT DES RÉSEAUX RÉALISÉS SOUS LA MAÎTRISE D'OUVRAGE D'ENEDIS

TRAVAUX RÉALISÉS EN TECHNIQUES DISCRÈTES SUR RÉSEAUX HTA ET BT (en %) (concession)				
	2017	2018		
En agglomération	100%	99%		
Hors agglomération	76%	80%		
En zone classée	100%	109%		
Total	83%	84%		

LA PARTICIPATION D'ENEDIS AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INTÉGRATION DES OUVRAGES EXISTANTS DANS L'ENVIRONNEMENT (ARTICLE 8)

Pour l'année 2018, la contribution d'Enedis au financement de travaux d'aménagement esthétique des réseaux réalisés s'est élevée à **562 K€**.

Cette participation a notamment fait l'objet des versements listés dans le tableau suivant :

LISTE DES TRAVAUX IMPORTANTS	S AYANT BENEFICIE DE LA PARTICIPATION D'ENEDIS	
COMMUNES	Adresse des travaux	Versement Enedis (en €)
GOUVILLE SUR MER	Rue du 28 Juillet 1944	50 425
SAINT HILAIRE PETITVILLE	Rue des Fleurs-des-Cerisiers	45 097
HAMELIN	Le Bourg	40 503
YQUELON	Route de Villedieu-Impasse des Sapins	36 702
GRANVILLE	Rue de la Haute Lande	33 474
TESSY SUR VIRE	Rte de St-Lô RD n°28	31 178
YQUELON	Rue du Val	30 955
Total		268 334

AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ

Le risque d'électrocution des grands oiseaux est un sujet majeur pour Enedis. Le réseau HTA est en partie aérien et présente un risque pour les oiseaux de grande envergure. L'action d'Enedis s'appuie essentiellement sur des partenariats locaux avec des associations de naturalistes (par exemple la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)) qui connaissent bien ces espèces et leurs milieux naturels. Il s'agit, pour Enedis, de cartographier, avec les partenaires, les zones à protéger, d'identifier les supports dangereux et de définir un plan d'actions : équipements de supports ou de lignes, anticipation d'enfouissement ou de renforcement de lignes et parfois, recherche de compléments de financement.

Ce diagnostic conjoint est un élément de plus pris en compte par Enedis dans ses programmes d'investissements et de maintenance.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire et les ONG reconnaissent l'implication d'Enedis dans les plans de sauvegarde des espèces menacées. Ainsi :

- Enedis participe au programme européen LIFE « Gypconnect » qui vise à favoriser le rapprochement des gypaètes barbus entre les Alpes et les Pyrénées. Ce programme est piloté par la LPO et a été validé par l'Union européenne en 2015.
- Depuis 2012, Enedis met en œuvre un plan d'équipement pour la sauvegarde de l'aigle de Bonelli, en région méditerranéenne, dans le cadre du Plan National d'Action (PNA) de l'espèce.

Les associations environnementalistes évaluent les actions d'Enedis en faveur de la biodiversité menées dans les régions ayant un fort enjeu avifaune, afin de mesurer les progrès dans la prise en compte des problématiques liées à la biodiversité, dans le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes et dans la mise en œuvre de solutions innovantes pour mieux protéger la biodiversité. Il en ressort que des progrès notables ont été réalisés en la matière, dont des achats de matériels avifaunes (balises, spirales, tiges anti-oiseaux, coiffes et autres dispositifs), la réalisation de ponts gainés et des chantiers spécifiques d'enfouissement de réseaux.

Dans le cadre de sa participation à la Fédération pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB), Enedis a soutenu financièrement un jeune chercheur, Fabien Claireau, pour ses recherches sur les discontinuités écologiques et les chiroptères.

En juillet 2018, à l'instar de 40 autres grandes entreprises, Enedis a pris 8 engagements en faveur de la biodiversité (engagement Act4Nature) :

- Contribuer techniquement et financièrement à des programmes de recherche,
- Poursuivre et conforter ses partenariats avec les associations de protection de la nature,
- Créer dans la cartographie, une couche des zones à risques,
- Promouvoir les innovations locales en faveur de la gestion écologique sous les ouvrages et tendre vers le «zéro phyto» (absence d'utilisation de produits phytosanitaires),
- Privilégier l'évitement d'impacts significatifs lors des travaux,

- Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs d'Enedis aux enjeux de la biodiversité,
- Contribuer à la sensibilisation du grand public,
- Rendre compte annuellement.

Ambition « Mobilité électrique pour tous et partout »

Permettre ce développement partout et pour tous est une opportunité et un enjeu majeur pour Enedis.

C'est pourquoi Enedis s'engage à mettre à disposition son expertise et ses compétences pour coconstruire les solutions avec l'ensemble des parties prenantes : collectivités locales, filière automobile, acteurs de mobilité.

Le 3 octobre dernier, Enedis a signé une convention de partenariat dans le cadre du Mondial de l'Auto. Cette convention s'articule autour de 3 thématiques prioritaires :

- informer et former les parties prenantes sur la mobilité électrique et les enjeux réseau associés,
- **contribuer à l'émergence d'un écosystème** politique, industriel et technique favorable au développement des véhicules électriques,
- préparer dès aujourd'hui la mobilité électrique de demain.



Ecogestes Ensemble : concourez pour votre région ! du 31 janvier au 2 mars 2018

La Normandie gagnante du concours des régions!

La plateforme Ecogestes Ensemble proposait du 31 janvier au 2 mars 2018 un concours des régions afin de valoriser l'engagement de chacun pour sa région.

Il s'agissait de s'inscrire sur la plateforme et de réaliser des petits gestes au quotidien (appelés écogestes) dans le but de réduire notre impact sur la planète. Bravo à la **DR Normandie** qui a remporté le concours Groupe EDF dans la catégorie « Campagnes de sensibilisation à la prévention des déchets ».







Semaine Européenne de Réduction des déchets – du 17 au 25 novembre 2018

Eco-gestes Bannettes, un geste pour l'environnement

Chaque année, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est l'occasion de sensibiliser à la prévention des déchets.

Dans le cadre de sa politique de Développement Durable, la DR Normandie s'est engagée dans le déploiement « d'éco gestes bannettes » afin d'améliorer la qualité de tri des déchets. Cette mesure vise à remplacer les poubelles et responsabiliser chaque agent au niveau des déchets.

Enedis a fait ses adieux à ses poubelles de bureau. Deux petites bannettes sont placés sur le bureau : l'une pour le papier et l'autre pour les déchets divers.

WORLD CLEANUP DAY – le 15 septembre 2018

Enedis s'était engagée à participer à la journée nationale de nettoyage de notre chère planète. Plusieurs évènements ont été organisés pour la Normandie. Pour 1 heure ou pour une journée, cette opération était sur la base du bénévolat, entre amis ou en famille.

Un succès- 200 000 participants, 3 000 clean up sur toute la France plus de 250 tonnes de déchets, **des centaines de participants chez Enedis**.





Et les DR ont relevé le défi ! **Enedis en Normandie** s'est associée à cet événement.

Le World CleanUp Day 2018 était un mouvement mondial citoyen qui synchronisait 150 pays le 15 septembre 2018.

Parmi les objectifs de l'événement, éveiller l'attention sur la prolifération des déchets abandonnés, provoquer une prise de responsabilité face à l'impact des nuisances que cela engendre aujourd'hui et les conséquences de cette pollution environnementale.

1.5. La contribution d'Enedis au développement du très haut débit et de la fibre optique

Les réseaux de communication électronique à très haut débit sont un facteur de compétitivité et de croissance pour les territoires. Leurs très grandes capacités de transmission libèrent les échanges et permettent des usages simultanés de la voix, des données et des images. Ils participent à la transformation numérique de l'économie française.

Le déploiement de la fibre optique est désormais encouragé par l'ordonnance n° 2016-526 du 28 avril 2016 qui a transposé la directive 2014/61/UE.

Partout sur le territoire national, les opérateurs télécom et les collectivités locales signent avec Enedis et les autorités concédantes concernées des conventions d'utilisation du réseau de distribution publique d'électricité pour déployer des fibres optiques, tant en aérien qu'en souterrain.

Ainsi, 812 conventions tripartites (entre les opérateurs télécom, les autorités concédantes et Enedis) encadrent l'utilisation des infrastructures électriques exploitées par Enedis pour le domaine aérien et 135 conventions pour le domaine souterrain, dont 34 signées en 2018.

Sur l'année écoulée, plus de 2 500 km de fibre optique ont été déployés en aérien sur les appuis BT et HTA et environ 200 km de fourreaux télécom ont été déployés en souterrain.

L'augmentation du nombre de signatures de conventions pour l'utilisation du réseau se traduira, en 2019, par une progression significative du linéaire de fibre optique posée. Pour accompagner cette montée en puissance, Enedis s'est engagée vis-à-vis des différents acteurs du THD. Ainsi, elle propose notamment des simplifications du processus d'études, des accompagnements des bureaux d'études qui les réalisent, un outil informatique de suivi partagé des affaires, ainsi que des échanges renforcés avec l'ensemble des partenaires du plan France Très Haut Débit.

En lien étroit avec les autorités concédantes, Enedis confirme ainsi son rôle de facilitateur du déploiement du très haut débit sur le territoire métropolitain.

2. Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité

2.1. La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu majeur pour Enedis

L'appréciation de la qualité d'alimentation sur le territoire de votre concession tient compte des incidents majeurs survenus en 2018, des principales actions d'amélioration mises en œuvre dans l'année et de l'évolution des indicateurs de suivi de la qualité.

LA CONTINUITÉ DE L'ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

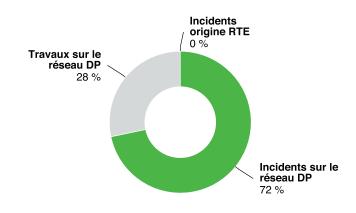
DURÉE MOYENNE ANNUELLE DE COUPURE (en min) (concession)		
	2017	2018	Variation (en %)
Toutes causes confondues (critère B Concession) ⁽¹⁾	146,3	87,6	-40%
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX) ⁽²⁾	90,8	72,5	-20%
Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)	0,0	0,0	-
Dont incident sur le réseau de distribution publique	70,0	52,1	-26%
Dont incident poste source	1,6	1,8	14%
Dont incident réseau HTA	59,6	40,0	-33%
Dont incident réseau BT	8,8	10,2	17%
Dont travaux sur le réseau de distribution publique	20,8	20,5	-1%
Dont travaux sur le réseau HTA	14,5	13,7	-5%
Dont travaux sur le réseau BT	6,3	6,8	8%

- (1) La continuité de l'alimentation est évaluée à partir d'un indicateur que le concessionnaire suit dans le temps : le critère B. Il mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en basse tension est en moyenne privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture (travaux ou incident fortuit sur le réseau de distribution publique, incident en amont du réseau public de distribution d'électricité).
- (2) Conformément à la décision de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) du 12 décembre 2013, sont notamment considérés comme des événements exceptionnels « les phénomènes atmosphériques d'une ampleur exceptionnelle au regard de leur impact sur les réseaux, caractérisés par une probabilité d'occurrence annuelle inférieure à 5 % pour la zone géographique considérée dès que, lors d'une même

journée et pour la même cause, au moins 100 000 consommateurs finaux alimentés par le réseau public de transport et/ou par les réseaux publics de distribution sont privés d'électricité ». Les incidents entrant dans le champ de la décision précitée sont exclus des statistiques de coupure de façon à produire le critère B hors événements exceptionnels (critère B HIX).

Répartition de la durée des coupures par origine (hors incidents exceptionnels)

RÉPARTITION DE LA DURÉE DES COUPURES PAR ORIGINE (hors incidents exceptionnels)



Évolution du critère B au cours des 5 dernières années au périmètre de la concession

ÉVOLUTION DU CRITÈRE B AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (en min)



L'année 2018 a été marquée par des évènements climatiques qui ont impacté le critère B.

La tempête Eléanor les 3 et 4 janvier 2018 a provoqué de nombreux dégâts en Normandie.

Dans la Manche, 70 incidents HTA et 27 supports cassés ont été recensés lors de cet évènement qualifié comme exceptionnel.

Sur le territoire du SDEM50, l'impact de cet aléa climatique représente à lui seul 15,1 minutes sur le critère B total toutes causes confondues de 88 minutes.

Le critère B travaux 2018 est stable par rapport à 2017. Grâce au déploiement de ressources importantes (équipes TST et pose de groupes électrogènes). Enedis a réduit le temps moyen de coupure pour travaux HTA de 2,5 minutes par rapport à l'année 2016 et 1,1 minute par rapport à 2017. L'action engagée se poursuivra en 2019.

Les principaux événements ayant impacté en 2018 le critère B au périmètre de la concession

HAUTE TENSION	ı				
Date début interruption jj/mm/aaaa	Poste Source	Départ	Durée totale d'interruption	Impact crière B calculé sur la concession (Min)	Principales communes impactées
03/01/2018 04:58	HAYE PUITS	BRETTEVILLE	14 h 04 mn	1,2	SAINT-GERMAIN-SUR-AY, MONTGARDON, LA HAYE, BRETTEVILLE-SUR-AY
03/01/2018 04:59	HUBERVILLE	QUINEVILLE	31 h 33 mn	1,12	LESTRE, QUINEVILLE
28/10/2018 09:39	ALERI	C PONT	00 h 05 mn	1,01	CARENTAN LES MARAIS, MEAUTIS, CARQUEBUT, HOUESVILLE, ST COME DU MONT, CHEF DU PONT, STE MERE EGLISE, ECOQUENAUVILLE
07/12/2017 14:01	ALERI	BEAUMONT	3 h 31 mn	1,01	CARENTAN LES MARAIS, ST HILAIRE PETITVILLE
13/04/2018 14:24	MESNIL	S AMAN	143 mn	17,69	TORIGNI SUR VIRE

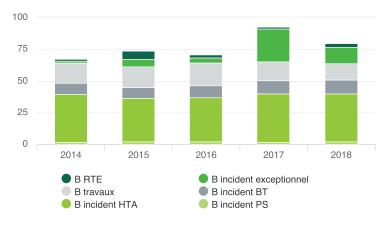
Au niveau national

L'année 2018 a été marquée par des aléas climatiques exceptionnels :

- Tempête Eleanor, début janvier qui a fortement touché le Nord-Est (Hauts-de-France, Grand-Est).
- Crue de la Seine fin janvier et début février, avec des inondations en Île-de-France (arrêté catastrophe naturelle).
- Violents orages le 4 juillet qui ont entraîné des coupures d'électricité principalement sur la Nouvelle-Aquitaine et particulièrement les départements de la Gironde, du Lot-et-Garonne, de la Dordogne, de la Corrèze, ainsi que du Lot en Occitanie.
- Inondations dans l'Aude à l'automne (arrêté catastrophe naturelle).
- Épisodes de neige collante sur la région Auvergne-Rhône-Alpes qui ont particulièrement affecté les réseaux des départements suivants : Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Ain, Ardèche, Drôme, Loire, Rhône ainsi que les départements situés à leur périphérie dans une moindre mesure.

Le temps moyen de coupure des clients BT se situe cependant à un bon niveau : le critère B hors événements exceptionnels et hors incidents sur le réseau de transport géré par RTE est de 64 minutes en 2018, soit légèrement en dessous du niveau de l'année 2017 (64,3 minutes).





Ces bons résultats depuis quatre ans (les années 2017 et 2018 ayant été marquées par de nombreux aléas climatiques [pour mémoire Egon, Zeus en 2017, cf. ci-dessus en 2018]), confortent la politique de gestion des réseaux concédés engagée depuis plusieurs années par Enedis.

En 2018, cette stratégie d'investissement et de maintenance s'est poursuivie.

Les enjeux de la gestion patrimoniale du réseau

La gestion patrimoniale du réseau doit à la fois répondre à des enjeux structurels liés au stock de ce patrimoine et à des enjeux plus évolutifs liés aux attentes nouvelles qui lui sont adressées, avec une intensité croissante.

Le réseau est toujours en plein développement : il croît tous les ans d'environ 10 000 km, d'une dizaine de postes sources et de 6 000 postes de transformation HTA-BT ; il accueille chaque année entre 350 000 et 450 000 nouveaux consommateurs et environ 25 000 nouveaux producteurs pour 2,6 GW de puissance par an (cette dernière valeur pourrait continuer à croître en application de la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie [PPE]). Enedis doit, d'une part, maîtriser l'évolution de ce réseau, sa capacité à délivrer les services attendus et garantir son adaptation aux nouveaux défis liés à la transition énergétique.

Enedis poursuivra, d'autre part, ses efforts d'amélioration de la qualité pour installer durablement, à l'horizon 2030, sa zone de desserte à un niveau de qualité sous les 60 minutes, sans dégrader le ratio coût/qualité au bénéfice des clients et de l'économie française. Compte tenu de la densité de population et de la structure historique du réseau (arborescent aérien), cette ambition repose sur des programmes ciblés et priorisés, équilibrés entre zones urbaines et zones rurales, associés au développement des smart grids et à la modernisation des programmes de maintenance.

Enedis est favorable au développement d'un espace d'échanges sur ses stratégies d'investissement et celles des autorités concédantes (cohérence des choix d'investissement, coordination en vue d'une plus grande efficience des dépenses).

LE NOMBRE DE CLIENTS AFFECTÉS PAR CES PERTURBATIONS

NOMBRE DE CLIENTS BT (concession)			
	2017	2018	Variation (en %)
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	2 048	603	-70,6%
Coupés pendant plus de 5 heures consécutives*, toutes causes confondues	17 850	14 785	-17,2%

^{*} Les données affichées pour 2017 correspondent au nombre de clients coupés pendant plus de 6 heures consécutives toutes causes confondues (TURPE 4).En 2018, Enedis a pris en compte le nouvel indicateur fixé par le TURPE 5, soit le nombre de clients coupés pendant plus de 5 heures consécutives toutes causes confondues.

Nota: Les indicateurs de continuité d'alimentation figurant dans le tableau ci-dessus font partie des indicateurs à produire dans les comptes-rendus annuels d'activité en application du protocole d'accord signé le 26 mars 2009 par la FNCCR, Enedis et EDF. Sauf mention explicite dans le libellé de l'indicateur, les informations communiquées portent sur le nombre de clients BT affectés par une ou plusieurs interruptions de fourniture, quelle que soit la nature (incident ou travaux) de la coupure et son origine (notamment : en amont du réseau concédé, réseau HTA, réseau BT).

LA TENUE DE LA TENSION ET L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS MAL ALIMENTÉS

En basse tension, un client est dit « Client Mal Alimenté » (CMA) lorsque la tension à son point de livraison (en valeur efficace moyennée sur 10 min) sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise.

Pour l'évaluation du nombre de CMA en tenue de tension, dont les résultats au périmètre de votre concession sont présentés dans le tableau ci-après, Enedis met en œuvre une méthode statistique, homogène sur l'ensemble du territoire national, appelée « méthode GDO-SIG ».

La plage de variation admise est de +10 % ou -10 % par rapport à la tension nominale 230/400V (décret du 24 décembre 2007), soit une tension admissible comprise entre 207 et 253 volts en basse tension pour les branchements monophasés.

En l'absence de moyens permanents de surveillance de la tension chez les clients, Enedis utilise un modèle statistique qui, compte tenu de la structure du réseau, de la répartition des consommations et des courbes de charges types, donne une évaluation dans des situations défavorables (forte charge en hiver), du nombre de clients susceptibles de connaître des tensions en dehors des plages prévues.

À la suite des réflexions menées au niveau national dans le cadre d'un groupe de travail associant des représentants de la FNCCR et des autorités concédantes, Enedis a fait évoluer sa méthode statistique en 2018 de façon à prendre en compte dans la modélisation, d'une part, la croissance significative de la production décentralisée sur le réseau basse tension, et d'autre part, les données de consommation des compteurs LinkyTM qui permettent de fiabiliser les historiques de consommation et les profils de charge utilisés dans la méthode statistique.

CLIENTS BT MAL ALIMENTÉS (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible	239	1 301	444,4%
Taux de clients mal alimentés (CMA) sur le territoire de la concession (en %)	0,1%	0,5%	435,3%

2.2. Le compte-rendu de la politique d'investissement d'Enedis en 2018

En application de l'article 21 de la loi NOME (art L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales), Enedis, en qualité d'organisme de distribution d'électricité, présente un compte-rendu de la politique d'investissement et de développement des réseaux. Pour Enedis, le CRAC est le support privilégié de ce compte-rendu.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT D'ENEDIS DANS VOTRE CONCESSION EN 2018

Au périmètre de la concession, le montant des dépenses d'investissement d'Enedis en 2018, pour le domaine concédé et les biens propres du concessionnaire, est présenté dans le tableau ci-après. Les investissements correspondent aux dépenses enregistrées sur l'année 2018.

INVESTISSEMENTS ENEDIS (en k€) (concession)		
	2017	2018
I. Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs*	6 362	8 636
Dont raccordement des consommateurs HTA	249	1 006
Dont raccordement des consommateurs BT	4 781	5 650
Dont raccordement des producteurs HTA	37	843
Dont raccordement des producteurs BT	367	511
II. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	19 305	23 213
II.1 Investissements pour la performance et la modernisation du réseau	16 109	19 764
Dont renforcement des réseaux BT	550	381
Dont renforcement des réseaux HTA	924	1 209
Dont actions visant à améliorer la résilience des réseaux et des postes (capacité des territoires à limiter l'effet des catastrophes et à retrouver un fonctionnement normal rapidement)	1 373	1 554
Dont actions de modernisation visant à améliorer la fiabilité des réseaux et des postes	10 464	11 009
Dont moyens d'exploitation	411	94
Dont smart grids	0	34
Dont compteurs communicants	2 387	5 483
II.2 Investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes	3 196	3 448
Dont intégration d'ouvrages dans l'environnement	569	562
Dont sécurité et obligations réglementaires	1 505	1 864
Dont modification d'ouvrages à la demande de tiers	1 122	1 023
III. Investissement de logistique	47	23
IV. Autres investissements	0	0
Total (= I + II.1 + II.2 + III + IV) (en k€)	25 714	31 872
Dont total des investissements concernant les postes sources	3 054	3 784
Dont création de capacités d'accueil des ENR dans les postes sources	0	0

^{*} Concernant le total des investissements liés aux raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs, certaines finalités de raccordement telles que le raccordement des ZAC, les achats de transformateurs HTA/BT, etc., ne peuvent pas être attribuées exclusivement à l'une des 4 sous catégories de raccordement figurant dans ce tableau. Ainsi, les dépenses engagées sur ces finalités sont bien prises en compte dans le total des investissements de raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs, mais ne sont pas ventilées dans une de ces 4 sous-catégories.

Suite aux aléas climatiques de 2016 et conformément aux articles D322-1 à D332-10 du Code de l'Energie et à l'arrêté du 24 décembre 2007 modifié, Enedis a établi et soumis au SDEM50 un programme d'amélioration de la qualité de fourniture.

Conformément à l'article D322-5 du code de l'énergie, le Sdem50 a approuvé le 27 septembre 2017 le délai de réalisation du programme proposé par Enedis. En complément de l'investissement récurent sur les infrastructures de réseaux, Enedis a engagé en 2017 un programme complémentaire de 11 000 k€ sur 4 ans (2017-2020).

Le diagnostic technique établi a permis d'identifier les zones prioritaires d'investissement pour la mise en œuvre de leviers techniques permettant d'agir sur la qualité de fourniture, notamment :

- Renouvellement d'ouvrages incidentogènes
- Prolongation de la durée de vie des ouvrages (PDV)
- Le remplacement des technologies incidentogènes par des technologies plus robustes
- La mise en place de structures et d'équipements permettant de réduire la durée de coupure (OMT).

D'autres actions sont engagées :

- Sécurisation du fonctionnement des organes de manœuvre télécommandés pour une meilleure disponibilité en cas d'incident ainsi que le renforcement de la maintenance et sécurisation du système de radio
- Mise en place d'indicateurs de défaut supplémentaires
- Mise en place d'un programme spécifique pour le remplacement des supports bois
- Vigilance accrue sur le programme d'élagage avec une évolution du programme et des pratiques afin de réaliser les travaux au plus près des diagnostics
- Vigilance renforcée suite aux visites par hélicoptère.

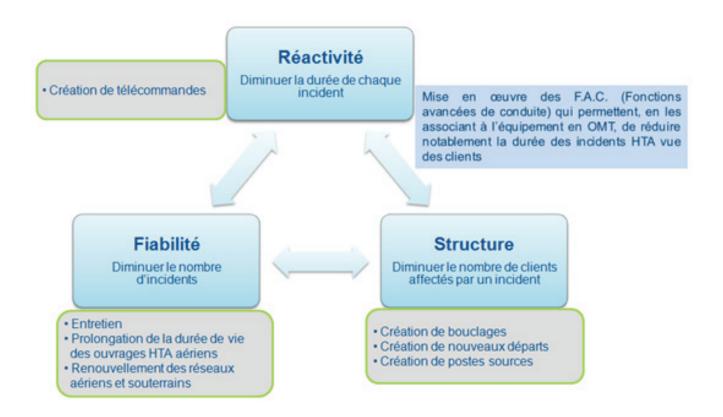
En 2018, le montant des investissements d'Enedis sur le territoire du Sdem50 est passé de 25 714 k€ à 31 872 k€ soit une hausse de 23,95 % par rapport à l'année précédente.

Cette hausse significative correspond aux travaux réalisés pour l'amélioration du patrimoine, la modernisation et le renforcement du réseau.

Le montant des dépenses d'investissement comprend également les travaux engagés dans la construction des postes source de Ger, Le Guislain et Coutances Nord (3 784 k€).

Ces montants sont conformes au programme prévisionnel annoncé lors de la 7 ème conférence départementale le 16 novembre 2018.

Lors de cette conférence, Enedis a réaffirmé sa volonté d'optimiser les investissements dans une logique d'efficacité et d'amélioration de la distribution publique.



Sur le territoire de la concession, la liste détaillée des dépenses d'investissement du concessionnaire en 2018, avec la localisation des travaux, est présentée en annexe 2.

Par ailleurs, Enedis réalise, hors du périmètre de votre concession, des investissements qui participent également à l'alimentation de votre territoire ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la desserte.Le tableau ci-après présente les investissements d'Enedis dans les postes sources situés hors du périmètre géographique de votre concession mais alimentant les clients de la concession.

INVESTISSEMENTS	D'ENEDIS DANS LES POSTES SOURCES SITUÉS HORS	PÉRIMÈTRE DE LA CONCESSION
Poste Source	Commune	Dépenses en 2018 <i>(en k€)</i>
CAUMONT	CAUMONT-L'EVENTE (14)	461,6
CAUMONT	CAUMONT-L'EVENTE (14)	125,2
CAUMONT	CAUMONT-L'EVENTE (14)	32,6
CAUMONT	CAUMONT-L'EVENTE (14)	30,2
CHERBOURG	CHERBOURG (50)	5,3
SAONNET	SAONNET (14)	5,0
CAUMONT	CAUMONT-L'EVENTE (14)	3,0

Au périmètre national

Les investissements d'Enedis en 2018 sont en croissance et s'élèvent à 4 milliards d'euros (cf. graphique ci-après), avec notamment l'accélération du programme Linky™ (789 millions d'euros). Parmi ces investissements, 1,2 milliard est consacré au renforcement et à la modernisation des réseaux. Par rapport à 2008, les investissements consacrés à la modernisation et au renouvellement des réseaux ont plus que doublé.

En 2018, 1,2 milliard d'euros a été mobilisé pour raccorder de nouveaux utilisateurs du réseau : consommateurs (environ 365 000 clients $BT \le 36$ kVA raccordés) ou producteurs (environ 26 500 mises en service d'installations de production), dont 19 200 installations en autoconsommation). L'activité de raccordement des producteurs reste soutenue, elle est en hausse en 2018 : les raccordements au réseau public de distribution exploité par Enedis ont représenté une puissance totale cumulée de production de 2,6 GW (2,1 GW en 2017), dont 1,4 GW pour l'éolien et 0,8 GW pour les installations photovoltaïques.

Par ailleurs, en 2018, 402 millions d'euros d'investissements ont été réservés aux travaux nécessités par le respect d'obligations réglementaires (dont la mise en œuvre de la réglementation DT-DICT en application du décret du 5 octobre 2011 et la mise en œuvre de la réglementation relative à l'amiante), d'exigences en matière de sécurité et d'environnement, et de déplacements d'ouvrages imposés.



LA MISE EN ŒUVRE EN 2018 DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX

Vous trouverez ci-après une sélection représentative des principaux travaux réalisés par Enedis sur votre concession.

Les travaux dans les postes sources

INVESTISSEMENT	2018 POSTES SOURCES ALIMENTANT - SITUÉS SUR LA CON	CESSION
Poste Source	Commune	Dépenses en 2018 (en k€)
GER	GER	1 466,9
TOLMER	QUETTETOT	1 088,2
TOLMER	QUETTETOT	415,7
GOUVILLE	GOUVILLE-SUR-MER	145,9
TOLMER	QUETTETOT	139,4
AVRANCHES	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	129,4
AVRANCHES	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	82,3
TOLMER	QUETTETOT	77,0
LE GUISLAIN	LE GUISLAIN	71,8
MESNIL	CONDE-SUR-VIRE	66,9
COUTANCES	COUTANCES	33,7
CAEN	PERCY	18,6
HUBERVILLE	HUBERVILLE	8,2
AGNEAUX	AGNEAUX	3,6
AVRANCHES	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	3,6
VILLEDIEU	FLEURY	2,3
YQUELON	YQUELON	2,2
PERIERS	PERIERS	1,6
LAIRON	SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET	1,2
MESNIL	CONDE-SUR-VIRE	1,0

Les travaux en HTA

Poste	Départ	Libellé	Pose (m)	Dépose (m)	Dépense 2018 (k€
TOLMER	SIOUVILLE	HEAUVILLE Renouvellement HTA	15 578	9 825	1 141
HUBERVILLE	QUINEVILLE	QUINEVILLE Renouvellement HTA	7 183	7 902	607
COUTANCES	GRATOT	GOUVILLE S/MER Renouvellement antenne 37,7² (dépose 2019)	3 586	111	312
HUBERVILLE	SAINT MARCOUF	MONTEBOURG Sécurisation bourg	4 210	557	277
VALCANVILLE	TOCQUEVILLE	GATTEVILLE Restructuration HTA	2 974	986	266
BOUCEY	SACEY	ARGOUGES Restructuration antenne	4 735	4 995	255
COUTANCES	QUETTREVILLE	ARGOUGES Renouvellement antenne faible section	4 396	5 381	233
HAYE DU PUITS	PORTBAIL	LA HAYE DU PUITS Coordination SDEM50 Rue du Château	2 148	1 382	216
VALCANVILLE	TOCQUEVILLE	STE GENEVIEVE Renouvellement 37,7 ² AA en 54 ²	2 351	2 113	203
ALERIE	VEYS	SAINT PELLERIN Renouvellement HTA	2 009	3 499	170
HAYE DU PUITS	DENNEVILLE	LA HAYE DU PUITS Renouvellement HTA 22 ² CU	1 776	1 450	143
BACCHUS	FLOTTEMANVILLE	FLOTTEMANVILLE Bouclage	1 453		136
HUBERVILLE	QUINEVILLE	MONTEBOURG Renouvellement HTA 22 ² CU	1 574	1 321	135
TOLMER	SURTAINVILLE	LES PIEUX Renouvellement HTA 37,7 ² AA	1 760	1 243	132
ALERIE	CHEF DU PONTS	STE MERE EGLISE Renouvellement HTA 19 ² CU	1 006	1 149	103
TOLMER	SURTAINVILLE	LES PIEUX Renouvellement HTA	1 259	1 203	83
MORTAIN	BROUAINS	BELLEFONTAINE Renouvellement HTA	2 094	1 906	80
COUTANCES	COUTANCES OUEST	COUTANCES Effacement aérien incidentogène	570	1 120	70
TOLMER	SIOUVILLE	SOTTEVILLE Renouvellement HTA 37,7 ² AA	899	1 452	66
HAYE DU PUITS	BRETTEVILLE	BRETTEVILLE S/AY Renouvellement HTA	511	488	63
LAIRON	SAINT MARTIN	LES LOGES MARCHIS Renouvellement HTA	1 899	1 802	61
TOLMER	DIELETTE	TREAUVILLE Renouvellement HTA	678	671	60
COUTANCES	ZI	NICORPS Renouvellement HTA	674	890	56
PERIERS	PERIERS	PERIERS Renouvellement HTA 29 ² CU	541	597	56
ALERIE	STE MARIE	STE MARIE DU MONTS Sécurisation antenne	320	104	46
BOUCEY	MICHEL	PONTORSON Renouvellement HTA 37,7 ² AA	296	1 405	44
AGNEAUX	MARIGNY	MARIGNY Renforcement souterrain le bourg	313	476	44
QUELON	LINGREVILLE	LINGREVILLE Renouvellement HTA	414	209	42
TOLMER	SIOUVILLE	HEAUVILLE Renouvellement HTA	500	1 116	41
/ALCANVILLE	TOCQUEVILLE	RETHOVILLE Renouvellement HTA	340	374	40
BACCHUS	FLOTTEMANVILLE	FLOTTEMANVILLE Renouvellement HTA 37,72 AA	818	1 023	39
AGNEAUX	ST SAMSON	MOYON AC3M	95		32
AGNEAUX	CROIX CARREE	AGNEAUX Renouvellement HTA Imp la Tremblaye	96	96	12

Les travaux en BT

TRAVAUX SUR L	E RÉSEAU BT							
Commune	Adresse	Pose (m)	Dépose (m)	CMA	L CPI (m)	L S32 (m)	L Fils nus (m)	Montant 2018 (en k€)
GOUVILLE-SUR-MER	Rue de la Vasserie	373	10	30				65
PERIERS	route de Carentan	362	397				397	49
BARNEVILLE-CARTERET	Avenue Pasteur	41	1					40
SAINT-OVIN	Village L' Eutre	717	881				804	38
QUETTEHOU	Le Rivage	279	173				30	35
SAINTENY	la Guilloterie	417	522				302	33
SARTILLY	rue des Halles	172	107				90	31
GRANVILLE	avenue de la liberation	132	118		118			30
GORGES	Hameau Crevecoeur	482	366				366	28
CARENTAN LES MARAIS	Boulevard de Verdun	188	190			190		25
SAINTE-MERE-EGLISE	Route de Vaulaville	183	203				203	21
GRANVILLE	rue valory, rue St Sauveur	96	34	1				22
LE TEILLEUL	Les Blanquetieres et La rouerie	387	430				430	21
BRECEY	La Lucerie	90	197				157	20
SAINT-PAIR-SUR-MER	za croissant	110						20
BLAINVILLE-SUR-MER	17 rue des quarantaines	285	207	1			175	19
CAMETOURS	hameau beaudouin	186	198				198	19
LE MESNIL-ADELEE	La Basse Broise à Le Mesnil Adelée	133	367	2				18
BRIX	route des hautes gardes	214	200				200	17
HUDIMESNIL	Le Vieux Castillon	295	282				282	13
JULLOUVILLE	Chemin du corps de garde	86	116				116	12
CUVES	la ponterie	83	109				109	11
BREHAL	rue du rouge	37	40	3			25	9

Zoom sur les microcoupures

En 2018, Enedis a souhaité revenir sur les microcoupures (interruptions très courtes de l'alimentation électrique) qui affectent par moment le réseau électrique au détriment de la qualité du courant.

Elles sont généralement causées par le déclenchement d'un mécanisme de protection d'un réseau électrique (via un automate), instantanément suivies d'une manoeuvre automatique de réalimentation des secteurs touchés par une coupure.

Elles peuvent aussi provenir de la perturbation de l'installation intérieure d'un client, le plus souvent industriel, ou d'un court-circuit sur un câble moyenne tension (20 kV). Le court-circuit est généralement occasionné par un corps étranger qui vient toucher le câble : paille, branche ou même cigognes qui installent leurs nids sur les poteaux électriques.

Pour y remédier, Enedis mène 2 principales actions : des campagnes d'élagage en traitant un tiers du réseau électrique HTA chaque année avec l'appui d'un hélicoptère pour repérer les zones concernées.

Elle met également en place des dispositifs dissuasifs pour éloigner les cigognes du réseau électrique et installe aussi des nids de substitution.

L'élagage et l'entretien des lignes HTA et BT

Au niveau national, Enedis a consacré, en 2018, 327 millions d'euros aux travaux de maintenance et d'entretien du réseau public de distribution d'électricité, dont 134 millions d'euros à des programmes d'élagage pour protéger les lignes électriques aériennes en HTA et BT.

L'élagage dans La Manche

L'élagage est l'une des actions d'entretien nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens à proximité du réseau aérien, garantir la continuité de la fourniture d'électricité et respecter les distances réglementaires de sécurité. En effet, les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique peuvent, dans certains cas, devenir dangereuses et provoquer des incendies ou des chutes de câbles, entraîner des accidents corporels graves et conduire à des interruptions de fourniture d'électricité. C'est pourquoi, chaque année, Enedis programme de l'élagage sur un tiers du territoire.

Concernant le réseau BT, 97 km de réseaux végétalisés ont été élagués pour un montant de 296 k€.

Concernant le réseau HTA, 287 km ont été traités, pour un montant de 973 k€.

ELAGAGE REALISE SUR LES RESEAUX HTA ET BT (DEPARTEMENT)		
	Année 2017	Année 2018
Longueur de réseau HTA traité (en km)	290	287
Longueur de réseau BT traité (en km)	142	97
Montant total (en k€)	1 446	1 269

Dans la Manche, Enedis a poursuivi un programme d'élagage important

Programme d'amélioration de la Qualité de Fourniture dans la Manche 2017-2020

Pour pallier aux dépassements du décret qualité 2016, le programme d'amélioration de la Qualité de Fourniture a été décidé en 2017 et établi pour un montant de 11 millions sur 4 ans (2017-2020) en complément des investissements prévus, a été poursuivi en 2018.



Ce programme s'articule autour de trois axes principaux :

- La prolongation de la durée devis des ouvrages
- Le renouvellement de lignes incidentogènes
- La mise en place d'organes de manœuvres télécommandés (OMT)

En 2018, 16 nouveaux chantiers inscrits dans ce programme ont été réalisés.

Le programme de Prolongation de Durée de Vie des ouvrages (PDV)

En 2018, 24 chantiers de maintenances préventives ont été réalisés sur le territoire du département de la Manche.

468 supports bois HTA ont été remplacés dans le cadre des travaux de prolongation de la durée de vie des ouvrages.

L'hélicoptère au service des visites de lignes et de l'auscultation du réseau

Chaque année, Enedis effectue plusieurs campagnes de prévention en procédant à des visites ciblées de lignes par hélicoptère. L'objectif était de détecter d'éventuels défauts ou de repérer les zones à élaguer. En moyenne, une ligne moyenne tension (HTA) est survolée par hélicoptère une fois tous les 3 ans.

La surveillance du réseau de distribution d'électricité est une préoccupation permanente pour Enedis qui a pour mission de garantir une bonne qualité et continuité de fourniture d'électricité à ses clients.



Ce dispositif permet de surveiller jusqu'à 40 km de lignes par heure, avec une vision précise des défauts, même dans les lieux accidentés et difficilement accessibles.

En comparaison un agent à pied inspecte jusqu'à 30 km de réseau par jour.

La surveillance du réseau HTA par un hélicoptère spécialisé permet d'avoir un état des lieux précis du réseau moyenne tension :

- Détection des défauts sur le matériel,
- Contrôle de la hauteur des lignes,
- Repérage de la végétation à proximité des lignes électriques.

Ce constat conduit ensuite Enedis à la mise en place d'un programme d'entretien et/ou de renouvellement des ouvrages visant ainsi à limiter les pannes sur le réseau de distribution publique.

Ces opérations requièrent des compétences professionnelles spécifiques tant de la part du pilote qui vole à proximité d'un réseau sous tension, que de la part des opérateurs pour repérer tout défaut ou la moindre anomalie. Ces derniers sont aidés d'un appareil photo muni d'un puissant téléobjectif et d'un matériel à infrarouge. Un scanner 3D laser est également utilisé pour réaliser le relevé des points de végétation, permettant de faire un inventaire précis et d'élaborer ensuite les programmes d'élagage.

En 2018, Enedis dans la Manche a confié à Air Touraine Hélicoptère le survol de 46 départs HTA et a survolé 1300 km de réseaux.

Poursuite de la politique d'automatisation du réseau HTA

Enedis dans la Manche poursuit sa politique de déploiement d'organes de manœuvre télé-commandés (OMT). Ceux-ci se situent dans les postes de transformation HTA/BT identifiés comme se trouvant sur une zone stratégique du réseau de distribution.

Les OMT assurent une détection et un traitement plus rapide et à distance des défauts sur le réseau électrique, permettant de réduire les délais de rétablissement des clients en cas d'incident.

Le déploiement massif d'OMT sur le territoire de la Direction Régionale est un des éléments de réponse aux forts enjeux de sécurisation du réseau sur le territoire mais aussi d'amélioration de la qualité la fourniture aux clients :

- La sécurisation du réseau consiste à faciliter la réalimentation du réseau HTA en cas d'incident sur un poste source.
- L'amélioration de la qualité de fourniture revient à diminuer la durée des interruptions de fourniture en limitant la taille des poches de réseau sans possibilité de reprise automatique et à distance.

En 2018, dans la Manche, 33 OMT ont été mis en service.

2.3. Perspectives et enjeux

Enedis poursuivra en 2019 la mise en œuvre de sa politique de maintenance des réseaux, de renouvellement du patrimoine et d'amélioration de la qualité et de la sûreté d'alimentation.

Les perspectives et les principaux enjeux de la gestion du patrimoine sont :

- faciliter la transition énergétique en raccordant et gérant la production décentralisée (Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables- S3REnR) ;
- accompagner les grands projets pour optimiser le développement des réseaux et préparer les infrastructures nécessaires pour répondre aux ambitions futures des territoires et des métropoles;
- améliorer la résilience des réseaux ruraux vis-à-vis de l'ensemble des aléas, en investissant en priorité dans les territoires les plus en écart afin d'améliorer durablement la qualité de fourniture. Pour les zones rurales, l'objectif est de réduire l'exposition des réseaux aux aléas climatiques et d'accroître leur fiabilité en combinant de façon équilibrée les actions de sécurisation du programme Plan Aléas Climatiques (PAC) et les actions de fiabilisation du programme de Rénovation Programmée (RP). Des efforts d'automatisation compléteront ces programmes pour accroître la réactivité et permettre une réalimentation rapide du plus grand nombre de clients en cas d'incident. Sur chaque territoire concerné, ces actions seront coordonnées avec celles de l'autorité concédante;
- sécuriser l'alimentation des grandes agglomérations en cas d'incident en poursuivant le programme de sécurisation des grands postes urbains dans les zones urbaines denses, en développant les programmes réduisant la sensibilité des réseaux aux inondations ;
- poursuivre, en zone urbaine, les investissements de renouvellement des câbles souterrains HTA et BT d'anciennes technologies. En 2019, Enedis accentuera ces investissements sur les portions de réseaux souterrains HTA et BT qui le nécessitent, dans les agglomérations où sont constatés des taux d'incidents élevés ;
- poursuivre la dynamique de croissance des investissements visant au renouvellement des composants les plus sensibles des postes sources ;
- répondre aux problèmes ponctuels de qualité localisés.

La stratégie d'investissement sur les réseaux en HTA est un facteur clé d'amélioration de la desserte en électricité. La coordination des investissements d'Enedis avec les travaux prévus par l'autorité concédante est nécessaire pour en optimiser l'efficacité.

Le diagnostic technique, les enjeux de développement et les priorités d'investissement

Les conférences instituées par l'article 21 de la loi NOME sont un lieu de partage et de dialogue entre les différents maîtres d'ouvrage en vue de répondre aux objectifs de sécurisation et d'amélioration de la qualité.

Ce dialogue concernant la définition des priorités d'investissement se développe également dans le cadre de relations contractuelles soutenues entre l'autorité concédante et le concessionnaire.

Pour répondre aux principaux enjeux soulignés lors de la 7^{ème} conférence départementale NOME, Enedis poursuivra ses investissements d'amélioration de la qualité de fourniture dans la Manche en 2019 :

- Poursuite du plan aléas climatiques pour fiabiliser le réseau HTA dans les secteurs les plus vulnérables
- Renouvellement des antennes HTA aériennes de section 37,72
- Remplacement des réseaux souterrains obsolètes
- Augmentation du nombre d'organes de manœuvre télécommandés (OMT) placés sur le réseau afin de réduire le temps de coupure subi par les usagers en cas d'incident
- Traitement des départs en contrainte de tension (dédoublement des départs existants)
- Adaptation des réseaux HTA en prévision de la mise en service de nouveaux postes sources
- Renforcement du programme de remplacement des supports bois en HTA
- Construction du poste source de Ger

Enedis poursuivra également son programme de Prolongation de durée de vie des ouvrages (PDV). Plus de 20 départs bénéficieront d'une remise à niveau à l'issue du diagnostic complet effectué par les équipes d'Enedis.

La coordination des efforts d'investissement d'Enedis et de l'autorité concédante au plan local

Aux investissements d'Enedis évoqués précédemment s'ajoutent les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante.

Au plan local, Enedis et l'autorité concédante ont une démarche coordonnée qui s'est concrétisée au travers de réunions et de conventions.

Sur le territoire de la concession, les principales réalisations attendues sont les suivantes :

TRAVAUX SUR LE R	RESEAU BT					
Commune	Libellé	СМА	L CPI (m)	L S32 (m)	L Fils nus (m)	Montant prévisionnel 2019 (k€)
Ger	Renouvellement BT Le Télégraphe	3			1 758	140
Coutances	Renouvellement BTrue du parc Z1			513		99
Anneville en Saire	Renouv cabine haute "Le Bourg"				145	98
Coutances	Renouvellement BT Place de Gaule					90
St Georges de Rouelley	Renouvellemnt BT la forge				580	71
Montfarville	Renouvellement BT Le Cap (Coordo HTA)				463	68
Le Fresne Poret	Renouvellement BT Frévalet				480	66
Savigny	Renouvellement BT hotel coupeaux				250	62
Ger	Renouvellement BT La Cloutière				520	53
Brecey	Renforcement BT la soinettiere	2			650	46
Brecey	Renouvellement BT la brochardiere				590	45
Bricquebec	Renouvellement BT le vieux boulay				330	41
Mont St Michel	Renouvellement BT grande rue (ZONE 3)		100			41
St Jean des Champs	Renouvellemnt BT le Pont Roger				73	40
Saint james	Renouvellement BT la Moisenais				180	40
Gatheville Phare	Renouv BT Le Pont Lehot (Coordo HTA)				338	36
Montbray	Renouvellement BT Coffiniere Haut				510	33
Le Teilleul	Renouvellement BT Blanquetieres				430	29
Bricquebec	Renforcement BT poste HLM Manoir Noêl	5				28
le Val St Père	Renforcement BT les Hautes Guettes	3			360	25
Saint James	Renforcement BT Touchegate	1			400	25
Bréhal	Renouvellement BT le Mesnil Haut				60	23
Bricquebec	Renouvellement BT la Montronnerie				370	23
Montsenelle	Renouvellement BT Brocboeuf					21
Blainville sur mer	Renouvellement BT rue de Gonneville				230	20

Poste	Départ	Libellé	Pose (m)	dépose (m)	Dépense 2018 (k€)
MORTAIN	LES CRESNAYS	LE MESNIL ADELEE Renouvellement principale 69² AA de 1948	7 600	8 660	585
BOUCEY	SACEY	ST JAMES (Montanel) Renouvellement 22 ² CU	7 530	8 960	350
COUTANCES	REGNEVILLE	REGNEVILLE S/MER Renouvellement 22 ² CU- 34 ² Alm en ZV	2 200	2 030	339
VALCANVILLE	LA PERNELLE	REVILLE Sécurisation du bourg de Réville	2 620	1 730	302
YQUELON	SAIINT PAIR	ST PAIR S/MER CDTdéparts Kairon et St Pair	848	728	302
COUTANCES	GRATOT	GEFFOSSES Renouvellement antenne départ Gratot	2 229	2 298	292
HAYE DU PUITS	PORTBAIL	PORTBAIL Bouclage et effacement départ Portbail	2 900	1 300	260
COUTANCES	GRATOT	ST MALO DE LA LANDE Effacement antenne PAC	1 555	2 740	211
VILLEDIEU	LA COLOMBE	VILLEBAUDON Renouvellement 22 ² CU de 1959	2 180	1 580	192
AGNEAUX	ST JEAN DE DAYE	ST JEAN DE DAYE Renouvellement 34²	1 700	1 500	183
HUBERVILLE	LE THEIL	MESNIL AU VAL Bouclage antenne- le Theil	860		156
BACCHUS	JOBOURG	LA HAGUE Renouvellement antenne départ Jobourg	1 600	1 560	150
MORTAIN	BROUAINS	JUVIGNY LES VALLEES Renouvellement départ	1 500	1 500	125
VILLEDIEU	LANDE D'AIROU	SUBLIGNY Bouclage antennes Lande d'Airou	1 050		118
MORTAIN	GER	MORTAIN-BOCAGE Renouvellement 19 ² CU	1 110	2 335	116
TOURLAVILLE	CARNEVILLE	GONNEVILLE -LE THEIL Renouvellement 37,7 ² AA et 12 ²	1 420	1 550	116
VALCANVILLE	BARFLEUR	MONTFARVILLE Renouvellement 37,7 ² AA incidentogène	1 000	743	110
PERIERS	CAMBERNON	MESNILBUS Renouvellement 37,7 ² AA	23 52	2 352	106
TOLMER	SURTAINVILLE	LES PIEUX 54,6 ² Alm inaccessible	900	1 180	103
TOLMER	DIELETTE	TREAUVILLE Renouvellement 29 ² CU de 1981	620	1 100	98
TOLMER	FIERVILLE	FIERVILLE LES MINES Renouvellement 37,72 AA aval IA 4745	2 018	2 018	96
HAYE DU PUITS	BESNEVILLE	NEUVILLE EN BEAUMONT Renouvellement 37,72 AA	2 014	2 065	90
MORTAIN	MORTAIN NORD	MORTAIN- BOCAGE Renouvellement 75 ² Alm	510	950	80
TOLMER	SURTAINVILLE	PIERREVILLE Renouvellement 37,7 ² AA aval IA 4510	803	803	73
YQUELON	ST PLANCHERS	ST PIERRE LANGERS Elagage	400	400	65
MORTAIN	MORTAIN NORD	MORTAIN-BOCAGE Renouvellement HTA zone boisée	550	920	65
HAYE DU PUITS	HAYE DU PUITS	LA HAYE AC3M	270	330	56
PERIERS	SAINTENY	RAIDS Renouvellement 37,7 ² AA	780	780	55
ALERIE	TURQUEVILLE	CARENTAN LES MARAIS Renouvellement 37,7 ² AA	800	800	53





3. Enedis, une priorité clients affirmée

En 2018, Enedis s'est attachée à améliorer la relation avec ses clients afin d'accroître leur satisfaction et de leur montrer son engagement dans un contexte règlementaire dense (Règlement général sur la protection des données personnelles [RGPD], régulation incitative...).

Enedis a poursuivi en 2018 son projet industriel en déployant près de 7,6 millions de compteurs communicants Linky™. À fin 2018, près de 16 millions de compteurs Linky™ sont posés sur le territoire, couvrant 12 426 communes.

Ce déploiement a un impact important pour les clients particuliers et professionnels en matière de services associés : interventions à distance, mise à disposition des données de consommations, ouvertures des espaces clients, nouvelles offres de la part des fournisseurs, aide au dépannage, facture sur index réel, etc.

Les équipes en charge des relations clients d'Enedis, grâce à leur mobilisation, ont permis d'atteindre de hauts niveaux de performance et de satisfaction des clients, et également de répondre à leurs besoins en matière de mise à disposition des données sur le Marché d'Affaires (C1-C4). La mise en place d'interlocuteurs privilégiés et une digitalisation accrue de la relation clients ont contribué à la satisfaction des clients ayant un Contrat d'Accès au Réseau de Distribution (CARD) et des clients Grands Comptes nationaux et régionaux, qui avoisine 90 %.

Enedis souhaite d'ailleurs accroître la digitalisation et la personnalisation de la relation avec tous ses clients pour une meilleure maîtrise de la consommation et de la production d'électricité, du fait de clients mieux informés en matière d'alimentation du réseau.

Enedis poursuit le déploiement d'offres d'accompagnement en appui aux collectivités, notamment pour leurs projets liés à la transition énergétique dans toutes ses composantes. Ainsi Enedis a mis à disposition des données de consommation ou de production à des pas de temps et à des mailles géographiques divers grâce à Linky™, à la demande de collectivités locales. De même, Enedis a déployé des dispositifs innovants permettant la réalisation des premiers projets d'autoconsommation collective, et a accompagné des projets de planification énergétique ou territoriale.

LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE CLIENTS

CARACTÉRISTIQUES DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE CLIENTS						
Catégorie	Tension	Niveau de puissance*	Clients			
		puissance	Contrats	Prestations couvertes		
C1		> 250 kW	CARD	Acheminement		
C2	HTA	> 250 KW				
C3		< 250 kW	Contrat unique	Acheminement + Fourniture		
C4	ВТ	> 36 kVA Contrat unique A		> 36 kVA	Acheminement + Fourment	
C5		≤ 36 kVA				

3.1. Enedis, une performance au rendez-vous des attentes des clients

LES ACTIONS ENGAGÉES

Une animation renforcée au service des territoires

Enedis poursuit l'amélioration de son accompagnement des territoires et notamment des collectivités par la formation régulière de ses interlocuteurs privilégiés aux nouveaux services et aux évolutions des services existants (cartographie, services de données, simulation pour le raccordement...), et par la publication de nouveaux supports de communication (plaquettes de présentation thématiques).

Enedis a renforcé son dispositif relationnel en direction des clients Entreprises, en mettant en place des interlocuteurs privilégiés dédiés aux clients Grands Producteurs, afin de compléter les équipes des interlocuteurs privilégiés mises en place en 2016 dédiées aux Grands Comptes nationaux et Grands Comptes régionaux (entreprises multi-sites implantées dans différentes régions).

En 2018, Enedis a industrialisé l'organisation d'une enquête de satisfaction consécutive à la pose des compteurs Linky™ pour l'ensemble des clients particuliers et professionnels. Cette enquête livre de nouvelles informations sur la qualité de la prestation et notamment sur la remise des documentations aux clients. Elle permet à Enedis d'améliorer ses pratiques et celles de ses prestataires pour les clients équipés nouvellement d'un compteur Linky™.

LES RÉSULTATS

Enedis atteint de bons niveaux sur l'ensemble de ses métiers, qu'il s'agisse d'interventions (mise en service, résiliation, changement de fournisseur...) ou de relation clients.

PRESTATIONS ET INTERVENTIONS TECHNIQUES (en %) (Concession)		
	2017	2018
Taux de mise en service sur installation existante dans les délais standard ou convenus	93,4%	97,1%
Taux de résiliation dans les délais standard ou convenus	99,4%	98,9%

3.2. Enedis, un service public modernisé au bénéfice des clients et de la transition énergétique

La digitalisation est désormais un enjeu majeur de la relation d'Enedis avec ses clients. Pour cela, en complément des canaux traditionnels, du développement de nouveaux espaces clients Web et services numériques associés, Enedis, en 2018, a mis à disposition des clients un « Chat Bot » (robot conversationnel) en complément du « Live Chat ».

Par ailleurs, l'écoute clients d'Enedis sur les réseaux sociaux a continué à se développer en 2018. En effet, les demandes de clients sur Twitter et sur Facebook augmentent.

Pour faciliter la communication avec ses clients et les accompagner, Enedis a également déployé des « campagnes relationnelles ». Enedis souhaite par ailleurs conserver une large accessibilité grâce aux accueils téléphoniques.

DIGITALISATION ET PERSONNALISATION DE LA RELATION CLIENTS POUR UNE MEILLEURE MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION ET DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ AVEC DES CLIENTS MIEUX INFORMÉS EN MATIÈRE D'ALIMENTATION DU RÉSEAU

En 2018, Enedis a poursuivi le développement des espaces clients et de son application mobile « Enedis à mes côtés » avec pour objectif de répondre à 6 cibles prioritaires :

- améliorer l'expérience utilisateur en analysant les retours des clients (réseaux sociaux, stores, réclamations, appels sortants vers les clients...) puis en améliorant notamment l'ergonomie des solutions digitales,
- renforcer la robustesse du dispositif digital mis à disposition des clients (accessibilité plus rapide, diminution des anomalies, renforcement du système d'information afin de supporter un nombre maximal d'utilisateurs en simultané),
- répondre aux obligations du RGPD,
- mettre en œuvre les premières fonctionnalités permettant de répondre aux obligations du décret n° 2017-948 entré en vigueur le 1^{er} juillet 2017, relatif aux modalités de mise à disposition des consommateurs des données de consommation d'électricité et de gaz : possibilité pour le client de demander la collecte et l'arrêt de la collecte de sa courbe de charge dans les systèmes d'informations du distributeur, possibilité pour le client de s'opposer à l'enregistrement de sa courbe de charge dans le compteur et lever son opposition,
- augmenter l'attractivité des espaces clients par des campagnes de communication pour encourager l'ouverture de comptes clients. À fin 2018, environ 650 000 clients ont ouvert leur compte client et 750 000 ont téléchargé l'application « Enedis à mes côtés »,
- développer la mise à disposition de données de consommation et de production pour les clients finals et la souscription à des services de publication récurrente des données de leur courbe de charge.

Plus spécifiquement, les clients peuvent à présent, sur l'application mobile « Enedis à mes côtés » :

- accéder à des précisions sur la qualité d'alimentation du réseau en temps réel et effectuer un autodiagnostic en cas de panne,
- avoir une vision de leur consommation et être incités à agir sur celle-ci,
- être informés du déploiement du compteur Linky™,
- analyser leur consommation avec leur compteur Linky™,
- relever leur compteur en ligne,
- être incités à appliquer des éco-gestes ciblés.

En 2018, Enedis a répondu à une forte attente et a enrichi son offre de services dans le cadre des espaces clients entreprises, avec la mise à disposition des données de comptage.

Enedis propose le service A.I.R. (Alerte Incident Réseau) qui permet la mise à disposition pour les clients HTA qui le souhaitent, partout en France, d'une information par SMS de toute coupure de plus de 3 minutes sur le réseau, puis de l'évolution de la situation au plus près des événements.

Focus sur l'Espace Entreprises

En 2018, l'Espace client Entreprises a été étoffé pour permettre à un client de suivre l'ensemble de ses sites de consommation.

Avec la possibilité de s'abonner à de nouveaux services, les clients (et les tiers expressément autorisés par ces derniers) peuvent télécharger les documents associés à chacun de leurs contrats :

- duplicatas de factures et feuillets de gestion pour des contrats CARD,
- bilan de qualité de fourniture,
- historiques de courbe de charge de consommations, et/ou de données techniques et contractuelles,
- courbe de charge pour les points de livraison en HTA et BT > 36 kVA (par abonnement).

La communication de ces données de mesure collectées par Enedis entre dans le cadre de ses missions de gestionnaire du réseau public de distribution.

L'Espace client Entreprises permet également aux entreprises d'accéder à une foire aux questions (FAQ) et de déposer une demande ou une réclamation en ligne.

Focus sur l'Espace Collectivités

L'Espace Collectivités a bénéficié en 2018 d'une évolution de la rubrique « Données énergétiques ».

Dans cette rubrique, de nouvelles données sont mises à disposition des collectivités équipées de compteurs communicants :

- les courbes de charges de consommation,
- les courbes de charges de production,
- la consommation quotidienne,
- la production quotidienne.

Les réseaux sociaux et le « Live Chat »

L'année 2018 confirme la montée en puissance des canaux digitaux dans la relation d'Enedis avec ses clients : le nombre de demandes arrivant sur les réseaux sociaux d'Enedis a été multiplié par trois en un an et sur le « Live Chat » par cinq en quelques mois.



Mise en place d'un « Chat Bot »

Afin de proposer aux clients un service plus réactif et en continu, un « Chat Bot » a été mis en place sur le site enedis.fr.

Grâce à une implémentation préalable de questions/réponses métier, ce robot conversationnel répond instantanément aux questions des clients 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Positionné en amont du « Live Chat », il permet un premier filtre en répondant aux questions « simples » ne nécessitant pas l'accès au dossier du client.

Le basculement vers le « Live Chat » se fait désormais lorsque le « Bot » n'a pas répondu à la question qui lui est posée. Aujourd'hui, en moyenne le « Chat Bot » traite 600 questions par jour et devient ainsi la deuxième interface de contacts des clients sur le site enedis.fr, après l'accès aux formulaires.

Autres services

Le déploiement des compteurs Linky™ permet d'augmenter considérablement le nombre d'interventions réalisées à distance par télé-opération. Pour les déplacements qui restent nécessaires, des outils de mobilité sont mis à disposition des agents d'Enedis (tablettes, smartphones, etc.) afin d'optimiser leur déplacement et d'améliorer les services rendus chez le client.

L'ACCESSIBILITÉ DES ACCUEILS TÉLÉPHONIQUES TRADITIONNELS

En plus des nouveaux moyens de communication mis en place, Enedis offre toujours la possibilité à tous ses clients de contacter un interlocuteur par téléphone et continue, ainsi, à garantir un bon niveau d'accessibilité de ses accueils téléphoniques installés en France.

Enedis met à la disposition de ses clients différents numéros de téléphone selon leur profil et la nature de leurs demandes (raccordement, production d'électricité ou toute autre problématique hors urgence et dépannage). Ainsi, les clients sont accueillis par des conseillers spécialisés suivant leur profil :

- les clients « Particuliers » : 09 69 32 18 41 (n° régional à retrouver sur pagesjaunes.fr, sur l'application mobile « Enedis à mes côtés » ou sur le site enedis.fr, rubrique « Aide et contact ») ;
- les clients « Professionnels » : 09 69 32 18 42 (n° régional à retrouver sur pagesjaunes.fr, sur l'application mobile « Enedis à mes côtés » ou sur le site enedis.fr, rubrique « Aide et contact ») ;
- les clients « Entreprises » : 09 69 32 18 99 ;
- les clients « Professionnels de l'immobilier et de la construction » : 09 69 32 18 77 ;

- les clients « Producteurs » : 09 69 32 18 00 ; cet accueil ne traite pas les demandes concernant l'achat d'électricité, au sujet desquelles le client est invité à contacter directement son acheteur ;
- les clients demandeurs ou concernés par un branchement de courte durée dans le cadre d'une manifestation festive : 09 69 32 18 22.

En cas d'incident ou d'absence d'électricité, les clients de la concession peuvent joindre le service Urgence dépannage d'Enedis 24h/24 et 7j/7 au 09 72 67 50 50 (n° Urgence dépannage à retrouver sur pagesjaunes.fr, sur l'application mobile « Enedis à mes côtés » ou sur le site enedis.fr, rubrique « Aide et contact »).

Un accueil téléphonique dédié pour répondre aux questions liées à la pose des compteurs LinkyTM est en place. Un numéro vert LinkyTM 0 800 054 659 est ainsi mis à la disposition des clients.

L'efficacité de l'accueil téléphonique d'Enedis est mesurée par un taux d'accessibilité

ACCESSIBILITÉ DE L'ACCUEIL HORS DÉPANNAGE (en %) (DIRE	ection régionale)	
	2017	2018
Service Client	78,0%	77,4%
Service Raccordement	82,6%	77,0%
Service Producteurs d'électricité	86,5%	62,7%

Au niveau national, l'année 2018 est caractérisée par un nombre de contacts client important (environ 6 millions d'appels hors appels dépannage), mais relativement stable par rapport à 2017. L'accessibilité de l'accueil téléphonique d'Enedis (tous types d'accueil confondus) demeure satisfaisante.

Le service Client a reçu près de 950 000 appels, soit une augmentation de plus de 15 % par rapport à 2017, son accessibilité demeure néanmoins à un bon niveau avec un taux de 86 %.

Le service Raccordement a connu en 2018 plus de 2 millions d'appels avec un taux d'accessibilité de 83 %.

Enfin, l'accessibilité du service Producteurs d'électricité se situe à un bon niveau de 84 % d'appels traités.

Urgence dépannage électricité

Au niveau national, l'année 2018 a été marquée par une succession d'incidents climatiques plus fréquents et plus localisés qu'en 2017. Ainsi plus de 7,1 millions d'appels ont été reçus en 2018, ce qui représente une augmentation de 10,6 % par rapport à 2017.

Ces conditions ont eu un impact non négligeable sur le taux d'accessibilité qui ressort, pour la totalité des appels tous segments de clients confondus, à 78,8 % (- 4,4 points par rapport à 2017).

La récurrence et la diversité des événements climatiques mettent en évidence le rôle primordial de l'entraide entre les 7 Centres d'Appels Dépannage (CAD), ainsi que l'aide apportée par les renforts des autres Accueils Clients d'Enedis (301 334 appels ont été traités par des conseillers d'un autre CAD que celui couvrant le département du client et 37 487 l'ont été par des conseillers d'autres Accueils Clients, mobilisés en soutien lors des aléas climatiques).

ACCESSIBILITÉ DES ACCUEILS DÉPANNAGE	ÉLECTRICITÉ			
	Départer	ment	Nationa	al
	2017	2018	2017	2018
Taux d'accessibilité de l'Accueil Dépannage Électricité* (en %)	78,1%	73,8%	81,8%	77,0%
Nombre d'appels reçus par l'Accueil Dépannage Électricité	25 790	26 583	2 505 048	2 710 665
Nombre d'appels donnant effectivement lieu à un dépannage	7 947	7 555	728 903	697 125

^{*} Ces résultats concernent les appels reçus des clients raccordés en BT ≤ 36 kVA.

3.3. Enedis, à l'écoute de ses clients : une expression client multi-canal

UN TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CLIENTS PLUS GLOBAL

Au-delà des réseaux sociaux, Enedis est de plus en plus sollicitée par le Médiateur National de l'Énergie et les médiateurs des fournisseurs. Elle reste également à l'écoute des associations de consommateurs.

Les réclamations

93 % des réclamations concernent trois grands sujets : le relevé, les interventions techniques et la qualité de la fourniture. La part des réclamations relative au relevé et à la qualité de fourniture a diminué en 2018 par rapport à 2017 ; alors que celle liée aux interventions techniques est en augmentation. En effet, l'accélération du déploiement des compteurs Linky™ génère un nombre accru de réclamations sur ce dernier objet.

En 2018, le volume des réclamations reçues, y compris celles relatives au déploiement des compteurs Linky™, a augmenté de 13,3 % par rapport à 2017.

Le taux de réponse aux réclamations dans un délai de 15 jours s'élève, pour l'année 2018, à 92,1 %. Ce taux est légèrement inférieur à celui enregistré en 2017 en raison de l'augmentation du nombre de réclamations. Toutefois, Enedis atteint largement l'objectif de référence de 2018 fixé par la CRE à 91 % dans le cadre du TURPE 5. Ce résultat est aussi à mettre en lien avec le rappel systématique des clients s'étant déclarés « pas du tout satisfaits » lors des enquêtes de satisfaction.

En 2018, le taux de réponse aux réclamations dans le délai de 15 jours, mesuré au périmètre de la concession, est le suivant :

RÉPONSE AUX RÉCLAMATIONS (CONCESSION	ON)			
	2017 (%)	2018 (%)	2018 (Numérateur)	2018 (Dénominateur)
Taux de réponse sous 15 jours*	96,4%	98,1%	2 204	2 246

^{*} Cet indicateur prend en compte depuis 2017 les réclamations relatives au déploiement des compteurs Linky™.

Au périmètre de la concession, les réclamations concernent tous les types de clients et se décomposent de la manière suivante :

RÉPARTITION DES RÉCLAMATIONS PAR	TYPE (concession)		
	2017 (%)	2018 (%)	2018
Raccordements	5,4%	4,4%	98
Relève et facturation	43,9%	36,6%	822
Accueil	0,8%	0,8%	17
Interventions techniques	20,8%	34,7%	780
Qualité de la fourniture	29,1%	23,6%	529
Total	100,0%	100,0%	2 246

Les saisines du Médiateur National de l'Énergie (MNE) et des médiateurs des fournisseurs

Les saisines des médiateurs connaissent en 2018 un accroissement de près de 42 % par rapport à 2017, avec un volume s'établissant à 4 984 saisines à fin décembre. Cette augmentation s'explique par la publicité des coordonnées du médiateur sur les outils de communication d'Enedis et également du fait d'un traitement perfectible des réclamations courantes.

LA MONTÉE EN PUISSANCE DU DISPOSITIF D'ENQUÊTES DE SATISFACTION

Avec 7,5 millions d'enquêtes lancées et plus de 800 000 répondants, l'année 2018 a confirmé la montée en puissance du dispositif d'enquête de satisfaction à chaud mis en place en 2016.

Aujourd'hui, près de 1 800 agents d'Enedis utilisent quotidiennement ce dispositif et contribuent à son fort ancrage dans les directions régionales et les unités opérationnelles.

La satisfaction clients est au cœur de l'activité opérationnelle d'Enedis, pour délivrer à chaque moment la meilleure prestation à nos clients.

Comme en 2017, des enquêtes qualitatives et quantitatives ont complété le dispositif pour des populations spécifiques comme les promoteurs-aménageurs-lotisseurs, les bailleurs sociaux et les mandataires de clients finaux producteurs ou consommateurs.

Dans le cadre de l'amélioration continue des services d'Enedis, les clients « pas du tout satisfaits » sont appelés par le manager de l'entité à l'origine de l'insatisfaction afin de mieux comprendre les dysfonctionnements et réinstaller avec le client des conditions de confiance.

Les résultats de satisfaction, hors raccordement, entièrement basés sur le dispositif de mesure de la satisfaction clients à chaud, sont stables au global en 2018, bien qu'une baisse soit observée pour les clients professionnels.

Comme en 2017, le professionnalisme et la compétence des techniciens d'Enedis sont les points les plus appréciés par les personnes interrogées en 2018. Ces clients valorisent également fortement le comportement des techniciens et plus particulièrement leur écoute et leur courtoisie. À l'inverse, les clients regrettent le manque de coordination au sein des services d'Enedis, les délais de réalisation et l'amplitude des plages horaires de rendez-vous. Ils apparaissent aussi moins satisfaits de la facilité à joindre le bon interlocuteur.

Le système d'enquête à chaud permet de fournir les résultats de satisfaction spécifiques au raccordement et à la qualité de fourniture, présentés ci-après. Pour ne pas être redondants, les résultats de satisfaction globale ci-dessous ne prennent pas en compte ces deux items.

INDICATEURS DE SATISFACTION (en %)			
	Résultat national 2018	Maille	Résultat local 2018
Clients « Particuliers »	86,3%	Département	87,3%
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	84,7%	Département	89,0%
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA) C1-C4	88,3%	Concession	100,0%

En ce qui concerne le raccordement au réseau public de distribution, la satisfaction des clients «Particuliers» et «Entreprises» progresse fortement en 2018 et traduit les efforts réalisés tout au long de l'année pour améliorer ce processus. Les résultats de l'enquête de satisfaction sont les suivants :

INDICATEURS DE SATISFACTION : RACCORDEMENTS (en %)		
	Résultat national 2018	Maille	Résultat local 2018
Clients « Particuliers »	88,1%	Département	89,9%
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	83,5%	Région Enedis	82,6%
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA) C1-C4	83,5%	Région Enedis	86,7%

En complément des enquêtes à chaud, Enedis organise depuis 2016 une enquête auprès des clients n'ayant pas eu d'interaction avec Enedis. À travers cette enquête, les clients expriment notamment leur satisfaction vis-à-vis de la qualité de fourniture.

En 2018, cette satisfaction diminue légèrement sur les segments de clients «Entreprises» C1-C4 avec 86,9 % (contre 90,8 % en 2017), «Particuliers» avec 88,5 % (contre 94,6 % en 2017), ainsi que pour les «Professionnels» à 91,3 % (contre 93,3 % en 2017).

Les résultats de cette enquête de satisfaction sont restitués ci-dessous au périmètre de la Direction régionale d'Enedis.

INDICATEURS DE SATISFACTION : QUALITÉ DE FOURNITURE (en	%)	
	Satisfaction maille nationale 2018	Satisfaction maille DR 2018
Clients « Particuliers »	88,5%	86,4%
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	91,3%	94,4%
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA) C1-C4	86,9%	95,0%

3.4. L'installation des compteurs communicants

Dans le cadre de ses missions de gestionnaire de réseau de distribution d'électricité, Enedis a démarré en décembre 2015 le déploiement industriel des compteurs communicants Linky™. Ce nouvel outil de comptage remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité, au total 35 millions, sur le territoire français d'ici 2021. Les particuliers, les professionnels et les collectivités locales disposant d'une puissance de 3 à 36 kVA sont concernés.

Aujourd'hui, plus d'un Français sur deux est équipé de ce nouveau compteur déployé dans 12 426 communes.

Conformément aux éléments de calendrier, des métropoles, des grandes villes et des communes rurales sont déjà totalement équipées : c'est notamment le cas de Lyon, de Nice, d'Arras, Nancy, Narbonne, Nantes, Bordeaux, Caen, Amiens, Angoulême, Pau, Dijon, Avignon, Gap ou l'île du Levant dans le Var.

Ces résultats reposent sur une forte mobilisation des entreprises partenaires, qu'il s'agisse des 6 usines de construction, des 80 entreprises de pose ou des sociétés de recyclage. Au total, ce sont près de 10 000 femmes et hommes qui travaillent au quotidien pour assurer la fabrication, la pose des nouveaux compteurs et le recyclage des précédents.

Pour assurer le remplacement des compteurs, Enedis fait en effet appel à des sociétés partenaires, les entreprises de pose. Ces dernières suivent des processus de sélection rigoureux, ainsi qu'une formation de qualité. Les techniciens des entreprises de pose sont tenus aux mêmes niveaux d'exigence que ceux des techniciens d'Enedis, en termes de qualité des gestes techniques sur l'ensemble des interventions quotidiennes. Pour faciliter leur identification par les clients, plusieurs dispositifs ont été mis en place : les techniciens de pose disposent d'un badge spécifique, d'un logo ainsi que d'une lettre d'attestation qu'ils peuvent présenter à tout moment aux habitants qui en expriment le souhait.

Enedis exige également des entreprises de pose qu'elles réalisent régulièrement des visites qualité pour chaque technicien Linky™, pour notamment contrôler le respect des modes opératoires et des règles de sécurité et mettre en place les actions d'amélioration correspondantes. En parallèle, des contrôles sont également réalisés par les équipes d'Enedis.

UN ACCOMPAGNEMENT EN CONTINU POUR LA POSE DU COMPTEUR LINKY™

En fonction du calendrier de déploiement, les équipes territoriales d'Enedis ont planifié des rencontres régulières avec les parties prenantes et notamment les maires et leurs équipes, afin de leur présenter le nouveau compteur électrique et les modalités du déploiement dans les communes.

Les municipalités souhaitant informer leurs administrés ont reçu des supports de communication, comme par exemple des affiches ou des encarts pour leurs bulletins municipaux. Des permanences en mairie et des réunions d'information ont également été organisées. Ainsi, de nombreux dispositifs sont mis en place sur les territoires afin d'accompagner au plus près de leurs besoins les collectivités territoriales et leurs administrés.

Pour répondre à l'ensemble des préoccupations des clients, Enedis s'est dotée d'équipes de conseillers clientèles qui ont pour principale mission de répondre aux interrogations relatives au nouveau compteur d'électricité. Environ 977 955 appels ont été comptabilisés en 2018, soit une augmentation de + 68,1 % par rapport à 2017.

En complément, les clients disposent d'un espace dédié sur le site Internet d'Enedis. Ils peuvent ainsi consulter la carte de déploiement, s'informer sur le nouveau compteur et poser des questions.

Les clients, dont le compteur est situé à l'intérieur de leur logement, ont également la possibilité de :

- choisir la date de leur rendez-vous de pose (première prise de rendez-vous ou modification) ;
- transmettre des indications en vue de faciliter l'intervention de pose ;
- gérer successivement plusieurs rendez-vous de pose concernant plusieurs compteurs, s'ils se trouvent dans ce cas.

Voulant que l'installation des compteurs se déroule dans les meilleures conditions pour les consommateurs, Enedis donne aussi désormais la possibilité aux clients, dont le compteur est situé à l'extérieur de leur domicile, de fixer, en accord avec l'entreprise prestataire, le jour de l'intervention du technicien afin de pouvoir être présent.

Par ailleurs, la documentation clientèle fait l'objet de mises à jour régulières. À ce titre-là, plusieurs parties prenantes telles que les associations de consommateurs, les fournisseurs, les clients eux-mêmes sont consultés. Ce fut notamment le cas, en 2018, avec l'application de la nouvelle réglementation relative au règlement européen sur la protection des données.

Autres actions au service des clients dans la Manche

Enedis dans la Manche fait appel aux services de la médiation sociale.

L'association ASTRE Services a renouvelé la signature de la convention d'accompagnement pour le déploiement des compteurs linky dans la Manche. Les médiateurs participent aux permanences tenues dans les mairies et aident les utilisateurs à s'approprier les fonctionnalités du nouveau compteur.

Démarchages frauduleux : Enedis informe les habitants de la Manche

Une recrudescence de l'action d'entreprises ou d'individus utilisent le nom ou le logo ENEDIS pour du démarchage commercial parfois frauduleux auprès des habitants de la Manche. Enedis, concessionnaire des réseaux de distribution publique d'électricité, souhaite attirer l'attention des consommateurs d'électricité sur le fait qu'elle ne mène aucune activité de ce type et rappelle qu'elle met en place une plaquette pédagogique sur les précautions à prendre et les voies de recours.



Enedis, entreprise de service public entretient, développe et exploite le réseau de distribution d'électricité. Elle ne procède à aucune démarche de nature commerciale, que ce soit en direct ou par l'intermédiaire de partenaires. Enedis n'a aucun partenariat avec des entreprises de vente de moyens de productions d'énergies renouvelables (panneaux solaires, éoliennes, etc.) ou de boîtiers de gestion de consommation et/ou production. Quelques exemples de démarchages frauduleux :

- Périodiquement, des clients sont démarchés par téléphone ou à domicile par des entreprises qui se réclament d'Enedis afin de vendre des prestations (installation de panneaux photovoltaïques, diagnostics).
- Des mairies et des particuliers reçoivent des mails faisant référence à des problèmes de surconsommation ou de qualité de distribution électrique avec des liens renvoyant vers des sites Internet en rapport avec l'activité de l'entreprise. Il est alors demandé de contacter un numéro qui ne dépend en aucun cas d'Enedis.
- Des habitants sont démarchés par téléphone par une société se réclamant d'Enedis pour vérifier leur compteur électrique, proposer le nouveau compteur communicant Linky...
- Un riverain est victime de faux élagueurs, qui viennent facturer les habitants après le passage de l'entreprise d'élagage prestataire d'Enedis.

Pour tous renseignements, les clients peuvent contacter :

Enedis Accueil Distributeur - Pour les particuliers : 09 69 32 18 41 / Pour les professionnels : 09 69 32 18 42

LES SERVICES OFFERTS AUX CONSOMMATEURS

L'installation des nouveaux compteurs est un projet d'intérêt collectif au service des besoins des particuliers. Elle vise notamment à leur apporter plus de confort et une réelle amélioration de la qualité du service rendu. La plupart des opérations pour lesquelles Enedis avait besoin, jusqu'à présent, de prendre rendez-vous peut désormais être réalisée à distance, sans dérangement et à moindre coût.

Avec Linky™:

- les clients n'ont plus besoin d'être présents pour attendre le technicien d'Enedis ; l'ouverture d'un nouveau contrat est ainsi effective en seulement 24 heures contre 5 jours auparavant ;
- le coût de modification de la puissance d'un contrat d'électricité est divisé par dix ; à noter que cette opération n'est pas facturée la première année de pose du nouveau compteur.

Le remplacement de l'ancien compteur par un modèle dit « communicant » offre la possibilité à celles et ceux qui le souhaitent de connaître leurs consommations électriques pour mieux les maîtriser.

Depuis le site Internet ou l'application mobile « Enedis à mes côtés », les clients ont la possibilité de :

- disposer de l'historique de leurs données de consommation à J+1 sur un jour, une semaine ou un mois ;
- comparer leurs données à la moyenne de foyers identiques ;
- se fixer des objectifs de consommation ;
- consulter la rubrique dédiée aux éco-gestes réalisée en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Cette dernière a d'ailleurs rappelé dans son avis sur le compteur Linky™ du 28 septembre 2018 (accessible depuis le lien https://www.ademe.fr/compteurs-communicants-lelectricite-linky), que les économies d'électricité peuvent aller jusqu'à 10 % de la facture, en fonction de l'accompagnement fait auprès des ménages dans ce domaine. À fin 2018, près de 400 000 clients équipés d'un compteur communicant ont ouvert un compte client sur le site internet d'Enedis.

Au-delà de ces avantages offerts aux clients, Enedis, en qualité de concessionnaire, se doit de moderniser le réseau public d'électricité pour qu'il s'adapte aux nouveaux besoins énergétiques de tous et plus généralement de la société française : développement des énergies renouvelables, construction d'éco-quartiers, installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques. Ces infrastructures génèrent des fortes variabilités de production et de consommation. Cette modernisation passe par l'installation de compteurs communicants, outil essentiel à la réussite de la transition énergétique.

À titre d'exemple, la multiplication des véhicules électriques légers, 163 179 à la fin de l'année 2018, nécessite l'installation de bornes de recharge sur le réseau. La puissance électrique requise pour recharger un véhicule électrique en mode rapide, c'est-à-dire deux heures, est équivalente à celle d'un

immeuble. Avec le nouveau compteur, l'implantation des bornes de recharge est optimisée en fonction des réalités techniques du réseau.

Linky™ participe à la continuité d'alimentation électrique pour tous les utilisateurs du réseau de distribution, tout en accompagnant les nouvelles façons de consommer et de produire de l'électricité.

Les nouvelles offres de fourniture d'électricité adossées à Linky™

Depuis plusieurs années, les clients ont la possibilité de souscrire différentes offres de fourniture d'électricité auprès du fournisseur de leur choix. Grâce au compteur communicant Linky™, ces offres sont mieux adaptées à leurs besoins et à leurs habitudes de consommation. Elles proposent par exemple des prix plus intéressants le week-end, pendant la période estivale ou pendant certaines heures de la nuit. Pour en faciliter la consultation et choisir la formule la plus avantageuse, un comparateur est disponible sur le site du médiateur de l'énergie : energie-info.fr.



UN GESTE POUR LA PLANÈTE AVEC «REFOREST'ACTION»

Dans le cadre de leurs missions de service public, les équipes d'Enedis sont fortement mobilisées pour rétablir l'électricité lors d'aléas climatiques. Cet engagement s'exprime aussi au quotidien à travers l'accompagnement des territoires, qu'il s'agisse des projets d'aménagement des collectivités, de leurs politiques énergétiques, etc.



LES BÉNÉFICES POUR LES AUTRES UTILISATEURS DU RÉSEAU

Le nouveau compteur d'électricité présente également un intérêt économique *pour les producteurs* d'électricité, dénombrés fin 2018 à plus de 410 000 en France. Depuis 2017, Enedis installe en effet des compteurs communicants à tous les nouveaux clients désirant auto-consommer, c'est-à-dire injecter sur le réseau de distribution le surplus non consommé de l'électricité produite à partir d'énergie renouve-lable. Grâce aux compteurs Linky™, un seul outil de comptage suffit pour mesurer à la fois l'électricité produite et l'électricité consommée. Cette spécificité technique fait réaliser aux nouveaux producteurs une économie de 600 euros en moyenne sur le coût de raccordement.

De plus, le nouveau compteur constitue un outil intéressant *pour les collectivités territoriales*, qu'elles soient autorités concédantes, aménageurs de territoire ou clientes. Avec Linky™, elles disposent de données globales de consommation et de production, conformément aux recommandations de la CNIL, leur offrant la possibilité de suivre plus finement les consommations des bâtiments communaux ou d'évaluer les programmes de rénovation énergétique. **Ainsi, le service public de l'électricité est plus performant pour l'ensemble des clients, des utilisateurs et des autorités concédantes**.



Depuis le démarrage du déploiement des compteurs Linky™, les chiffres propres à votre concession sont les suivants :

COMPTEURS LINKY™ (concession)	
	2018
Taux de PDL* équipés d'un compteur Linky™	28,0%
Nombre de PDL* équipés d'un compteur Linky™	68 148
Nombre de communes concernées par le déploiement en masse	244
Nombre de PDL* ouverts à tous les services Linky™	54 198
Nombre de comptes clients ouverts**	2 741
Nombre de demandes de création de compte client en attente d'activation par le client***	3 378

^{*} PDL : Point de livraison.

^{**} Cumul du nombre de comptes clients ouverts par les clients C5 (résidentiels ou professionnels) pour accéder à leurs données de consommation.
*** Demandes enregistrées, ayant entraîné l'envoi du mot de passe provisoire et n'ayant pas encore fait l'objet d'une ouver-

The Demandes enregistrées, ayant entraîné l'envoi du mot de passe provisoire et n'ayant pas encore fait l'objet d'une ouver ture de compte.

3.5. La facilitation des démarches de raccordement

Rappel: Un raccordement provisoire est pris en charge par Enedis sous réserve :

- qu'un fournisseur d'énergie ait émis une demande pour le compte du client ;
- que le client ait signé l'engagement par lequel il atteste avoir pris connaissance des dispositions relatives à la sécurité électrique de son installation temporaire, au caractère provisoire de son raccordement, aux conditions de suspension de l'alimentation électrique;
- que le raccordement soit réalisable techniquement par Enedis.

LE SITE « ENEDIS-CONNECT » EST DÉDIÉ AUX DEMANDES DE RACCORDEMENT D'UNE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36 KVA ET À LEUR SUIVI, AINSI QU'AUX DEMANDES DE RACCORDEMENT PROVISOIRE

Le site « Enedis-Connect » permet aux clients particuliers et professionnels de saisir leurs demandes de raccordement ≤ 36 kVA et de consulter l'avancement de ces raccordements en ligne. Ainsi, ils peuvent effectuer certains actes tels que des paiements et échanger avec Enedis sur ce site internet.

Depuis 2016, toutes les demandes de raccordement provisoire BT de puissance > 36 kVA et HTA de courtes ou de longues durées sont intégrées dans « Enedis-Connect », dont l'ergonomie a été améliorée.

À compter du début de l'année 2018, les clients « petits producteurs » (BT < 36 kVA) peuvent également saisir leurs demandes de raccordement sur Enedis-Connect. À cette occasion, les comptes de type « partenaires » permettent aux clients consommateurs ou producteurs, faisant plusieurs demandes de raccordement, de les suivre sur un seul et même compte.

LE PRACMA, UN PORTAIL POUR LES DEMANDES DE RACCORDEMENT D'UNE PUISSANCE SUPÉRIEURE À 36 KVA (BT OU HTA) ET LEUR SUIVI

Ce portail permet aux clients Entreprises ou Collectivités de saisir leurs demandes de raccordement > 36 kVA et de consulter l'avancement de ces raccordements en ligne. Ainsi, ils peuvent effectuer certains actes en ligne tels que la signature électronique de leur devis. Ces clients ont la possibilité de suivre l'avancement de leurs demandes sur un espace qui leur est dédié, déposer des documents et recevoir des notifications par mail ou SMS des principales étapes de leurs projets.

Depuis janvier 2017, les clients collectifs (promoteurs, aménageurs, lotisseurs) peuvent également établir et suivre leurs demandes de raccordement collectif sur ce portail.

En janvier 2018, ces facultés ont été également ouvertes aux clients pour leurs demandes de raccordement de leurs installations de production.

ENEDIS S'EST ENGAGÉE AUX CÔTÉS DES CLIENTS DANS LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

L'État a fixé comme objectif le déploiement d'au moins 7 millions de points de recharge pour les 5 millions de véhicules électriques et hybrides rechargeables, prévus à l'horizon 2030.

Les collectivités territoriales jouent un rôle important dans ce déploiement. Elles s'impliquent dans la création de bornes de recharge (Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques-IRVE), en milieu rural le plus souvent par l'intermédiaire des syndicats départementaux d'électricité et en milieu urbain et périurbain, via les métropoles, les communautés urbaines ou d'agglomérations.

Dans ce cadre et pour accompagner les territoires, Enedis a lancé une offre expérimentale spécifique d'optimisation du raccordement des IRVE qui vise à concilier les initiatives locales en matière d'électromobilité et l'intérêt d'optimiser l'utilisation du réseau public de distribution d'électricité.

Cette expérimentation rentre également dans le cadre de la concertation pour la détermination des contraintes liées aux capacités des réseaux de distribution d'électricité, telle que prévue à l'article 6 du décret n° 2014-1313 du 31 octobre 2014 pris en application de la loi n° 2014-877 du 4 août 2014 facilitant le déploiement d'un réseau d'IRVE sur l'espace public.

Enedis apporte ainsi son expertise en matière de développement et de gestion du réseau public de distribution d'électricité pour accompagner les collectivités dans le déploiement des stations de recharge.

Les acteurs privés sont également très actifs : au premier chef, les particuliers qui bénéficient d'un crédit d'impôt à hauteur de 30 % et du programme Advenir qui leur apporte une aide au financement des bornes de recharge, ainsi que de nombreux opérateurs privés comme les grandes surfaces commerciales disposant de parkings, les concessionnaires automobiles, mais aussi les stations-services. Ces dernières, lorsqu'elles sont installées sur les autoroutes, ont un rôle particulier afin que les Véhicules Électriques (VE) puissent se charger rapidement et réaliser de longs parcours en itinérance. Les opérateurs des IRVE sur la voirie routière et autoroutière ont pour objectif l'installation de stations de recharge à haute puissance (4 à 6 bornes par station d'au moins 150 kW) tous les 80 km le long des corridors autoroutiers.

Par ailleurs, grâce à sa participation dans la société Gireve, qui a notamment développé une plateforme de services d'interopérabilité entre les opérateurs de mobilité, Enedis contribue à donner aux véhicules électriques la possibilité d'être rechargés auprès de très nombreuses bornes de recharge gérées par des acteurs différents.

LE RACCORDEMENT D'INSTALLATIONS DE CONSOMMATION DE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36 KVA

Au niveau national, les travaux de raccordement sont réalisés dans les délais convenus avec les clients dans 92,6 % des cas en 2018 (contre 95,1 % des cas en 2017).

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

TAUX DE RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LES DÉLAIS CONVENUS (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Consommateurs BT individuels de puissance ≤ 36 kVA (sans adaptation de réseau)	96,7%	97,4%	0,7%

3.6. Perspectives et enjeux

LES NOUVEAUX SERVICES CLIENTS EN 2019

L'évolution de l'Espace Entreprises

Après la mise à disposition d'un abonnement donnant accès à la courbe de charge journalière à J+1 en décembre 2018, les clients du Marché d'Affaires (C1-C4) disposeront des autres données de leur compteur à J+1 en avril 2019 et des données en infra-journalier à l'été 2019.

Les producteurs auront eux aussi la possibilité de suivre l'ensemble de leurs sites, à partir de mi-2019, grâce à une nouvelle version de l'Espace Entreprises.

L'évolution de l'Espace Collectivités

Cet espace connaîtra une amélioration des services déjà existants.

Les nouveautés sur l'application mobile « Enedis à mes côtés »

Enedis continuera à faire évoluer l'application mobile « Enedis à mes côtés » et proposera, en 2019, cette application aux clients Entreprises, en complément d'A.I.R. (Alerte Incident Réseau).

La Qualité de Fourniture (QF) reste une préoccupation d'Enedis pour les clients du Marché d'Affaires

Cette année, Enedis complétera ses actions relatives aux engagements QF et à la production des bilans associés.

Services digitaux enrichis

En 2019, les actions mises en place pour répondre aux six cibles prioritaires définies en 2018 vont se poursuivre et s'intensifier. En matière de nouvelles fonctionnalités digitales, sont attendus cette année pour tous les clients :

- de nouveaux services de données avec notamment la mise à disposition des données de la courbe de charge en infra-journalier pour les entreprises ou encore les données agrégées anonymisées pour les collectivités locales ;
- la gestion des contrats multi-sites à partir d'un unique compte client ; le client n'aura plus l'obligation de créer un compte pour chacun de ses sites ;
- l'amélioration et l'enrichissement du parcours digital ;
- dans le cadre du décret du 1^{er} juillet 2017 relatif aux modalités de mises à disposition des consommateurs des données de consommation d'électricité et de gaz : la possibilité pour le client de demander la suppression des données enregistrées dans le compteur et/ou des données collectées dans le système informatique d'Enedis ;
- la gestion des alertes personnalisées sur consommation ;
- la déclaration des dommages réseaux avec l'application « Enedis à mes côtés » ;
- le suivi de l'intervention du technicien par le client avec cette même application.

Optimisation de l'organisation de l'accueil

Le déploiement d'un outil de routage omni-canal sera mis en œuvre en 2019 à la maille France afin d'optimiser l'accueil des clients et de garantir le bon traitement de leurs demandes quels que soient les canaux choisis par ceux-ci (téléphone, courriers, mail, réseaux sociaux, etc.).

Le développement de services d'intelligence artificielle va se poursuivre en 2019. « Voice Bot », « Chat Bot », etc. en automatisant certains traitements, permettront aux conseillers clientèles de se concentrer sur des tâches à valeur ajoutée pour les clients.

L'INSTALLATION DES COMPTEURS COMMUNICANTS LINKY™ EN 2019

L'installation des nouveaux compteurs électriques repose sur un plan de déploiement ambitieux et rigoureux qui se poursuivra dans les mois à venir sur l'ensemble des territoires. Le concessionnaire s'engage à préparer au mieux avec l'autorité concédante le processus de déploiement des compteurs communicants et à réaliser régulièrement un point de son avancement.

À fin 2020, plus de 30 millions de foyers français seront équipés du nouveau compteur.

ÉVOLUTIONS 2019 LIÉES AUX RACCORDEMENTS

Le nouveau barème de raccordement (version 6)

Le projet du nouveau barème de raccordement, élaboré en 2018 et transmis à la CRE, avec le rapport de consultation, au cours du premier trimestre 2019, devrait être mis en œuvre durant l'été 2019.

Les principaux axes d'évolution du futur barème de raccordement sont les suivants :

- L'accompagnement de la transition énergétique avec trois actions :
 - mise en place de formules simplifiées de coûts pour les producteurs 36-100 kVA;
 - insertion d'un chapitre dédié au raccordement des installations de stockage d'électricité ;
 - ajout d'une formule simplifiée de coûts pour les dérivations individuelles pour les colonnes existantes afin d'accompagner le développement des IRVE.
- Une lecture facilitée pour les clients avec deux actions :
 - introduction de formules simplifiées de coûts sur les modifications de branchements (le déplacement ou le remplacement d'un branchement souterrain ou aéro-souterrain, le remplacement d'une dérivation individuelle ou d'un coffret « simple », l'intervention d'Enedis sur une dérivation individuelle en immeuble) ;
 - simplification des branchements provisoires.

Evolution d'Enedis-Connect

Enedis prévoit de mettre en ligne, en 2019, tous les formulaires relatifs aux différents types de prestations liées aux raccordements (raccordement neuf, modification ou suppression de raccordement,

ajout de compteur en colonne, déplacement de compteur...). Ainsi, tous les clients pourront saisir leur demande et suivre l'avancement de celle-ci.





4. Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession

4.1. Les éléments financiers de la concession

4.1.1. LES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION LIÉS À L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

Conformément au cahier des charges de concession, le compte-rendu annuel d'activité du concessionnaire présente, pour ce qui concerne le développement et l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité, les « principaux éléments du compte d'exploitation au niveau géographique compatible avec l'obtention des données comptables et financières significatives ».

Le réseau de distribution d'électricité étant interconnecté, l'organisation d'Enedis est fondée sur cette réalité physique et certaines activités du distributeur, très spécifiques et à forte technicité, sont organisées à une échelle qui dépasse le périmètre de la concession ; c'est notamment le cas des Agences de Maintenance et d'Exploitation des Postes sources (AMEPS) ou des Agences de Conduite du Réseau (ACR) qui interviennent sur plusieurs départements.

Enedis est organisée en 25 Directions régionales (DR) que viennent appuyer et animer des fonctions mutualisées aux niveaux interrégional (communes à plusieurs DR) et national.

Cette organisation vise une optimisation des moyens techniques et financiers à la disposition d'Enedis, eu égard notamment aux objectifs de productivité qui lui sont fixés par le Régulateur.

Dans ce cadre, l'affectation à chaque concession est la suivante :

- les données disponibles à la maille de la concession lui sont affectées directement ;
- les données correspondant aux niveaux de mutualisation interrégionale ou nationale sont réparties sur les DR au prorata de leurs activités respectives. Les données comptables enregistrées au niveau de la DR concernée ou issues des mutualisations interrégionales ou nationales sont réparties vers chaque concession selon des clés de répartition.

PRODUITS D'EXPLOITATION DÉTAILLÉS (en k€) (concession)			
	Cf. Note	2017	2018
Recettes d'acheminement	1	93 147	97 150
Dont clients HTA		12 703	12 90
Dont clients BT ayant une puissance souscrite ≤ 36 kVA		70 424	74 24
Dont clients BT ayant une puissance souscrite > 36 kVA		9 682	10 20
Dont autres		337	-20
Recettes de raccordements et prestations		3 892	5 44
Dont raccordements	2	2 843	4 43
Dont prestations	3	1 049	1 01
Autres recettes	4	1 894	1 55
Chiffre d'affaires		98 933	104 15
Autres produits		18 110	21 03
Production stockée et immobilisée	5	12 780	14 82
Reprises sur amortissements et provisions	6	4 694	5 49
Reprises sur amortissements		285	79
Dont reprises d'amortissements de financements du concédant		194	69
Dont autres types de reprises		91	9
Reprises sur provisions		4 409	4 69
Dont reprises de provisions pour renouvellement		747	61
Dont reprises d'autres catégories de provisions		3 662	4 08
Autres produits divers	7	636	71
Fotal des produits		117 043	125 18

	Cf.	2047	304
	Note	2017	201
Consommation de l'exercice en provenance des tiers		57 639	62 00
Accès réseau amont	8	27 008	28 34
Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau	9	7 040	7 20
Redevances de concession	10	1 906	187
Autres consommations externes	11	21 685	24 58
Matériel		10 537	13 26
Travaux		2 812	2 26
Informatique et télécommunications		1 573	1 56
Tertiaire et prestations		3 711	3 66
Bâtiments		2 126	2 26
Autres achats		926	1 55
mpôts, taxes et versements assimilés		3 795	3 97
Contribution au CAS FACÉ	12	1 546	1 68
Autres impôts et taxes	13	2 249	2 29
Charges de personnel	14	23 796	25 25
Ootations d'exploitation		27 515	29 52
Dotation aux amortissements DP	15	17 614	18 35
Dont amortissement des financements du concessionnaire		10 189	10 68
Dont amortissement des financements de l'autorité con- cédante et des tiers		7 425	7 67
Dont autres amortissements		0	
Dotation aux provisions pour renouvellement	16	1 393	1 80
Autres dotations d'exploitation	17	8 508	9 36
Autres charges	18	3 949	3 99
Charges centrales	19	5 537	5 97

TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION - TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (en k€) (concession)			
	Cf. Note	2017	2018
Montant	20	-5 189	-5 537

CONTRIBUTION À L'ÉQUILIBRE

Le tarif d'acheminement, qui détermine l'essentiel des recettes de distribution d'électricité, est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Identique sur l'ensemble du territoire français (principe de péréquation), il permet de couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité et ainsi d'assurer l'équilibre économique global d'Enedis.

Si une concession se situe, proportionnellement à ses recettes régulées, au-delà de cet équilibre, figure dans le tableau ci-après le montant de la charge qui serait nécessaire pour ramener la concession au niveau moyen, également indiqué dans ce tableau. Inversement, si une concession se situe, proportionnellement à ses recettes régulées, en-deçà de l'équilibre global, le montant du produit qui serait nécessaire pour ramener la concession au niveau moyen est mentionné dans le tableau ci-dessous.

Par définition, les contributions à l'équilibre se compensent entre elles, tandis que la somme des produits et des charges affectés à l'ensemble des concessions correspond au résultat d'exploitation d'Enedis en normes françaises. Ce résultat est public et audité chaque année par les commissaires aux comptes.

La contribution à l'équilibre n'est pas une notion à caractère comptable, ni un flux financier, mais elle illustre le lien essentiel entre les concessions qu'est l'unicité du tarif d'acheminement sur l'ensemble du territoire.

CONTRIBUTION À L'ÉQUILIBRE (en k€) (concession)		
	2017	2018
Total des produits d'exploitation - total des charges d'exploitation (pour rappel)	-5 189	-5 537
Charge supplémentaire	0	0
Produit supplémentaire	14 256	14 255
Total des produits - total des charges y compris contribution à l'équilibre (niveau moyen)	9 067	8 717

Note 1 - Recettes d'acheminement

Les recettes d'acheminement dépendent du niveau du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) et du volume d'énergie acheminée. Le tarif d'acheminement est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) de façon à couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité. Ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire (principe de péréquation).

Les recettes d'acheminement, localisées à plus de 99 %, comprennent :

- l'acheminement livré, relevé et facturé sur l'exercice 2018 aux clients aux tarifs réglementés de vente et aux clients ayant exercé leur éligibilité ;
- la variation de l'acheminement livré, relevé et non facturé sur l'exercice 2018, entre la clôture de l'exercice 2018 et celle de l'exercice 2017 (variation positive ou négative) ;
- la variation de l'acheminement livré, non relevé et non facturé entre les dates de clôture de l'exercice et de l'exercice précédent (variation positive ou négative).

Les recettes d'acheminement indiquées sont des valeurs restituées directement au périmètre de la concession à partir des systèmes de facturation d'Enedis. La présentation des recettes d'acheminement dans le CRAC est faite selon la segmentation suivante : clients BT < 36 kVA ; clients BT > 36 kVA ; clients HTA.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Le CA acheminement est de 97 150 K€, en hausse de 4.3% par rapport à 2017.

Cette évolution reflète celle observée à la maille nationale, le chiffre d'affaires acheminement à l'échelle d'Enedis s'établissant à 13 278 M€ en 2018, en hausse de 360 M€ par rapport à 2017 (12 918 M€), soit + 2,8 %. Cette augmentation est liée notamment à l'évolution de la grille tarifaire du TURPE 5 de + 2,71% au 1^{er} août 2017, et du TURPE 5 bis au 1er août 2018 pour - 0.21%.

A noter que le chiffre d'affaires acheminement était diminué en 2017 de 152 M€, correspondant à la rétrocession de chiffre d'affaires à EDF SEI au titre des zones non interconnectées (Systèmes Energétiques Insulaires). En 2018, les charges liées à la gestion des réseaux dans ces zones sont désormais intégrées dans le mécanisme du Fonds de Péréquation de l'Electricité et enregistrées en autres consommations externes, rubrique « autres achats ».

Note 2 - Recettes de raccordements

Les informations disponibles dans les systèmes d'information de facturation permettent de restituer, par concession, les recettes de raccordement.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Note 3 - Recettes de prestations

Ces montants correspondent aux différents éléments du catalogue de prestations d'Enedis. Les recettes des prestations sont restituées directement au périmètre de la concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Le Chiffre d'Affaires Prestations est de 1 018 K€, en baisse de 2.96% par rapport à 2017.

A l'échelle d'Enedis, le chiffre d'affaires prestations est en baisse de-5,1% par rapport à 2017, faisant suite à la baisse de prix catalogue et au déploiement Linky.

Note 4 - Autres recettes

Les autres recettes correspondent aux montants comptabilisés par chaque DR dans le cadre de l'exécution de prestations annexes : prestations dans le cadre de la mixité Enedis-GRDF, modifications d'ouvrages, études diverses, ainsi qu'une quote-part de ces mêmes recettes lorsqu'elles sont mutualisées au niveau interrégional ou national. Cette quote-part est affectée à chaque DR au prorata de ses activités. Les autres recettes sont affectées à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Les autres recettes sont de 1 556 K€, en baisse de 17.85% par rapport à 2017.

Cette baisse est notamment due au dé-mixtage Enedis-GrDF ainsi qu'à l'arrêt de la facturation à la Direction optimisation amont/aval et trading d'EDF pour la gestion des signaux tarifaires.

Note 5 - Production stockée et immobilisée

La production stockée et immobilisée correspond aux éléments de charges internes (matériel, main d'œuvre...) concourant à la création des stocks et des immobilisations au cours d'un exercice donné. NB: les charges externes (études et prestations intellectuelles, travaux, fournitures et matériel), affectées directement aux investissements de la concession, sont enregistrées au bilan sans transiter par le compte de résultat.

La production stockée et immobilisée correspondant à des investissements imputables et localisables au niveau de la concession lui est affectée directement. Lorsque les investissements sont mutualisés à un niveau interrégional ou national (comme par exemple les investissements dans les systèmes d'information), la production stockée et immobilisée correspondante est affectée à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

La PSI est de 14 822 K€ en 2018, en hausse de 15.98% par rapport à 2017.

Cette évolution est similaire à celle observée au niveau national (+ 6%). Elle s'explique notamment par la montée en charge du déploiement des compteurs Linky qui a un effet haussier sur cette rubrique.

Note 6 - Reprises sur amortissements et provisions

Ce poste est constitué :

- des reprises d'amortissements de financements du concédant ;
- d'autres natures de reprises d'amortissements ;
- des reprises de provision pour renouvellement (PR) ;
- d'autres natures de reprises de provisions : il s'agit essentiellement des reprises de provisions sur les charges de personnel (avantages au personnel, abondement : les charges correspondantes sont enregistrées dans la rubrique « charges de personnel ») et des reprises de provisions sur risques et litiges.

Les reprises d'amortissements de financements du concédant et reprises de PR sont imputées par concession. Les autres produits sont affectés à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Les reprises sur amortissements et provisions sont de 5 493 K€ en 2018, en hausse de 17.02% par rapport à 2017.

Au niveau national, la rubrique passe de 637 M€ à 751 M€, soit une hausse de 114 M€, principalement due à :

- une augmentation des reprises de provisions relatives au risque d'irrécouvrabilité sur la part acheminement des facturations aux fournisseurs d'énergie pour 32 M€ (mise en œuvre de la décision du CoRDIS publiée au JO en mars 2013). La charge effectivement supportée par Enedis est in fine de 91 M€ en 2018 versus 94 M€ en 2017 et apparaît dans la rubrique «Autres charges d'exploitation»;
- une augmentation pour 36 M€ des reprises de provisions liées aux pensions et obligations assimilées suite à l'augmentation des taux de cotisation de la CNIEG (Caisse Nationale des IEG) ;

Note 7 - Autres produits divers

Les autres produits divers sont principalement constitués des remboursements divers effectués par des tiers (notamment les indemnités d'assurance).

Ces produits sont affectés à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Note 8 - Accès réseau amont

Ce montant concerne l'exécution du contrat d'accès au réseau de transport géré par RTE (Réseau de Transport d'Électricité). Les droits acquittés par Enedis pour l'accès à ce réseau sont établis à partir des flux transitant aux différents points d'injection sur le réseau public de distribution d'électricité (postes sources).

La facturation est effectuée conformément au tarif d'acheminement en vigueur et des choix de souscription effectués par la DR concernée.

Les charges de souscription d'accès au réseau de transport sont réparties au prorata de la consommation des clients sur le territoire de la concession au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Note 9 - Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau

Les pertes sur le réseau représentent l'écart entre l'énergie injectée sur le réseau public de distribution d'électricité et l'énergie consommée par les utilisateurs finaux. On distingue généralement deux types de pertes : les pertes techniques (effet Joule généré par le transit d'électricité sur le réseau) et les pertes non techniques (énergie consommée mais non mesurée dans l'ensemble des dispositifs de comptage). Enedis est tenue réglementairement d'acheter cette énergie. Cette activité d'achat, nécessitant un accès aux marchés de l'électricité, est centralisée au niveau national.

Les achats d'énergie pour couvrir les pertes sont affectés à chaque DR en fonction de sa part d'accès au réseau amont, puis à la concession au prorata de la consommation qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Note 10 - Redevances de concession

Dans cette rubrique figurent les montants des parts R1 et R2 de la redevance annuelle de concession, effectivement versés au cours de l'année. Cette information est directement enregistrée à la maille de la concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Note 11 - Autres consommations externes

Les autres consommations externes font l'objet d'une présentation détaillée en six sous-rubriques :

- les **achats de matériel** sont effectués par la DR en fonction des besoins d'exploitation et d'investissement du réseau. La part relative aux investissements est affectée directement à la concession. La part relative à l'exploitation est affectée au prorata du nombre de kilomètres réseau de la concession au sein de la DR. La part relative à la gestion clientèle est affectée au prorata du nombre de clients que représente la concession au sein de la DR;
- les **achats de travaux** sont localisés en fonction de leur utilisation pour les besoins de la concession et peuvent donc être considérés comme natifs ;
- les achats d'informatique et télécommunication comprennent les achats locaux par la DR concernée de petits équipements de bureautique et téléphonie, ainsi qu'une quote-part des contrats mutualisés au niveau national (infogérance...). Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR;
- les achats tertiaires et de prestations couvrent les besoins locaux de la DR concernée (locations de salles et de matériel, frais de transport, études techniques, travaux d'impressions...), ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR;
- les **achats relatifs aux bâtiments** concernent les besoins locaux de la DR concernée (locations de bureaux, frais de gardiennage et de nettoyage...), ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau interrégional ou national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR;
- les **autres achats** concernent, d'une part, divers postes relatifs aux besoins locaux de la DR concernée, ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR. Les autres achats enregistrent, d'autre part, les Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP), qui sont affectées directement à la concession en fonction des RODP des communes la composant.

Lorsque les charges de ces différentes sous-rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales » (cf. note 19).

Cette rubrique n'a pas fait l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Les autres consommations externes sont de 24 580 K€, en hausse de 13.35% par rapport à 2017.

Au niveau national cette rubrique augmente de + 6.3 %. Cette variation est notamment due à l'affectation des charges liées à la gestion des réseaux dans les zones non interconnectées (Systèmes Energétiques Insulaires), qui sont désormais intégrées dans le mécanisme du Fonds de Péréquation de l'Electricité et

enregistrées en « autres achats », alors qu'elles étaient jusqu'alors enregistrées au niveau des autres recettes d'acheminement.

Note 12 - Contribution au CAS FACÉ

Enedis contribue à hauteur de 94 % aux besoins de financement du « Compte d'Affectation Spéciale Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale » (CAS FACÉ).

La contribution due par Enedis pour le financement de ces aides aux collectivités pour l'électrification rurale est affectée à la concession sur la base des modalités de calcul du montant des contributions des gestionnaires de réseau au CAS FACÉ définies par l'article L. 2234-31 du CGCT, à savoir :

(Taux de contribution des GRD applicable aux kilowattheures distribués en BT dans les communes de moins de 2 000 habitants x kilowattheures distribués dans les communes de moins de 2 000 habitants en 2017) + (Taux de contribution des GRD applicable aux kilowattheures distribués en BT dans les communes de plus de 2 000 habitants x kilowattheures distribués dans les communes de plus de 2 000 habitants en 2017).

Cette rubrique n'a pas fait l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Note 13 - Autres impôts et taxes

Il s'agit principalement des impôts directs suivants :

- **cotisation foncière des entreprises** (CFE) : cette charge est affectée à la concession en fonction de la localisation des ouvrages concernés (dont les locaux, terrains, postes sources...) ;
- **imposition forfaitaire des entreprises de réseau** (IFER) : cette charge est affectée à la concession en fonction de la localisation des transformateurs concernés ;
- taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (TF) : ces charges sont affectées à la concession en fonction de la localisation des ouvrages concernés (dont les bâtiments, terrains, postes sources...) ;
- **contribution sur la valeur ajoutée des entreprises** (CVAE) : cette charge nationale est affectée à la concession au prorata de son chiffre d'affaires, rapporté au chiffre d'affaires national.

Cette rubrique comprend également tous les autres impôts et taxes divers (droits d'enregistrement, timbres fiscaux...), répartis au prorata du nombre de clients de la concession au sein de la DR concernée.

Ne figurent dans cette rubrique ni l'impôt sur les sociétés, ni les taxes dont Enedis n'est que percepteur et qui n'apparaissent donc pas en charges (exemple : TVA).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Note 14 - Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent principalement les salaires et les charges patronales associées. Cette masse salariale est relative aux agents travaillant sur le réseau (entretien, dépannage, conduite du réseau), à ceux chargés des relations avec les clients (activités de comptage, relève, interventions techniques, accueil, facturation et raccordement) et au personnel en charge des activités « support » (gestion et administration).

Pour tenir compte de ces différentes activités et du fait que les agents ne sont pas dédiés à une concession en particulier, les charges de personnel d'Enedis sont affectées à la concession selon les règles suivantes :

- les charges de personnel relatives à l'activité de construction d'immobilisations sont affectées selon les coûts de main d'œuvre imputés sur les affaires identifiables sur le périmètre de la concession ;
- les charges de personnel relatives à l'activité clientèle (et activités support associées) sont affectées à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR;
- les charges de personnel relatives à l'activité réseau (et activités support associées) sont affectées à la concession au prorata du nombre de kilomètres de réseau qu'elle représente par rapport au nombre de kilomètres de réseau du territoire couvert par la DR.

Lorsque les charges de ces différentes rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales » (cf. note 19).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Note 15 - Dotation aux amortissements DP

Les dotations aux amortissements DP (Distribution Publique d'électricité) couvrent l'amortissement des financements du concessionnaire et du concédant.

Les dotations aux amortissements DP sont générées directement par le système d'information à la maille de chaque concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Note 16 - Dotation aux provisions pour renouvellement

La provision pour renouvellement est enregistrée sur les seuls ouvrages renouvelables avant la fin du contrat de concession, et pour lesquels Enedis assure la maîtrise d'ouvrage du renouvellement. Elle est assise sur la différence entre la valeur d'origine des ouvrages et leur valeur de remplacement à fonctionnalités et capacités identiques.

Les dotations aux provisions pour renouvellement sont générées directement par le système d'information à la maille de chaque concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Note 17 - Autres dotations d'exploitation

Cette rubrique comprend les :

- dotations aux provisions pour charges liées aux pensions et obligations assimilées;
- dotations aux autres provisions pour charges;
- dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et biens propres ;
- dotations aux provisions pour risques et litiges.

Cette rubrique est répartie au prorata du nombre de clients de la concession au sein de la DR.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Les autres dotations d'exploitation sont de 9 365 K€, en hausse de 10.07%.

Au niveau national cette rubrique augmente de 10%, du fait notamment de charges supplémentaires liées à des évolutions du système d'information.

Note 18 - Autres charges

Ce poste comprend la valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut. Les montants concernés sont affectés directement à la concession.

Ce poste comprend également les charges sur créances clients devenues irrécouvrables, ainsi que divers éléments non récurrents. Ces éléments sont répartis selon le nombre de clients de la concession au sein de la DR concernée.

Lorsque les charges de ces différentes sous-rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales » (cf. note 19).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Note 19 - Charges centrales

Elles représentent la somme des différentes charges constatées au niveau des services centraux d'Enedis (cf. notes 11, 14 et 18).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2018.

Note 20 - Différence entre le total des produits et le total des charges

L'autorité concédante dispose dans le CRAC des éléments financiers d'exploitation reflétant le plus fidèlement l'activité d'exploitation et de développement des réseaux de distribution publique d'électricité sur sa concession. Pour les raisons mentionnées précédemment, ces éléments financiers ne rendent pas compte d'un équilibre économique qui serait exclusivement local.

Il s'ensuit que la différence entre le total des produits et le total des charges, que ceux-ci soient enregistrés nativement sur la concession ou qu'ils lui soient affectés, ne constitue pas en tant que tel le résultat d'exploitation d'Enedis au périmètre de la concession. En particulier, le tarif d'acheminement de l'électricité étant unique sur l'ensemble du territoire du fait de la péréquation tarifaire, les recettes d'Enedis sur la concession ne sont pas définies en fonction des coûts exposés localement mais dépendent de l'application de la grille tarifaire nationale à une structure de consommation locale.

TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES MODALITÉS DE RÉPARTITION RETENUES POUR LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS À RÉPARTIR				
	Montant affecté directement à la concession (k€)	Montant réparti* (k€)	Clé de répartition principale des montants répartis**	Valeur de la clé principale appliquée pour la répartition (en %)
Recettes d'acheminement	97 353	-204	Au prorata du localisé	0,4%
Raccordements	4 430	0	Au prorata du nombre de clients	12,6%
Prestations	1 014	4	Au prorata du localisé	0,6%
Autres recettes	128	1 428	Au prorata du nombre de clients	12,6%
Production stockée et immobilisée	10 093	4 728	Au prorata du nombre de clients	12,6%
Reprise sur amortissements et provisions	1 315	4 178	Au prorata du nombre de clients	12,6%
Dont reprises d'amortissements de financements du concédant	699	0	Au prorata du nombre de clients	12,6%
Dont autres types de reprises	0	98	Au prorata du nombre de clients	12,6%
Dont reprises de provisions pour renouvellement	616	0	Au prorata du nombre de clients	12,6%
Dont reprises d'autres catégories de provisions	0	4 080	Au prorata du nombre de clients	12,6%
Autres produits divers	0	718	Au prorata du nombre de clients	12,6%

Achats d'énergie 0 7 202 Au prorata des 12,4 Redevances de concession 1872 0 Non applicable Matériel 5 753 7511 Clé composite Matériel: Investissements / Longueur du réseau / Nb de clients Travaux 2 049 220 Au prorata du nombre de clients Informatique et télécommunications 0 1 565 Au prorata du nombre de clients 8 30 3 666 Au prorata du nombre de clients Bâtiments 0 2 266 Au prorata du nombre de clients Autres achats 118 1 431 Au prorata du nombre de clients Contribution au CAS FACÉ 1 680 0 Modellités de calcul du mombre de clients Contribution au CAS FACÉ 1 680 0 Modellités de calcul du nombre de clients Autres impôts et taxes 787 1 512 Au prorata du nombre de clients arges de personnel 4 126 21 124 Clé composite Charges de personnel: Investissements DP 18 359 0 Au prorata du nombre de clients Dotto dion aux amortissement des financements de clients Dont amortissement des financements de Clients Dont amortissement des financements de Cutoristic concédante et des tiers Dont autres amortissements 0 Au prorata du nombre de clients Dont autres amortissements 0 Au prorata du nombre de clients Dont autres amortissements 0 Au prorata du nombre de clients 22,6 Autres dotations d'exploitation 0 Au prorata du nombre de clients 12,6 Autres dotations d'exploitation 0 Au prorata du nombre de clients 12,6 Autres dotations d'exploitation 0 Au prorata du nombre de clients		Montant affecté directement à la concession (k€)	Montant réparti [*] (k€)	Clé de répartition principale des montants répartis**	Valeur de la clé principale appliquée pour la répartition (en %)
Redevances de concession 1 872 0 Non applicable Matériel 5 753 7 511 Clé composite Matériel investissements / Longueur du réseau / Nu de clients 20,6 Travaux 2 049 220 Au prorata du nombre de clients 12,6 Informatique et télécommunications 0 1 565 Au prorata du nombre de clients 12,6 Bâtiments 0 3 666 Au prorata du nombre de clients 12,6 Bâtiments 0 2 266 Au prorata du nombre de clients 12,6 Autres achats 118 1 431 Au prorata du nombre de clients 12,6 Contribution au CAS FACÉ 1 680 0 Modalités de calcul du mombre de clients 12,6 Autres impôts et taxes 787 1 512 Au prorata du nombre de clients 12,6 Autres impôts et taxes 787 1 512 Au prorata du nombre de clients 12,6 Datation aux amortissements DP 18 359 0 Au prorata du nombre de clients 12,6 Dont amortissement des financements du concessionnaire 10 689 0 Au prorata du nombre de clien	Accès réseau amont	0	28 349		12,4%
Matériel 5.753 7511 Clé composite Matériel (1 Investissements / Longuer du réseau / Longuer / Longuer / Lo	Achats d'énergie	0	7 202		12,4%
Travaux 2 049 220 Au prorata du nombre de clients 12,6 Informatique et télécommunications 0 1565 Au prorata du nombre de clients 12,6 Informatique et télécommunications 0 3 666 Au prorata du nombre de clients 12,6 Informatique et télécommunications 0 3 666 Au prorata du nombre de clients 12,6 Informatique et télécommunications 0 3 666 Au prorata du nombre de clients 12,6 Informatique et télécommunications 0 3 666 Au prorata du nombre de clients 12,6 Informatique et télécommunications 0 2 266 Au prorata du nombre de clients 12,6 Informatique et télécommunications 0 2 266 Au prorata du nombre de clients 12,6 Informatique et télécommunications 0 3 666 Au prorata du nombre de clients 12,6 Informatique et télécours 0 4 1431 Au prorata du nombre de clients 12,6 Informatique et télécours 0 4 1431 Au prorata du nombre de clients 12,6 Informatique et télécours 0 4 1431 Au prorata du nombre de clients 12,6 Informatique et télécours 0 4 1431 Au prorata du nombre de clients 12,6 Informatique et télécours 0 4 1431 Au prorata du nombre de clients 12,6 Informatique et télécours 0 4 1431 Au prorata du nombre de clients 12,6 Informatique et télécours 12,6 Informatique et télécours 12,6 Informatique et télécours 12,6 Informatique et télécours 14,0 Informatique et telécours 14,0	Redevances de concession	1 872	0	Non applicable	
Informatique et télécommunications	Matériel	5 753	7 511	Maṫériel : Investissements / Longueur du réseau /	20,6%
Tertiaire et prestations 0 3 666 Au prorata du nombre de clients 12,6 Bâtiments 0 2 266 Au prorata du nombre de clients 12,6 Autres achats 118 1 431 Au prorata du nombre de clients 12,6 Contribution au CAS FACÉ 1 680 0 Modilités de calcul du montant des contributions de clients Autres impôts et taxes 787 1 512 Au prorata du nombre de clients Autres impôts et taxes 787 2 1 2124 Clé composite charges de personnel 4 126 21 124 Clé composite charges de personnel: Dotation aux amortissements DP 18 359 0 Au prorata du nombre de clients Dont amortissement des financements de financements de l'autorité concédante et des l'autorité concédante et de clients Dont autres amortissements 0 0 Au prorata du nombre de clients 12,6 Autres dotations d'exploitation 0 9 365 Au prorata du nombre de clients 12,6 Autres dotations d'exploitation 1 2,6 Autres dotations d'exploitation 1 2,6 Autres data du nombre de clients	Travaux	2 049	220		12,6%
Bâtiments 0 2266 Au prorata du nombre de clients 12,6 Autres achats 118 1431 Au prorata du nombre de clients 12,6 Contribution au CAS FACÉ 1680 0 Modalités de calcul du montant des contributions de gestionnalised e gestionnalised e gestionnalised e gestionnalised de réseau au CAS FACÉ Autres impôts et taxes 787 1512 Au prorata du nombre de clients harges de personnel 4126 21124 Clé composite Charges de personnel Investissements / Longueur du réseau / Nb de clients Dotation aux amortissement des financements du concessionnaire Dont amortissement des financements de foutorité concédante et des tiers Dont amortissement des financements de l'autorité concédante et des tiers Dont aux provisions pour renouvellerent Dotation aux provisions pour renouvellement Autres dotations d'exploitation 0 9365 Au prorata du nombre de clients utres charges 12,6 Au prorata du nombre de clients 12,6 Au prorata du nombre de clients 12,6 Au prorata du nombre de clients 12,6 Dotation aux provisions pour renouvellement Autres dotations d'exploitation 0 9365 Au prorata du nombre de clients utres charges 1419 2575 Au prorata du nombre	Informatique et télécommunications	0	1 565		12,6%
Autres achats 118 1431 Au prorata du nombre de clients 12,6 Contribution au CAS FACÉ 1 680 0 Modalités de calcul du montant des contributions des gestionnaires de réseau au CAS FACÉ Autres impôts et taxes 787 1 512 Au prorata du nombre de clients harges de personnel 4 126 21 124 Clé composite charges de personnel: Investissements / Longueur du réseau / Nb de clients Dotation aux amortissement des financements du concessionnaire Dont amortissement des financements de l'autorité concédante et des tiers Dont aux amortissements Dont aux amortissement se financements de l'autorité concédante et des tiers Dont aux aux experiments de l'autorité concédante et des tiers Dont aux provisions pour renouvellent et l'autorité concédante et de clients Autres dotations d'exploitation 0 9365 Au prorata du nombre de clients 12,6 Dotation aux provisions pour renouvellent et de clients Autres dotations d'exploitation 0 9365 Au prorata du nombre de clients 12,6 Dotation aux provisions pour renouvellentent 12,6 Dotation aux provisions pour renouvellentent 2575 Au prorata du nombre de clients 2575 Au prorata du nombre de clients 2575 Au prorata du nombre de clients	Tertiaire et prestations	0	3 666		12,69
Contribution au CAS FACÉ 1 680 0 Modalités de calcul du montant des contributions des gestionnaires de réseau au CAS FACÉ Autres impôts et taxes 787 1 512 Au prorata du nombre de clients Dotation aux amortissements DP 18 359 18 359 18 359 18 359 18 359 18 359 18 359 18 359 19 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30	Bâtiments	0	2 266		12,69
du montant des contributions des gestionnaires de réseau au CAS FACÉ Autres impôts et taxes 787 1 512 Au prorata du nombre de clients harges de personnel 4 126 21 124 Clé composite Charges de personnel : Investissements / Longueur du réseau / Nb de clients Dotation aux amortissements DP 18 359 0 Au prorata du nombre de clients Dont amortissement des finance-ments du concessionnaire 0 Au prorata du nombre de clients Dont amortissement des finance-ments du concessionnaire 0 Au prorata du nombre de clients Dont amortissement des finance-ments de l'autorité concédante et des tiers Dont autres amortissements 0 0 Au prorata du nombre de clients Dotation aux provisions pour renouvel-lement 1802 0 Au prorata du nombre de clients Autres dotations d'exploitation 0 9 365 Au prorata du nombre de clients Dutres charges 1419 2 575 Au prorata du nombre	Autres achats	118	1 431		12,69
de clients A 126 21 124 Clé composite Charges de personnel: Investissements / Longueur du réseau / Nb de clients Dotation aux amortissements DP 18 359 0 Au prorata du nombre de clients Dont amortissement des financements du concessionnaire Dont amortissement des financements de clients Dont amortissement des financements de clients Dont amortissement des financements de l'autorité concédante et des tiers Dont autres amortissements 0 Au prorata du nombre de clients Dont autres amortissements 0 Au prorata du nombre de clients Dotation aux provisions pour renouvellement Autres dotations d'exploitation 0 9 365 Au prorata du nombre de clients 12,6	Contribution au CAS FACÉ	1 680	0	du montant des contributions des gestionnaires de	10,69
de personnel : Investissements / Longueur du réseau / Nb de clients Dotation aux amortissements DP 18 359 0 Au prorata du nombre de clients Dont amortissement des financements du concessionnaire 10 689 0 Au prorata du nombre de clients Dont amortissement des financements de clients 12,6 Dont amortissement des financements de l'autorité concédante et des tiers 12,6 Dont autres amortissements 0 Au prorata du nombre de clients 12,6 Dotation aux provisions pour renouvellement 1802 0 Au prorata du nombre de clients 12,6 Autres dotations d'exploitation 0 9 365 Au prorata du nombre de clients 12,6 Utres charges 1419 2 575 Au prorata du nombre 12,6	Autres impôts et taxes	787	1 512		12,69
Dont amortissement des financements du concessionnaire Dont amortissement des financements du concessionnaire Dont amortissement des financements de clients Dont amortissement des financements de l'autorité concédante et de clients Dont autres amortissements Dont autres amortissements Dotation aux provisions pour renouvellement Autres dotations d'exploitation Dotation de clients Dougle de clients de clients 12,6 Au prorata du nombre de clients	narges de personnel	4 126	21 124	de personnel : Investissements / Longueur du réseau /	18,19
ments du concessionnaire Dont amortissement des financements de l'autorité concédante et des tiers Dont autres amortissements Dotation aux provisions pour renouvellement Autres dotations d'exploitation Dotation de clients de clients 12,6 Au prorata du nombre de clients	Dotation aux amortissements DP	18 359	0		12,69
ments de l'autorité concédante et des tiers Dont autres amortissements 0 0 Au prorata du nombre de clients Dotation aux provisions pour renouvel-lement Autres dotations d'exploitation 0 9 365 Au prorata du nombre de clients 12,6 Au prorata du nombre de clients	-	10 689	0		12,69
Dotation aux provisions pour renouvel- lement Autres dotations d'exploitation 0 9 365 Au prorata du nombre de clients 12,6 Au prorata du nombre de clients 12,6	ments de l'autorité concédante et	7 670	0		12,69
lement de clients Autres dotations d'exploitation 0 9 365 Au prorata du nombre de clients utres charges 1 419 2 575 Au prorata du nombre 12.6	Dont autres amortissements	0	0		12,69
de clients utres charges 1 419 2 575 Au prorata du nombre 12.6		1 802	0		12,69
	Autres dotations d'exploitation	0	9 365		12,69
	utres charges	1 419	2 575		12,6

^{*} Au niveau d'organisation immédiatement supérieur à la concession sur l'item considéré (la DR). ** Pour les Autres impôts et taxes, plusieurs clés de répartition interviennent.

4.1.2. LES ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

Conformément à l'article D. 2224-40 du décret n° 2016-496 du 21 avril 2016, relatif au compte-rendu annuel d'activité des concessions d'électricité, Enedis mentionne les produits et charges exceptionnels. Ils sont répartis au prorata du nombre de clients de la concession par rapport à l'ensemble des clients d'Enedis, en l'absence d'information permettant de les localiser sur la concession.

ELÉMENTS EXCEPTIONNELS (en k€) (concession)	
	2018
Produits	1 574
Charges	2 463
Produits - charges	-890

4.1.3. Perspectives d'évolution des grandes rubriques de charges et de produits du concessionnaire dans le cadre tarifaire en vigueur

Enedis présente, à titre indicatif, les taux d'évolution des différents postes de charges d'exploitation et produits d'exploitation intégrés aux trajectoires financières retenues par la CRE dans le cadre de l'élaboration des tarifs, tels qu'ils ressortent principalement de la délibération CRE du 28 juin 2018 (TURPE 5 bis HTA-BT). Les taux d'évolution prévus pour 2019 par rapport à 2018 sont présentés ci-après.

Les tarifs étant des tarifs nationaux assis sur le principe de la péréquation, les évolutions des différents postes de charges et de produits ne signifient pas que les évolutions seront similaires pour chacune des concessions. S'agissant de pourcentages d'évolution nationaux, ils permettent de donner une tendance, toutes choses égales par ailleurs, mais ne tiennent pas compte des éléments spécifiques qui pourront se réaliser dans les années futures à l'échelle de la concession.

Par exemple, le niveau des raccordements ou de la production immobilisée dépendra de la dynamique territoriale propre à la concession, qui ne sera pas nécessairement similaire aux tendances nationales telles qu'elles avaient été envisagées lors de l'élaboration des tarifs.

Les volumes acheminés et, en corollaire, le niveau des achats de pertes et de l'accès au réseau de transport étant très sensibles au climat, les données financières futures pourront être significativement différentes au niveau national des trajectoires utilisées pour la fixation du tarif, ce qui se traduira également dans les CRAC de la concession.

Par ailleurs, il n'est pas possible de faire des prévisions d'évolution pour la contribution à l'équilibre, dont le niveau dépendra des équilibres de la péréquation sur l'ensemble du territoire.

Principaux éléments de délibérations de la CRE du 28 juin 2018 relatifs à l'évolution prévisionnelle des charges d'exploitation et des produits d'exploitation entre 2018 et 2019

Charges nettes d'exploitation

D'un point de vue tarifaire, les charges nettes d'exploitation d'Enedis sont constituées :

- des charges liées à l'exploitation du système électrique composées :
 - des charges d'accès au réseau public de transport ;
 - des autres charges liées à l'exploitation du système électrique ;
- des autres charges nettes d'exploitation.

Charges liées à l'exploitation du système électrique

Charges d'accès au réseau public de transport

Le tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution couvre l'accès des gestionnaires de ces réseaux au réseau public de transport.

La CRE a estimé les montants prévisionnels des charges d'accès au réseau public de transport sur la base :

- de l'évolution prévisionnelle du TURPE HTB prévue par la délibération de la CRE du 17 novembre 2016 portant décision sur les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité dans le domaine de tension HTB (TURPE 5 HTB);
- des hypothèses d'évolution des volumes de soutirage sur le réseau public de transport prévues dans le cadre de cette même délibération.

Les montants prévus pour 2018 et 2019 dans le cadre de la délibération précitée sont les suivants :

CHARGES D'ACCÈS AU RÉSEAU PUBLIC DE TRANSPORT			
En M€ courants	2018	2019	Variation (en %)
Charges d'accès au réseau public de transport	3641	3657	0,4%

Autres charges liées à l'exploitation du système électrique

Les autres charges liées à l'exploitation du système électrique couvrent essentiellement les achats de pertes sur les réseaux.

La CRE a estimé les montants prévisionnels des achats de pertes sur la base :

- d'une hypothèse de taux de pertes stable hors effet Linky et d'une hausse des injections totales (+0,6 % par an) ce qui aboutit à une hausse des volumes de pertes attendus, compensée par la diminution des pertes non techniques permises par le déploiement des compteurs Linky;
- des prix constatés pour les volumes de pertes déjà achetés au 30 juin 2016 et, pour les volumes non encore achetés au 30 juin 2016, des prix des produits à terme durant les deux dernières semaines de juin 2016 (33 €/MWh pour les produits annuels).

Les montants prévus pour 2018 et 2019 dans le cadre de la délibération précitée sont les suivants :

AUTRES CHARGES LIÉES À L'EXPLOITATION DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE			
En M€ courants	2018	2019	Variation (en %)
Autres charges liées à l'exploitation du système électrique	1022	982	-3,9%
Dont achats de pertes	944	923	-2,2%

Autres charges nettes d'exploitation

Les autres charges nettes d'exploitation correspondent notamment :

- aux autres achats et services (dont font partie les redevances de concession), aux charges de personnel et aux impôts et taxes ;
- déduction faite des produits d'exploitation hors recettes d'acheminement (dont font partie les contributions des utilisateurs reçues au titre du raccordement).

La CRE a retenu le niveau des charges atteint par Enedis au cours de la période tarifaire TURPE 4 HTA-BT comme référence pour ses travaux d'analyse, afin de faire bénéficier les consommateurs des gains de productivité réalisés par Enedis pendant cette période. La CRE s'est ainsi appuyée sur les données constatées de l'exercice 2015 afin d'apprécier les trajectoires prévisionnelles présentées par Enedis, tout en tenant compte :

- des facteurs exceptionnels ou non récurrents intervenus au cours de cet exercice ;
- des nouveaux projets et des évolutions connues susceptibles d'avoir des effets sur le niveau de charges d'Enedis au cours de la période tarifaire.

Les montants prévus pour 2018 et 2019 dans le cadre de la délibération précitée sont les suivants :

AUTRES CHARGES NETTES D'EXPLOITATION			
En M€ courants	2018	2019	Variation (en %)
Autres charges nettes d'exploitation	4542	4582	0,9%
Dont contributions des utilisateurs reçues au titre du raccordement	-635	-658	3,6%

Recettes d'acheminement

Les recettes d'acheminement prévues pour 2018 et 2019 dans le cadre de la délibération du 17 novembre 2016 sont les suivantes :

RECETTES D'ACHEMINEMENT			
En M€ courants	2018	2019	Variation (en %)
Les recettes d'acheminement prévisionnelles	13368	13579	1,6%

NB : comme le précise cette délibération, ces prévisions de recettes sont notamment fondées sur une évolution du TURPE au 1^{er} août 2018 de +1,08 % et au 1^{er} août 2019 de +1,26 %.

4.2. Les informations patrimoniales

Les valeurs présentées correspondent aux ouvrages concédés en exploitation, qu'ils aient été construits sous maîtrise d'ouvrage du concédant ou du concessionnaire.

Le concessionnaire poursuit ses travaux d'amélioration de la localisation des ouvrages. Ces travaux ont notamment permis la mise en place d'un suivi individualisé et localisé des compteurs Linky™. Ils ont également conduit à une gestion individualisée des transformateurs HTA-BT qui sont ainsi gérés de façon localisée.

Ces deux natures d'ouvrages (compteurs et transformateurs) peuvent être temporairement localisées dans des magasins gérés par le concessionnaire. Les valeurs en magasin associées à ces ouvrages sont réparties dans chaque concession concernée par le magasin au prorata des valeurs des ouvrages localisés de ladite concession, elles sont présentées de façon agrégée par nature d'ouvrage.

Dans la continuité de l'amélioration de la gestion des ouvrages et en application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, Enedis a également engagé des travaux de dénombrement et d'individualisation des ouvrages de branchement, qui ont permis d'aboutir au cours de l'exercice 2018 à un inventaire détaillé et localisé des compteurs pour les catégories de clients C1-C4 (Marché d'Affaires) et à une première étape de dénombrement et localisation sur les colonnes électriques.

- Pour le matériel de comptage, incluant les compteurs C1-C4 et les modems, l'inventaire a été réalisé à partir des bases de données techniques mises à jour suite au chantier « fin des TRV Jaune et Vert ».
- Pour les colonnes électriques, cet inventaire est mené en croisant la liste des points de livraison groupés à une même adresse avec les données cadastrales. Cette méthode, présentée aux autorités concédantes en 2018, permet de localiser plus précisément par commune, les valeurs patrimoniales représentatives des colonnes électriques et de mettre en place dès 2018 une gestion individualisée des nouveaux ouvrages.

A l'actif du bilan, les premiers résultats de la localisation apparaissent dans le tableau « Valeur des ouvrages concédés au 31 décembre » sur les nouvelles lignes « Compteurs marché d'affaires » et « Ouvrages collectifs de branchement » ; l'impact détaillé de l'inventaire étant mis en exergue dans le tableau « Variation de la valeur des ouvrages concédés au cours de l'année » sur une colonne dédiée « Impact inventaire ».

De plus, du fait de cette nouvelle description détaillée des branchements, des travaux d'analyse des durées de vie ont pu être lancés. Les premiers résultats de ces travaux concernent les colonnes montantes et seront disponibles fin 2019. Ils pourraient conduire à une révision des durées de vie actuelles de cette catégorie d'ouvrage et à des reprises de la provision pour renouvellement pour les biens devenant renouvelables après l'échéance du contrat de concession en vigueur.

Les valeurs immobilisées des ouvrages ne faisant pas l'objet d'un suivi individualisé dans le système d'information patrimonial restent affectées par concession en fonction de clés.

LA VALEUR DES OUVRAGES CONCÉDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

VALEUR DES OUVRAGES C	ONCÉDÉS (en k€)				
	Valeur brute comptable	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement	Provisions de renouvellement
Canalisations HTA	296 485	144 524	151 960	406 823	39 876
Dont aérien	139 264	88 945	50 319	219 994	37 454
Dont souterrain	157 220	55 579	101 641	186 828	2 422
Canalisations BT	376 432	149 248	227 184	483 999	4 788
Dont aérien	122 975	66 667	56 308	188 027	2 540
Dont souterrain	253 457	82 581	170 876	295 972	2 248
Postes HTA-BT	64 789	37 398	27 391	83 362	2 444
Transformateurs HTA-BT	32 662	15 110	17 552	43 601	5 400
Comptage	6 067	303	5 764	6 067	0
Dont compteurs Linky™	5 399	185	5 214	5 399	0
Dont compteurs marché d'affaires	668	118	550	668	0
Ouvrages collectifs de branchement*	4 191	1 851	2 340	5 491	511
Autres biens localisés	8 757	4 069	4 689	8 964	59
Ouvrages de branchement non localisés	126 116	37 315	88 801	147 228	5 734
Comptage non localisés	15 396	10 559	4 837	15 396	0
Autres biens non localisés	3 386	1 283	2 103	3 418	5
Total	934 281	401 659	532 622	1 204 348	58 816

^{*} Comprend les dérivations individuelles sur ouvrages collectifs de branchement.

La **valeur brute** correspond à la valeur d'origine des ouvrages, évaluée à leur coût d'acquisition ou de production.

La **valeur nette comptable** correspond à la valeur brute diminuée des amortissements industriels pratiqués selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des ouvrages.

La **valeur de remplacement** représente l'estimation, à fin 2018, du coût de remplacement d'un ouvrage à fonctionnalités et capacités identiques. Elle fait l'objet, au 31 décembre de l'exercice, d'une revalo-

risation sur la base d'indices spécifiques à la profession issus de publications officielles. L'incidence de	
cette revalorisation est répartie sur la durée de vie résiduelle des ouvrages concernés.	

MODE ET DURÉES D'AMORTISSEMENT

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Pour les principaux ouvrages, les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

DURÉES D'UTILITÉ ESTIMÉES	
Génie civil des postes	45 ans
Canalisations HTA et BT	40 ans ou 50 ans
Postes de transformation	30 ans ou 40 ans
Installations de comptage	20 à 30 ans (*)
Branchements	40 ans

^{*} Certaines installations de comptage font actuellement l'objet d'un amortissement accéléré.

Périodiquement, Enedis s'assure de la pertinence des principaux paramètres de comptabilisation des immobilisations (durées d'utilité, valeurs de remplacement, mailles de gestion). Les travaux d'individualisation menés actuellement vont notamment permettre d'affiner ces paramètres dans le temps pour un plus juste reflet de la réalité patrimoniale.

LA VARIATION DES ACTIFS CONCÉDÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2018

Dont of the part		Valeur brute au 01/01/2018	Impact inventaire	Apports Enedis nets	Apports externes nets (concédants &	Retraits en valeur brute	Vale brute a 31/12/201
Dont souterrain 150 410 - 5 992 1 036 -218 15 Canalisations BT 366 044 - 3 428 7 932 -972 37 Dont aérien 122 143 - 439 1 153 -760 12 Dont souterrain 243 901 - 2 989 6 779 -213 25 Postes HTA-BT 61 490 - 2 055 281 963 6 Transformateurs 32 224 - 557 138 -257 3 HTA-BT 1 266 637 4 191 0 -28 Dont compteurs Linky™ 1 266 0 4 161 0 -29 Dont compteurs marché d'affaires 0 637 30 0 1 Dont compteurs marché d'affaires 0 4 052 136 6 -4 Ouvrages collectifs de branchement* 0 4 052 136 6 -4 Autres biens localisés 7 907 186 977 55 <td>Canalisations HTA</td> <td>pro forma 287 179</td> <td>-</td> <td>9 208</td> <td>tiers) 1 315</td> <td>-1 218</td> <td>296 48</td>	Canalisations HTA	pro forma 287 179	-	9 208	tiers) 1 315	-1 218	296 48
Canalisations BT 366 044 - 3 428 7 932 -972 37 Dont aérien 122 143 - 439 1 153 -760 12 Dont souterrain 243 901 - 2 989 6 779 -213 25 Postes HTA-BT 61 490 - 2 055 281 963 6 Transformateurs 32 224 - 557 138 -257 3 HTA-BT Comptage 1 266 637 4 191 0 -28 Dont compteurs 1 266 0 4 161 0 -29 Linky™ Dont compteurs 0 637 30 0 1 Dont compteurs amarché d'affaires Ouvrages collectifs de 0 4 052 136 6 -4 Dont comptage non 18 015 -1 021 271 0 -1 869 1 Ouvrages de 124 548 -6 642 4 264 3 946 0 12 Douvrages de 124 548 -6 642 4 264 3 946 0 12 Autres biens non 2 938 0 871 0 -423	Dont aérien	136 770	-	3 216	279	-1 000	139 2
Dont aérien 122 143 - 439 1 153 -760 12 Dont souterrain 243 901 - 2 989 6 779 -213 25 Postes HTA-BT 61 490 - 2 055 281 963 6 Gransformateurs 32 224 - 557 138 -257 3 HTA-BT 200 637 4 191 0 -28 0 -28 Dont comptage 1 266 0 4 161 0 -29 -29 Dont compteurs marché d'affaires 0 637 30 0 1 Douvrages collectifs de oranchement* 0 4 052 136 6 -4 Autres biens localisés 7 907 186 977 55 -368 Comptage and oranges de oranchements non ocalisé 124 548 -6 642 4 264 3 946 0 12 Outres biens non 2 938 0 871 0 -423	Dont souterrain	150 410	-	5 992	1 036	-218	157 2
Dont souterrain 243 901 - 2 989 6 779 -213 25 Postes HTA-BT 61 490 - 2 055 281 963 6 Fransformateurs 32 224 - 557 138 -257 3 HTA-BT 2000 637 4 191 0 -28 0 0 -28 0 0 -29	Canalisations BT	366 044	-	3 428	7 932	-972	376 4
Postes HTA-BT 61 490 - 2 055 281 963 6 Fransformateurs 32 224 - 557 138 -257 3 HTA-BT 557 138 -257 3 Comptage 1 266 637 4 191 0 -28 Dont compteurs 1 266 0 4 161 0 -29 Dont compteurs 0 637 30 0 1 Dont compteurs amarché d'affaires Duvrages collectifs de 0 4 052 136 6 -4 Doutrages collectifs de 0 4 052 136 6 -4 Comptage non 18 015 -1 021 271 0 -1 869 1 Duvrages de 124 548 -6 642 4 264 3 946 0 12 Duvrages de 124 548 -6 642 4 264 3 946 0 12 Duvrages de 124 548 -6 642 4 264 3 946 0 12 Duvrages de 124 548 -6 642 4 264 3 946 0 12 Duvrages de 124 548 -6 642 4 264 3 946 0 12 Duvrages de 124 548 -6 642 4 264 3 946 0 12 Duvrages de 124 548 -6 642 4 264 3 946 0 12 Duvrages de 124 548 -6 642 4 264 3 946 0 12 Duvrages de 124 548 -6 642 4 264 3 946 0 12 Duvrages de 124 548 -6 642 4 264 3 946 0 12	Dont aérien	122 143	-	439	1 153	-760	122 9
Transformateurs 32 224 - 557 138 -257 3 HTA-BT Comptage 1 266 637 4 191 0 -28 Dont compteurs 1 266 0 4 161 0 -29 Dont compteurs 0 637 30 0 1 1 Duvrages collectifs de 0 4 052 136 6 -4 Ouvrages collectifs de 0 4 052 136 6 -4 Outres biens localisés 7 907 186 977 55 -368 Comptage non 18 015 -1 021 271 0 -1 869 1 Duvrages de 124 548 -6 642 4 264 3 946 0 12 Ouvrages de 124 548 -6 642 4 264 3 946 0 12 Ouvrages de 124 548 -6 642 4 264 3 946 0 12 Ouvrages de 124 548 -6 642 4 264 3 946 0 -423	Dont souterrain	243 901	-	2 989	6 779	-213	253 4
TATA-BT Comptage 1 266 637 4 191 0 -28 Dont compteurs 1 266 0 4 161 0 -29 Linky™ Dont compteurs 0 637 30 0 1 Douvrages collectifs de 0 4 052 136 6 -4 Ouvrages collectifs de 0 4 052 136 6 -4 Comptage non 18 015 -1 021 271 0 -1 869 1 Ouvrages de 124 548 -6 642 4 264 3 946 0 12 Ouvrages de 0 124 548 0 -6 642 4 264 3 946 0 12 Ouvrages de 0 124 548 0 -6 642 4 264 3 946 0 12 Ouvrages de 0 124 548 0 -6 642 4 264 3 946 0 12 Ouvrages de 0 124 548 0 -6 642 0 4 264 3 946 0 12 Ouvrages de 0 124 548 0 -6 642 0 4 264 3 946 0 12 Ouvrages de 0 124 548 0 -6 642 0 4 264 3 946 0 12 Ouvrages de 0 124 548 0 -6 642 0 4 264 3 946 0 12 Ouvrages de 0 124 548 0 -6 642 0 4 264 3 946 0 12 Ouvrages de 0 124 548 0 -6 642 0 4 264 3 946 0 12 Ouvrages de 0 124 548 0 -6 642 0 4 264 3 946 0 12 Ouvrages de 0 124 548 0 -6 642 0 4 264 3 946 0 12 Ouvrages de 0 124 548 0 -6 642 0 4 264 3 946 0 12 Ouvrages de 0 124 548 0 -6 642 0 4 264 3 946 0 12	Postes HTA-BT	61 490	-	2 055	281	963	64 7
Dont compteurs Linky™ 1 266 0 4 161 0 -29 Dont compteurs marché d'affaires 0 637 30 0 1 Duvrages collectifs de pranchement* 0 4 052 136 6 -4 Autres biens localisés 7 907 186 977 55 -368 Comptage non ocalisé 18 015 -1 021 271 0 -1 869 1 Duvrages de oranchements non ocalisés 124 548 -6 642 4 264 3 946 0 12 Autres biens non 2 938 0 871 0 -423		32 224	-	557	138	-257	32 6
Linky™ Dont compteurs marché d'affaires 0 637 30 0 1 Duvrages collectifs de oranchement* 0 4 052 136 6 -4 Autres biens localisés 7 907 186 977 55 -368 Comptage non ocalisé 18 015 -1 021 271 0 -1 869 1 Duvrages de oranchements non ocalisés 124 548 -6 642 4 264 3 946 0 12 Autres biens non 2 938 0 871 0 -423	Comptage	1 266	637	4 191	0	-28	6 0
marché d'affaires Duvrages collectifs de pranchement* 0 4 052 136 6 -4 Autres biens localisés 7 907 186 977 55 -368 Comptage non ocalisé 18 015 -1 021 271 0 -1 869 1 Ouvrages de ocalisé 124 548 -6 642 4 264 3 946 0 12 Ouvrages de ocalisés 2 938 0 871 0 -423		1 266	0	4 161	0	-29	5 3
Autres biens localisés 7 907 186 977 55 -368 Comptage non 18 015 -1 021 271 0 -1 869 1 Ouvrages de 124 548 -6 642 4 264 3 946 0 12 Oranchements non ocalisés Autres biens non 2 938 0 871 0 -423		0	637	30	0	1	6
Comptage non ocalisé		0	4 052	136	6	-4	4 1
Ocalisé Duvrages de 124 548 -6 642 4 264 3 946 0 12 Oranchements non ocalisés Autres biens non 2 938 0 871 0 -423	Autres biens localisés	7 907	186	977	55	-368	8 7
oranchements non ocalisés Autres biens non 2 938 0 871 0 -423		18 015	-1 021	271	0	-1 869	15 3
	ranchements non	124 548	-6 642	4 264	3 946	0	126 1
ocurses		2 938	0	871	0	-423	3 3

^{*} Comprend les dérivations individuelles sur ouvrages collectifs de branchement.

Les **valeurs brutes « pro forma »** correspondent au périmètre des communes adhérentes au 31 décembre 2018.

Les **apports Enedis nets** correspondent aux ouvrages construits sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis mis en service dans l'année, ainsi qu'aux contributions financières directes d'Enedis dans le cas d'ouvrages réalisés sous maîtrise d'ouvrage du concédant (notamment la contribution d'Enedis au titre de l'article 8 et de la PCT), déduction faite le cas échéant des contributions financières externes. A noter qu'en 2018, les apports Enedis nets tiennent compte du passage en concession des concentrateurs des compteurs Linky.

Les **apports externes nets** correspondent aux ouvrages apportés par le concédant ou les tiers et mis en service dans l'année, ainsi qu'aux contributions financières externes dans le cas d'ouvrages réalisés par le concessionnaire (par exemple lors de déplacements d'ouvrages), déduction faite le cas échéant des contributions financières directes d'Enedis.

SYNTHÈSE DES PASSIFS DE CONCESSION

Les passifs de concession sont de nature différente selon que l'on considère les droits sur les ouvrages existants ou les droits sur les ouvrages futurs.

DROITS SUR LES OUVRAGES EXISTANTS (en k€) (co	NCESSION)		
	2017	2018	Variation (en %)
Contre-valeur des biens concédés (comptes 22941x et 22945x)	512 959	532 622	3,8%
Valeur nette comptable des financements Enedis (comptes 22955x)	206 692	221 112	7,0%

Les **droits sur les ouvrages existants** comprennent :

- la contre-valeur des biens, qui correspond à la valeur nette comptable des ouvrages concédés et matérialise l'obligation de retour des ouvrages au concédant ;
- la valeur nette comptable des financements Enedis (ou financement du concessionnaire non amorti) : cette valeur correspond à la part non amortie des apports nets d'Enedis diminués des montants de provision pour renouvellement et d'amortissement du concédant qui sont affectés en droits du concédant lors des renouvellements et de ce fait considérés comme des financements du concédant.

DROITS SUR LES OUVRAGES FUTURS (en k€) (conces	SION)		
	2017	2018	Variation (en %)
Amortissement du financement du concédant (compte 229541)	112 370	119 670	6,5%

Les **droits sur les ouvrages à renouveler** correspondent à l'amortissement du financement du concédant sur des biens pour lesquels Enedis est maître d'ouvrage du renouvellement.

Le financement du concédant est défini comme les apports externes nets des concédants et des tiers. Ce montant est ensuite complété des montants de provision pour renouvellement et d'amortissement du financement du concédant affectés en financement du concédant lors des renouvellements. Pendant la durée de la concession, les droits du concédant sur les biens à renouveler se transforment donc, au remplacement effectif du bien, en droit du concédant sur les biens existants.

MONTANT DES DROITS DU CONCÉDANT (en k€) (con	NCESSION)		
	2017	2018	Variation (en %)
Somme des comptes 22941x, 22945x, 229541 et 22955x	418 636	431 180	3,0%

Les **droits du concédant** correspondent aux enregistrements comptables dans les comptes 229. Ils sont spécifiques à l'existence de passifs du patrimoine concédé.

PROVISION POUR RENOUVELLEMENT (en k€) (concession)		
	2017	2018
Provision	58 480	58 816

La **provision pour renouvellement** est assise sur la différence entre la valeur d'origine des ouvrages et leur valeur de remplacement à fonctionnalités et capacités identiques. Elle est constituée sur la durée de vie des biens, pour les seuls ouvrages renouvelables avant le terme de la concession et pour lesquels Enedis est maître d'ouvrage du renouvellement, conformément à l'article 36 de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières. Elle vient compléter l'amortissement industriel.

4.3. Les flux financiers de la concession

LA REDEVANCE DE CONCESSION

La redevance annuelle de concession a pour objet de faire financer par le prix du service rendu aux usagers, et non par l'impôt.

Les frais supportés par l'autorité concédante dans l'exercice de son pouvoir concédant

La part R1 de cette redevance, dite de « fonctionnement », couvre notamment les dépenses relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils donnés aux usagers pour l'utilisation rationnelle de l'électricité, au règlement des litiges entre les usagers et le concessionnaire.

MONTANT DE LA PART R1 (en €) (concession)			
	2017	2018	Variation (en %)
Part R1	567 001	574 175	1,3%

Une partie des dépenses effectuées par l'autorité concédante au bénéfice du réseau concédé

La part R2 de la redevance, dite « d'investissement », représente chaque année N une fraction de la différence (si elle est positive) entre certaines dépenses d'investissement effectuées par l'autorité concédante et certaines recettes perçues par celle-ci durant l'année N-2.

MONTANT DE LA PART R2 (EN P	€) (CONCESSION)		
	2017	2018	Variation (en%)
Part R2	1 339 111	1 297 930	-3%

Les travaux de raccordement qui ont fait l'objet d'une remise d'ouvrages au concessionnaire depuis le 1^{er} janvier 2010 sont éligibles à la Part Couverte par le Tarif (PCT) versée par Enedis (voir ci-après). Corrélativement, depuis l'exercice 2010, la part R2 de la redevance est calculée sans prendre en compte les travaux de raccordement.

LA PART COUVERTE PAR LE TARIF (PCT)

Les montants de PCT mentionnés dans le tableau ci-après pour la concession correspondent aux montants versés par Enedis au cours de l'exercice 2018.

MONTANT DE LA PCT	
	Montants (en k€)
Au titre des raccordements mis en service en 2016	420
Au titre des raccordements mis en service en 2017	346
Au titre des raccordements mis en service en 2018	206

LES AIDES À L'ÉLECTRIFICATION RURALE DANS LE CADRE DU CAS FACÉ

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une ressource contractuelle versée directement par Enedis, il convient de noter que l'autorité concédante bénéficie chaque année, pour le financement des travaux d'électrification rurale réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage, d'aides versées dans le cadre du « Compte d'Affectation Spéciale Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale » (CAS FACÉ).

Le montant des aides à l'électrification rurale attribué au titre de 2018 à votre département est le suivant :

DEPARTEMENT	
Montant (en k€)	7 899

Les aides accordées sont financées par les gestionnaires des réseaux publics de distribution au travers de leurs contributions annuelles au CAS FACÉ, conformément à l'article L. 2224-31 du CGCT. Enedis, principal contributeur, couvre environ 94 % des aides versées par le CAS FACÉ. Le montant de sa contribution annuelle au titre de 2018 s'est élevé à 353,4 M€.

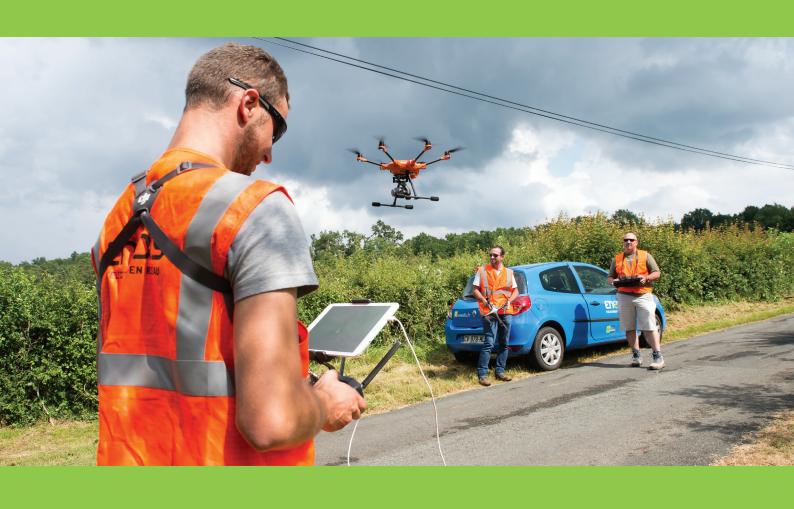
LA PARTICIPATION AU TITRE DE L'ARTICLE 8

Conformément aux dispositions de l'article 8 du cahier des charges, le concessionnaire participe au financement des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages existants sur le territoire de la concession.

MONTANT DE LA PARTICIPATION (EN €) (CONCE	SSION)		
	2017	2018	Variation (en %)
Article 8 (Travaux environnement)	562 000	562 000	0,0%

LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS SPÉCIFIQUES

Le concessionnaire intervient également dans le cadre de partenariats spécifiques avec des communes.





Annexes au compte-rendu de l'activité d'Enedis

1. Les indicateurs de suivi de l'activité	133
2. La liste détaillée des travaux réalisés en 201	8 141
3. Vos interlocuteurs chez Enedis	151
4. Vos interlocuteurs chez Enedis	153

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

1. Les indicateurs de suivi de l'activité

1.1. Le réseau et la qualité de desserte

SITUATION GLOBALE DU RÉSEAU AU 31 DÉCEMBRE 2018

RÉSEAU HTA (en m) (concession)			
	2017	2018	Variation (en %)
Réseau souterrain	2 629 631	2 721 765	3,5%
Réseau torsadé	0	0	-
Réseau aérien nu	6 656 911	6 635 327	-0,3%
Réseau total aérien	6 656 911	6 635 327	-0,3%
Total réseau HTA	9 286 542	9 357 091	0,8%
Taux d'enfouissement HTA	28,3%	29,1%	2,7%

POSTES HTA-BT (en nb) (concession)			
	2017	2018	Variation (en %)
Postes situés dans une commune rurale*	9 353	9 364	0,1%
Postes situés dans une commune urbaine*	2 756	2 849	3,4%
Total postes HTA-BT	12 109	12 213	0,9%
Dont postes sur poteau	7 928	7 897	-0,4%
Dont postes cabines hautes	4	4	0,0%
Dont postes cabines basses	352	357	1,4%
Dont autres postes	3 825	3 955	3,4%

^{*} Au sens de la classification INSEE de la commune. Par ailleurs, le sous-total « Dont autres postes » comprend, à titre d'exemple, les postes en immeuble.

RÉSEAU BT (en m) (concession)			
	2017	2018	Variation (en %)
Réseau souterrain	3 343 459	3 473 135	3,9%
Réseau torsadé	5 283 336	5 328 032	0,8%
Réseau aérien nu	1 333 443	1 259 758	-5,5%
Dont fils nus de faibles sections	574 898	533 965	-7,1%
Réseau total aérien	6 616 779	6 587 790	-0,4%
Total réseau BT	9 960 238	10 060 925	1,0%
Taux d'enfouissement BT	33,6%	34,5%	2,8%

DÉPARTS ALIMENTANT LA CONCESSION (CONCESSION)		
	2017	2018
Longueur moyenne des 10 % des départs les plus longs (km)	88	87
Nombre moyen d'OMT* par départ HTA aérien	3	6

^{*} Organe de manœuvre télécommandé.

Le tableau ci-après présente par tranche d'âge de 10 ans, les lignes HTA et BT, ainsi que les postes HTA-BT de la concession :

OUVRAGES PAR TRANCHE D'ÂGE (en km ou en nb de postes) (con	CESSION)		
	Réseau HTA	Réseau BT	Postes HTA-BT
< 10 ans	1 056	1 781	1 671
≥ 10 ans et < 20 ans	909	1 744	1 764
≥ 20 ans et < 30 ans	3 016	2 808	3 370
≥ 30 ans et < 40 ans	2 759	1 213	3 394
≥ 40 ans	1 617	2 516	2 014

Nota: S'agissant des postes HTA-BT, les informations figurant dans le tableau ci-dessus et extraites des bases de données techniques d'Enedis sont calculées à partir de la date de construction du génie civil des postes.

LES OUVRAGES MIS EN SERVICE EN 2018

En 2018, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'Enedis se caractérisent de la manière suivante :

CANALISATIONS HTA MISES EN SERVICE (en m) (CONCESSION)		
	2017	2018
Souterrain	66 479	103 455
Torsadé	0	0
Aérien nu	12 611	17 856
Total	79 090	121 311
Dont pour information		
Extension	4 175	34 836
Renouvellement*	30 746	38 783
Renforcement	44 169	47 692

^{*} L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

CANALISATIONS BT MISES EN SERVICE (en m) (concess	SION)	
	2017	2018
Souterrain	21 638	30 199
Torsadé	5 915	7 089
Aérien nu	0	0
Total	27 553	37 288
Dont pour information		
Extension	12 039	22 006
Renouvellement*	10 675	10 980
Renforcement	4 839	4 302

^{*} L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

LES PERTURBATIONS DANS LA CONTINUITÉ DE FOURNITURE ET LE NOMBRE DE CLIENTS AFFECTÉS

Les perturbations liées à des incidents sur le réseau

COUPURES LIÉES À DES INCIDENTS (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseau	3,1	2,5	-20,4%
Dont réseau aérien	1,8	1,6	-12,9%
Dont réseau souterrain	0,3	0,2	-31,6%
Nombre d'incidents BT pour 100 km de réseau	8,4	9,8	15,5%
Dont réseau aérien	5,0	4,8	-3,0%
Dont réseau souterrain	0,7	1,1	41,8%
Nombre de coupures sur incident réseau	1 766	2 083	18,0%
Longues (> à 3 min)	1 129	1 212	7,4%
Brèves (de 1 s à 3 min)	637	871	36,7%

Les perturbations liées à des travaux sur le réseau

COUPURES POUR TRAVAUX (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Nombre de coupures pour travaux	1 119	1 336	19,4%
Nombre sur réseau BT	579	793	37,0%
Nombre sur réseau HTA	540	543	0,6%
Temps moyen	21	21	-1,2%

Le nombre de clients affectés par ces perturbations

NOMBRE DE CLIENTS BT (concession)			
	2017	2018	Variation (en %)
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	2 048	603	-70,6%
Dont nombre de clients BT affectés par plus de 6 coupures longues suite à incident situé en amont du réseau BT	912	-	-
Affectés par plus de 30 coupures brèves (de 1 s à 3 min), toutes causes confondues	-	791	-
Coupés pendant plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, toutes causes confondues	50 529	31 761	-37,1%
Dont nombre de clients BT coupés plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, suite à incident situé en amont du réseau BT	37 787	18 416	-51,3%
Coupés pendant plus de 5 heures consécutives*, toutes causes confondues	17 850	14 785	-17,2%

^{*} Les données affichées pour 2017 correspondent au nombre de clients coupés pendant plus de 6 heures consécutives toutes causes confondues (TURPE 4). En 2018, Enedis a pris en compte le nouvel indicateur fixé par le TURPE 5, soit le nombre de clients coupés pendant plus de 5 heures consécutives toutes causes confondues.

Nota: Les indicateurs de continuité d'alimentation figurant dans le tableau ci-dessus font partie des indicateurs à produire dans les comptes-rendus annuels d'activité en application du protocole d'accord signé le 26 mars 2009 par la FNCCR, Enedis et EDF. Sauf mention explicite dans le libellé de l'indicateur, les informations communiquées portent sur le nombre de clients BT affectés par une ou plusieurs interruptions de fourniture, quelles que soient la nature (incident ou travaux) de la coupure et son origine (notamment: en amont du réseau concédé, réseau HTA, réseau BT).

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

La fréquence des coupures

FRÉQUENCE DES COUPURES (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Fréquence des coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	1,4	1,0	-27,5%
Fréquence des coupures brèves (de 1 s à 3 min), toutes causes confondues	3,7	3,5	-7,2%

LES DÉPARTS EN CONTRAINTE DE TENSION

Un départ BT est en contrainte de tension lorsqu'il comporte au moins un client pour lequel le niveau de tension à son point de livraison sort de la plage de variation admise par rapport à la tension nominale (+10 % ou-10 %).

Le taux de départs BT indiqué dans le tableau ci-dessous correspond au pourcentage de départs BT de la concession en contrainte de tension.

Il est également précisé le pourcentage de départs HTA desservant la concession pour lesquels il existe au moins un point de livraison HTA (poste HTA-BT ou client HTA) pour lequel la chute de tension est supérieure à 5 % de sa tension contractuelle.

DÉPARTS EN CONTRAINTE DE TENSION (en %) (concession)		
	2017	2018
Taux de départs BT > 10 %	0,0%	1,5%
Taux de départs HTA > 5 %	7,3%	3,6%

1.2. Le raccordement des clients

LE RACCORDEMENT DES CONSOMMATEURS

Au niveau national, l'activité raccordement a légèrement progressé en 2018 (+0,3 % contre +3,6 % en 2017).

Au périmètre de votre concession, cette activité s'est caractérisée par le nombre de raccordements ci-après :

NOMBRE DE RACCORDEMENTS NEUFS RÉALISÉS (con	NCESSION)		
	2017	2018	Variation (en %)
En BT et de puissance ≤ à 36 kVA	1 751	2 093	19,5%
Dont raccordements BT individuels sans adaptation de réseau	1 576	1 841	16,8%
Dont raccordements BT collectifs sans adaptation de réseau	5	1	-80,0%
Dont raccordements BT individuels et collectifs avec adaptation de réseau	170	251	47,6%
En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA	60	81	35,0%
En HTA	6	13	116,7%
Nombre total des raccordements neuf réalisés	1 817	2 187	20,4%

LE DÉLAI MOYEN DE RACCORDEMENT D'INSTALLATIONS DE CONSOMMATION DE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36 KVA

Au plan national, le délai moyen de réalisation des travaux (avec et sans adaptation de réseaux) est de 71,3 jours calendaires. Enedis a contenu la tendance à la hausse des délais moyens de travaux, malgré les évolutions réglementaires (décret anti-dommage dit DT/DICT et coordination sécurité sur les chantiers, émergence des contraintes amiante) qui structurellement allongent les délais.

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

DÉLAI MOYEN DE RÉALISATION DES TRAVAUX (en	jours calendaires) (concessio	ON)	
	2017	2018	Variation (en %)
Concernant les travaux de raccordement des consommateurs individuels BT ≤ 36 kVA	62	78	26,1%

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

L'ENVOI DES DEVIS DE RACCORDEMENT

La procédure de raccordement des clients consommateurs de puissance inférieure ou égale à 36 kVA sans extension de réseau, fixe le délai de transmission du devis au demandeur à 3 mois maximum lorsque les dispositions concernant l'anticipation du raccordement ont été mises en œuvre et à 10 jours calendaires dans les autres cas.

Ainsi le délai moyen constaté en 2018 pour l'ensemble de ces raccordements (avec et sans adaptations de réseaux) est de 27,8 jours calendaires (contre 32,3 jours en 2017).

En ce qui concerne les raccordements d'installations de production de puissance inférieure à 36 kVA (avec et sans adaptations de réseaux) à partir d'énergie renouvelable, le délai moyen d'envoi des devis constaté au niveau national a fortement diminué en 2018; il ressort à 18,2 jours calendaires (contre 34 jours en 2017).

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

CONSOMMATEURS BT INDIVIDUELS DE PUISSANCE ≤ 36 KVA (sans adaptation de réseau) (concession)			
	2017	2018	Variation (en %)
Taux de devis envoyés dans les délais	74,3%	79,7%	7,4%
Délai moyen d'envoi du devis (en jours calendaires)	31	31	-0,3%

PRODUCTEURS BT DE PUISSANCE ≤ 36 KVA (sans adaptation de réseau) (concession)			
	2017	2018	Variation (en %)
Taux de devis envoyés dans les délais	86,1%	91,5%	6,3%
Délai moyen d'envoi du devis (en jours calendaires)	27	14	-49,5%

LE RACCORDEMENT DES PRODUCTEURS

En 2018, au périmètre national, le nombre de raccordements d'installations de production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA a augmenté de 37,4 % avec 21 900 raccordements réalisés, contre 15 940 en 2017.

Au périmètre de votre concession, l'activité de raccordement d'installations de production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA est caractérisée par les données suivantes :

RACCORDEMENTS D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION INDIVIDUELLES NEUVES RÉALISÉS (CONCESSION)			
	2017	2018	Variation (en %)
Raccordements sans adaptation de réseau	177	135	-23,7%
Raccordements avec adaptation de réseau	7	6	-14,3%

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

2. La liste détaillée des travaux réalisés en 2018

Vous trouverez ci-après, la liste détaillée des investissements réalisés par Enedis en 2018.

2.1. Les travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs

Détail des actions principales en matière de travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs.

TRAVAUX DE RACCORDE	MENT DES CONSOMMA	TEURS ET DES PRODUCTEURS	
Commune	Travaux	Libellé de l'Affaire	Dépense 2018
BRECEY-SAINT-SENIER-SOUS-	Consommateur HTA	Brécey le bourg	(k€) 679,6
AVRANCHES-VERNIX		, ,	,
BRECEY-TIREPIED	Producteur HTA	Raccordement Cogénération	287,9
BRECEY	Producteur HTA	Raccordement Cogénération	213
BRECEY	Producteur HTA	Raccordement Cogénération	212,9
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Producteur HTA	Ajout dépt 400A Rame 1 + PDP	129,4
AGNEAUX	Consommateur BT	Raccordement collectif Rue de l'Oratoire	123,5
DONVILLE-LES-BAINS	Consommateur BT	Raccordement collectif ZAC La Herbaudière	87,2
SAINT-PAIR-SUR-MER	Consommateur BT	Raccordement collectif ZAC des Ardiliers tranche 2	85,9
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Consommateur HTA	Ajout départ rame 1	82,3
LINGREVILLE	Consommateur BT	Raccordement C4 > 120 KVA Le Marais	78,1
TOLLEVAST	Consommateur BT	Raccordement collectif Le Clos de la Boulangerie	75,9
SAINT-PLANCHERS	Consommateur BT	Raccordement collectif ZAC du Bourg	45
MONTSURVENT	Consommateur HTA	Augmentation de PS et déplacement d'ouvrage La Carrière	43,1
BRICQUEBOSQ	Consommateur BT	Raccordement collectif Rue du Stade	42,3
SIDEVILLE	Consommateur BT	Raccordement collectif lieu dit la Juliennerie	40,9
CERENCES	Consommateur HTA	Raccordement HTA le Bourg	35,5
ISIGNY-LE-BUAT	Producteur BT	Raccordement BT La Croix Vezins	34,9
CARNET	Producteur BT	Raccordement BT La Denolais	33,1
LE VRETOT	Producteur BT	Raccordement BT Hôtel Launay	32,9
SAINT-JOSEPH	Consommateur BT	Raccordement collectif le Bourg-La Chasse Girot	31,1
CONDE-SUR-VIRE	Consommateur BT	Raccordement collectif La Pommeraie	30,4
SAINT-PAIR-SUR-MER	Consommateur HTA	Raccordement HTA Le Petit Kairon	29,9

Commune	Travaux	Libellé de l'Affaire	Dépense 201 (k€)
MARTINVAST	Consommateur BT	Raccordement collectif Hameau Léger	26,5
SAINT-JAMES	Consommateur BT	Raccordement C4 > 120 KVA Le Bois d'Atre	26,1
SIGNY-LE-BUAT	Producteur HTA	Raccordement Cogénération lieu dit LA Bretaie	25,1
SOURDEVAL	Producteur BT	Raccordement BT La Guermondière	24,9
BRECEY	Consommateur HTA	Raccordement HTA La Croix au Mée	23,9
GOUVILLE-SUR-MER	Consommateur HTA	Raccordement HTA Rue de la Mielle	23,5
ULLOUVILLE	Consommateur BT	Raccordement collectif Avenue de Granville	22,8
ST-SENIER-SOUS-AVRANCHES	Consommateur BT	Raccordement C4 < 120 KVA Rue Jeanne Pesnel	22,8
GOUVILLE-SUR-MER	Consommateur BT	Raccordement collectif Rue Bord du Moulin	22,7
PERIERS	Consommateur BT	Raccordement C4>120 KVA La Victoire	19,8
GUILBERVILLE	Producteur BT	Raccordement BT Les Etaux	19,7
BREVILLE-SUR-MER	Consommateur BT	Raccordement collectif Le Vautertreux	19,7
COUTANCES	Consommateur BT	Raccordement C5 Lieu dit Pièces du Viaduc	19
SAINT-PAIR-SUR-MER	Consommateur BT	Raccordement C5 Route de la Lande	18,9
SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	Consommateur HTA	Raccordement HTA Route de Portbail	18,6
SAINT-MARTIN-LE-GREARD	Consommateur BT	Raccordement collectif Le Bourg	18,6
SAINT-PLANCHERS	Consommateur BT	Raccordement collectif Rue des Mésanges	18,6
COUVILLE	Consommateur BT	Raccordement collectif Hameau le Connetable	18,1
MOYON	Producteur BT	Raccordement BT Route de la MAUGERIE	17,6
ACQUEVILLE	Consommateur BT	Raccordement collectif Rue des Avoines	16,6
MOYON	Consommateur HTA	Raccordement HTA ZA LA Busnouvière	16,5
MARCEY-LES-GREVES	Consommateur BT	Raccordement C4 > 120 KVA Moulin de Marcey	16,5
PLACY-MONTAIGU	Producteur BT	Raccordement BT Groucy de Bas	16,1
ULLOUVILLE	Consommateur BT	Raccordement C4 < 120 KVA Route des Logis	15,6
TORIGNI-SUR-VIRE	Consommateur BT	Raccordement collectif Rue de St Symphorien	14,4
LOTTEMANVILLE-HAGUE	Consommateur BT	Collectif Horizontal Rte de la Croix Rouge	14,2
GIEVILLE	Producteur BT	Raccordement BT La Castellière	14
BREVILLE-SUR-MER	Consommateur BT	Raccordement collectif Le Chemin Neuf	13,7
PERCY	Producteur BT	Raccordement BT La Porte aux Villains	13,6
CHAMPREPUS	Consommateur BT	Raccordement C5 Rte des 5 Cailloux	13,6
BRECEY	Consommateur BT	Raccordement collectif Rue des Pellerins	13,5
AINT-PIERRE-EGLISE	Consommateur BT	Raccordement collectif Rue des Follières	13,5
		Augmentation PS et déplacement d'ouvrage le Bourg	13,4

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

TRAVALIX DE PACCOPDE	MENT DES CONSOMM	ATEURS ET DES PRODUCTEURS	
Commune	Travaux	Libellé de l'Affaire	Dépense 201 (k€)
BRICQUEBEC	Consommateur BT	Raccordement 2 lots C5 Rte de Surtainville	13,2
SOURDEVAL	Producteur BT	Raccordement BT Frécu	12,9
CONDE-SUR-VIRE	Consommateur BT	Raccordement-C5-I'Epine Frault	12,9
BRIX	Consommateur BT	Raccordement C5 < 3 Lots Route de la Claire	12,8
VASTEVILLE	Consommateur BT	Raccordement collectif Rue Jean Fleury	12,5
DUCEY	Producteur BT	Raccordement BT La Butte Pichon	12,3
TANIS	Consommateur HTA	Raccordement HTA C2 Le Rouve	12,1
SAINT-JAMES	Consommateur BT	Raccordement C5 La Vieille Paluelle	12,1
SAINT-PAIR-SUR-MER	Consommateur BT	Raccordement collectif Rue des Marais	12,1
SAINTE-MERE-EGLISE	Consommateur BT	Raccordement collectif Rue du Fresne	11,9
BREHAL	Consommateur BT	Raccordement collectif Rte de St Martin	11,8
SAINT-AMAND	Consommateur BT	Raccordement collectif Rte de Saint- Lô	11,5
GRANVILLE	Consommateur BT	Raccordement C5 Chemin de la Haute Grosserie	11,5
SAINT-PAIR-SUR-MER	Consommateur BT	Raccordement C5 Rte du Croissant	11,5
GRANVILLE	Consommateur BT	Aug de puissance de 42 A 168 KVA Terre Plein de l'Ecluse	11,4
CREANCES	Consommateur BT	Raccordement C5 Chemin des Bâteliers	11,3
JULLOUVILLE	Consommateur BT	Raccordement C5 Impasse de Vaumoisson	11,22
SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	Consommateur BT	Raccordement collectif Route des Marais	11,1
LOLIF	Consommateur BT	Raccordement collectif les Corvées	11,1
GRANVILLE	Consommateur BT	Raccordement collectif Rue Lecampion	11
QUETTREVILLE-SUR-SIENNE	Producteur BT	Raccordement BT Rue de la Marchanderie	10,7
LE MESNIL-VILLEMAN	Producteur BT	Raccordement BT L'Orail	10,7
SAINT-LOUET-SUR-VIRE	Producteur BT	Raccordement BT La Couverie	10,6
MOYON	Producteur BT	Raccordement BT Route Behie	10,4
SAINT-MICHEL-DE-MONTJOIE	Producteur BT	Raccordement BT Le Bourg Lopin	10,3
TORIGNI-SUR-VIRE	Consommateur BT	Raccordement collectif Rue Danican	3

2.2. Les travaux au service de la performance du réseau

Liste et description des opérations principales en matière de renforcement, modernisation, sécurisation des réseaux et de prévention des aléas climatiques.

TRAVAUX LIÉS À LA PERFORMANCE DU RÉSEAU			
Commune	Travaux	Libellé de l'Affaire	Dépense 2018 (k€)
GER	Modernisation	GER Création du poste source	1466,8
QUETTETOT	Modernisation	TOLMER : Garantie Transformateur	1088,2
HEAUVILLE-HELLEVILLE VASTEVILLE	Résilience	Renouvellemnt HTA Siouville TOLMER	934,2
BRICQUEBEC-QUETTETOT-ST- GERMAIN-LE-GAILLARD	Renforcement HTA	Dédoublement du départ Surtainville-Dielette TOLMER	926,3
LE MESNIL-ADELEE-LE MESNIL- GILBERT	Modernisation	Renouvellement départ HTA Cresnays MORTAIN	420,9
QUETTETOT	Modernisation	TOLMER : Passage du CC en PCCN	415,6
LESTRE-OZEVILLE-QUINEVILLE-ST- MARTIN-D'AUDOUVILLE	Résilience	Renouvellement départ HTA Quineville HUBERVILLE	287,8
GOUVILLE-SUR-MER	Modernisation	Renouvellement départ HTA Gratot COUTANCE	279,3
QUETTREVILLE-SUR-SIENNE	Modernisation	Renouvellement HTA départ Quettreville	228,4
REGNEVILLE-SUR-MER	Modernisation	Renouvellement départ HTA ZV départ Regneville COUTANCES	224,7
ARGOUGES-CARNET	Modernisation	Renouvellement HTA et bouclage HTA départ SACEY	221,5
GEFFOSSES-MONTSURVENT	Modernisation	Renouvellement départ HTA départ Gratot COUTANCES	196,1
LES CHAMPS-DE-LOSQUE	Modernisation	PDV zone 3 - départ Saint-Jean de Daye AGNEAUX	184,7
FIERVILLE-LES-MINES	Modernisation	PDV zone 1-départ Fierville de TOLMER	161
FERRIERES	Modernisation	PDV zone 1 -départ Husson MORTAIN	156,2
LES VEYS-SAINT-PELLERIN	Modernisation	Renouvellement HTA départ Les Veys ALERIE	152,1
GOUVILLE-SUR-MER	Modernisation	COUTANCES NORD : Création du Poste Source	145,9
BREVILLE-SUR-MER-COUDEVILLE- SUR-MER-LONGUEVILLE	Résilience	Dédoublement du départ Lingreville YQUELON	138,3
LES PIEUX	Modernisation	Renouvellement du départ Surtainville TOLMER	132,2
LE MESNIL-AU-VAL-SAUSSEMESNIL	Modernisation	Bouclage antenne-Le Theil HUBERVILLE	131,9
MAGNEVILLE	Modernisation	PDV zone 3 - Nehou de TOLMER	124,4
SAINTE-GENEVIEVE	Modernisation	Renouvellemnt HTA départ Tocqueville VALCANVILE	116,5
SAINT-JEAN-DU-CORAIL	Modernisation	PDV zone 1 - Barenton MORTAIN	109,5
HUBERVILLE	Modernisation	PDV zone 1 Le Theil HUBERVILLE	105,2
NEHOU	Modernisation	PDV zone 4 - Nehou de TOLMER	95,9

Commune	Travaux	Libellé de l'Affaire	Dépense 2018 (k€)
E MESNIL-OPAC	Modernisation	PDV zone 2 - St Samson AGNEAUX	95,7
TRIBEHOU	Modernisation	PDV zone 1 Meautis ALERIE	95,4
SAUSSEMESNIL	Modernisation	PDV zone 2 Le Theil HUBERVILLE	92,4
COLOMBY	Modernisation	PDV zone 2-Colombe d'HUBERVILLE	91,1
PIERREVILLE	Modernisation	PDV zone 3 - Surtainville TOLMER	89,9
FLOTTEMANVILLE-HAGUE- NOUAINVILLE	Modernisation	Bouclage Départ HTA Flottemanville BACCHUS	89,2
SAINT-MAURICE-EN-COTENTIN	Modernisation	PDV zone 1 - St Maurice TOLMER	87,9
HUBERVILLE-MONTEBOURG	Résilience	Sécurisation du bourg de Montebourg - St Marc HUBERVILLE	86
CARANTILLY	Modernisation	PDV zone 1 - Canisy AGNEAUX	83
QUETTETOT	Modernisation	Dédoublement départs HTA Surtainville et Dielette TOLMER	76,9
UVIGNY-LE-TERTRE	Modernisation	PDV zone 2 -Reffuveille MORTAIN	76,7
MANCHE	Modernisation	Tableaux HTA	74
E GUISLAIN	Modernisation	LE GUISLAIN : Création du Poste Source	71,8
REAUVILLE	Modernisation	Renouvellement HTA Hameau le Bois	71,7
SATTEVILLE-LE-PHARE	Modernisation	Restructuration HTA Gatteville	70
ES MOITIERS-D'ALLONNE	Modernisation	OMT départ Carteret TOLMER	68,7
ENGRONNE	Modernisation	PDV zone 1 - Gavray VILLEDIEU	68,3
COUTANCES-SAINT-PIERRE-DE- COUTANCES	Modernisation	Effacement HTA aérien incidentogène-Cout Ouest COUTANCES	67,9
CONDE-SUR-VIRE	Modernisation	MESNIL : Renforcement transformation	66,8
CHASSEGUEY-LE MESNILLARD	Modernisation	Bouclage départ Fontenay MORTAIN	65,6
SOTTEVAST	Modernisation	PDV zone 1 - Sottevast de TOLMER	63,8
BELLEFONTAINE-SAINT- BARTHELEMY	Modernisation	Renouvellement HTA Le Foutal Canu, le Pas, la Cervellière	62,1
SAINT-SAUVEUR-LENDELIN	Modernisation	PDV zone 4 - Cambernon de PERIERS	61,1
BRICQUEBOSQ-SOTTEVILLE	Modernisation	Renouvellement 37,7 ² AA départ HTA Siouville TOLMER	60,5
TREAUVILLE	Modernisation	Renouvellement 37.7²départ HTA Dielette de Tolmer	59,9
PONTS	Renforcement BT	Renforcement BT Mairie	56,8
BEUVRIGNY	Modernisation	PDV zone 1 - Domjean MESNIL	56,3
SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD	Modernisation	Renouvellement 54² inaccessible départ HTA Surtainville TOLMER	53,7
GRAIGNES-MESNIL- NGOT;MONTMARTIN-EN- GRAIGNES	Modernisation	OMT Départ HTA Saint Lo ALERIE	53,6
NOTRE-DAME-DE-CENILLY	Renforcement HTA	Effacement 22 ² principale départ HTA Dangy AGNEAUX	53,3

Commune	Travaux	Libellé de l'Affaire	Dépense 2018 (k€)
BINIVILLE-BOLLEVILLE-BRIX- DIGOSVILLE-GAVRAY-LA BONNEVILLE-LA CHAISE-BAUDOUIN: LA HAYE-D'ECTOT-LAMBERVILLE-LE MESNIL-VENERON-LE VRETOT; MORVILLE; PARIGNY; PERIE RS; PIROU; QUETTREVILLE-SUR- SIENNE; SAINT-AMAND; SAINT-CYR- DU-BAILLEUL; SAINTE-MARIE-DU- MONT; SENOVILLE,	- Modernisation	Remplacement coffrets H61 - MANCHE	52,9
GONNEVILLE	Modernisation	PDV zone 4 - Départ Carneville TOURLAVILLE	52
RAUVILLE-LA-BIGOT	Modernisation	Renouvellement 48 ² Cu de1960 Départ HTA Martinvast TOLMER	52
BRETTEVILLE-SUR-AY	Modernisation	Renouvellement départ HTA Bretteville LA HAYE DU PUITS	49,3
LA CHAISE-BAUDOUIN	Modernisation	OMT départ HTA La Trinité VILLEDIEU	47,8
VASTEVILLE	Modernisation	OMT départ HTA Vasteville BACCHUS	47,2
SAINTE-MERE-EGLISE	Modernisation	Renouvellement 19²Cu de 1950 départ HTA Chef du Pont ALERIE	47,1
LINGREVILLE	Modernisation	Effacement 34 ² AM départ HTA Lingreville YQUELON	47
SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	Modernisation	PDV zone 1-St Vaast VALCANVILLE	46,6
NICORPS	Modernisation	Renouvellement CU vétuste départ HTA-ZI COUTANCES	45,1
BREHAL	Modernisation	PDV zone 1 - Breville YQUELON	45
MOON-SUR-ELLE	Modernisation	PDV zone 1 - départ HTA Moon/Elle AGNEAUX	43,4
MILLIERES;PIROU	Modernisation	OMT départ Pirou PERIERS	43
HEAUVILLE	Modernisation	Renouvellement antenne départ HTA Siouville TOLMER	41,2
HUBERVILLE	Renforcement HTA	Sécurisation de site Yvetot HUBERVILLE	41,2
SAINT-JOSEPH	Modernisation	OMT départ HTA St Joseph HUBERVILLE	40,3
DIGULLEVILLE-OMONVILLE-LA- ROGUE	Modernisation	Renouvellement 75² bord de mer - départ HTA Digulleville BACCHUS	39,4
SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	Modernisation	PDV zone 2 - St Vaast VALCANVILLE	38,5
CREANCES	Renfo BT	Renforcement BT Le Grand Haut d'Y	38,3
MARIGNY	Modernisation	Effacement 37 ² sur principale départ HTA Marigny AGNEAUX	37,9
SAINT-OVIN	Modernisation	Renouvellement BT Village d'eutre	37,6
BARENTON	Modernisation	Renouvellement 19 ² CU départ HTA- Barenton MORTAIN	37,4
SAINT-MARTIN-DE-LANDELLES	Renforcement HTA	Dédoublement départ Croix Avranchin-Boucey LAIRON	37,3
RETHOVILLE	Modernisation	Renouvellement 54² de 1986 départTocqueville VALCANVILLE	37
GOUVILLE-SUR-MER	Renfo BT	Renforcement BT 23 Rue de la Vasserie	36,8
PERIERS	Modernisation	Renouvellement BT route de Carentan	36,6

Commune	Travaux	Libellé de l'Affaire	Dépense 2018 (k€)
FLOTTEMANVILLE-HAGUE	Modernisation	Renouvellement 37.7² départ HTA Flottemanville BACCHUS	35,3
BRUCHEVILLE-SAINTE-MARIE-DU- MONT	Modernisation	Effacement HTA départ ste Marie ALERIE	33,8
COUTANCES	Smart-Grids	COUTANCES : Monitoring TR	33,6
PERIERS	Modernisation	Renouvellement 29 ² CU départ HTA Périers PERIERS	33,1
SAINT-GERMAIN-SUR-AY	Modernisation	Renouvellement HTA 37.7 ² AA vétuste départ HTA Bretteville LA HAYE DU PUITS	32,6
BARNEVILLE-CARTERET	Modernisation	Renouvellement Poste GREVES D'OR	32,5
LINGREVILLE	Modernisation	Renouvellement HTA Le Marais	31,4
PORTBAIL	Modernisation	Restructuration HTA départ Portbail LA HAYE DU PUITS	30,2
SERVIGNY	Modernisation	OMTdépart HTA Monthuchon COUTANCES	29,3
LE MONT-SAINT-MICHEL	Modernisation	Renouvellement BT secteurs 4 et 1/3	29,3
PONTORSON	Modernisation	Renouvellement HTA 37,7 ² départ Mt St Michel BOUCEY	29,3
MARCEY-LES-GREVES	Renfo BT	Renforcement BT La Moinerie	28,1
OZEVILLE	Modernisation	PDV zone 1 - Départ HTA Quineville HUBERVILLE	27
AGON-COUTAINVILLE	Renfo BT	Renforcement BT Avenue de Tourville -	26,9
LES LOGES-MARCHIS	Modernisation	Renouvellement aval IA2555-départ HTA StMartin LAIRON	26,2
GORGES	Modernisation	Renouvellement BT Crevecoeur	26,1
SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS	Modernisation	PDV zone 2 Sainteny PERIERS	25,7
MONTEBOURG	Modernisation	Renouvellement 22 ² Cudépart HTA Quineville d'HUBERVILLE	25,7
DRAGEY-RONTHON	Modernisation	Renouvellement HTA Cu incidentogène départ HTA St Michel des Loups YQUELON	25,1
LE MESNIL-AU-VAL	Modernisation	PDV zone1 Mesnilval TOURLAVILLE	25
GER	Renforcement HTA	PS GER HTA Partie Manche	24,9
SAINT-REMY-DES-LANDES-SURVILLE	Résilience	Renouvellement 22cu départ HTA Denneville LA HAYE DU PUITS	24,5
BRILLEVAST	Modernisation	OMT départ HTA Montaigu HUBERVILLE	24,4
MOYON	Modernisation	AC3M départ St Samson AGNEAUX	24,3
ORGLANDES-URVILLE	Modernisation	Bouclage départ HTA Ste Colombe	24,3
SARTILLY	Modernisation	Renouvellement BT rue des halles	24,1
NEUVILLE-AU-PLAIN	Modernisation	IACM RN13 départ HTA Ste Mère HUBERVILLE	23,8
GRANVILLE	Modernisation	Renouvellement BT CPI Avenue de la Libération	23,5
BENOITVILLE	Modernisation	PDV zone 2 - Siouville TOLMER	23,2
MONTFARVILLE	Modernisation	Bouclage départs HTA Pernelle - Barfleur VALCANVILLE	21,6
PORTBAIL-SAINT-GEORGES-DE-LA- RIVIERE	Modernisation	Bouclage effacement départ HTA Portbail HAYE DU PUITS	21,1
GAVRAY	Modernisation	Programme parafoudres Les Vallées	20,7

2.3. Les travaux liés aux exigences environnementales et réglementaires

Liste et description des opérations concernant ces travaux : environnement, sécurité et obligations réglementaires, modification d'ouvrages à la demande de tiers.

TRAVAUX LIÉS AUX EXIGEN	NCES ENVIRONNEMENTALES	
Commune	Libellé de l'Affaire	Dépense 2018 (k€)
Territoire SDEM50	Remplacement de poteaux bois	197,7
Territoire SDEM50	Amélioration Terres	151,5
QUETTETOT	MALTEN TR412 et TR413 Poste Huberville	139,4
SAINT-PIERRE-DE-COUTANCES	Déplacement d'ouvrage HTA le bourg	82,2
CARENTAN	Déplacement d'ouvrage HTA Les Hameaux	60,4
NICORPS	Programme IACM & IAT	59,7
ACQUEVILLE	Déplacement d'ouvrage HTA	38,6
SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES	Déplacement d'ouvrage HTA/BT Avenue des Rochers	33,8
PONTS	Raccordement et déplacement HTA/BT La Maréchallerie	33,2
AGNEAUX	MALTEN - DDD sur PPI poste d'Agneaux	30,6
LA HAYE-PESNEL	Déplacement d'ouvrage - Lot Levant	29
QUETTEHOU	Renouvellement BT LE RIVAGE	29
BARNEVILLE-CARTERET	Mise en sécurité HTA-BT	27,5
PICAUVILLE	Déplacement d'ouvrage	23,7
COURCY-COUTANCES	MALTEN Pose DDD sur PPI PS Coutances	22,4
TAMERVILLE	Déplacement HTA le bourg	19,9
LINGREVILLE	MALTEN Pose DDD sur PPI PS d'Yquelon	19,1
TIREPIED	Déplacement d'ouvrage HTA La Huberdière	18,6
LES LOGES-MARCHIS	Renouvellement HTA La Hunière	16,2
CONDE-SUR-VIRE	Déplacement d'ouvrage BT Rue A .Duros	14,4
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Déplacement d'ouvrage TECAM	13,7
BINIVILLE	Mise en sécurité AC3M Le Matz	13,5
MUNEVILLE-SUR-MER	Mise en sécurité BT Mulabec	13,2
SIDEVILLE	Déplacement d'ouvrage RD 650	12,3
CAMETOURS	Déplacement d'ouvrage les Carrières du Fût	12

TRAVAUX LIÉS AUX EXIGEI	NCES ENVIRONNEMENTALES	
Commune	Libellé de l'Affaire	Dépense 2018 (k€)
AGNEAUX	Mise en sécurité tableau HTA/BT Les Vignettes	11,7
LE MESNIL-AU-VAL	Déplacement d'ouvrage Hameau Lesage	10,2
DIGULLEVILLE	Déplacement d'ouvrage BT ZI les Quatre Vents	10,1
REGNEVILLE-SUR-MER	Déplacement d'ouvrage BT Route de la MARE	10
OUVILLE	Renouvellement BT LE RIVAGE	9,9
GOURFALEUR-LA MANCELLIERE	Déplacement d'ouvrage BT La Crosnerie	9,6
COUTANCES	Remplacement tableau HTA - BT La Mare	9,5
SAINT-PIERRE-EGLISE	Mise en conformité branchement	9,3
GRAIGNES-MESNIL-ANGOT	Déplacement d'ouvrage BT Manoir de Daye	8,8
VINDEFONTAINE	MALTEN - DDD sur PPI PS Haye du Puits	8,7
SAINT-JEAN-DE-LA-HAIZE	Déplacement HTA IACM 1549	8,7
ANNEVILLE-EN-SAIRE	Déplacement d'ouvrage Mairie	8,6
VARENGUEBEC	Déplacement d'ouvrage BT Hameau Vindard	8,5
URVILLE-NACQUEVILLE	Mise en conformité BT Le Manoir	8,3
YQUELON	Déplacement d'ouvrage HTA Avenue de l'Europe	8



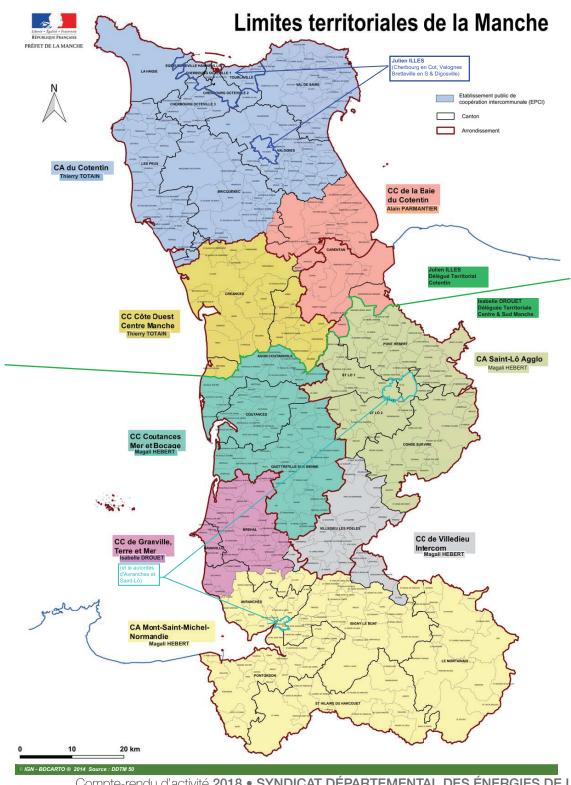


3. Vos interlocuteurs chez Enedis

L'ORGANISATION RÉGIONALE ET TERRITORIALE D'ENEDIS



CARTE DES DELEGUES ET CONSEILLERS TERRITORIAUX







Julien ILLES
Délégué Territorial Cotentin
06.67.68.90.49
julien.illes@enedis.fr



Isabelle DROUET
Déléguée Territoriale Centre &
Sud Manche
06.24.46.73.92
isabelle.drouet@enedis.fr



Magali HEBERT Conseiller Territorial 06.67.70.28.98 magali.hebert@enedis.fr



Thierry TOTAINConseiller Territorial
06.20.85.90.54
thierry.totain@enedis.fr



Alain PARMANTIER
Communication et Conseiller Territorial
06.19.57.26.16
alain.parmantier@enedis.fr



Isabelle TIRHARD

Assistante Economie Concession
02.33.08.24.50
isabelle.tirhard@enedis.fr





COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ 2018 SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES DE LA MANCHE

Le présent document a été établi par Enedis avec le concours d'équipes nationales et locales des différents métiers. Qu'elles en soient toutes remerciées.

Crédits photos : © médiathèque Enedis,

Date de création : mai 2019 Compte-rendu d'activité créé par la Solution Paddix® (www.paddix.com) Réalisé par IDIX - www.idix.fr





Enedis

Société Anonyme à directoire et à conseil de surveillance Tour Enedis - 34 place des Corolles 92079 Paris La Défense CEDEX - France Capital de 270 037 000 euros - 444 608 442 R.C.S Nanterre www.enedis.fr

PROXIMITÉ
QUALITÉ
INNOVATION
ÉQUITÉ
RESPONSABLE
SOLIDARITÉ
TERRITOIRE
EFFICACITÉ
ENSEMBLE
PARTENAIRE